

L'OBSERVATEUR de l'**OCCIDENT**

LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES – JUILLET 1968
LOGEMENT ET MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE
STRUCTURE DES GRANDS COURANTS PÉTROLIERS
TENSION DANS LES PAIEMENTS INTERNATIONAUX
ÉVOLUTION DE L'ENSEIGNEMENT AUX PAYS-BAS
POUR ACCROÎTRE LA SÉCURITÉ DES TRANSPORTS



N° 35/AOUT 1968

L'OBSERVATEUR de l'**OCDE**

N° 35

AOUT 1968

Publication bimestrielle en anglais et en français éditée par
L'ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES.

BUREAUX DE LA RÉDACTION :

Service de l'information de l'OCDE, Château de la Muette,
2 rue André-Pascal, F 75 Paris 16^e

Les articles sans copyright peuvent être reproduits à condi-
tion d'être accompagnés de la mention « Reproduit de
L'OBSERVATEUR DE L'OCDE » en précisant la date du
numéro. Deux exemplaires justificatifs devront être envoyés
au rédacteur en chef. Les articles signés ne pourront être
reproduits qu'avec la signature de leur auteur.

L'Organisation n'est pas tenue de rendre les manuscrits
qu'elle n'a pas sollicités.

Les articles signés expriment l'opinion de leurs auteurs et
non pas nécessairement celle de l'OCDE.

Abonnement (un an) : F 12 ; FS 12 ; DM 10 ; 20 s. ; \$ 3,50.
Le numéro : F 3 ; FS 3 ; DM 2,50 ; 4s. 6d. ; \$ 0,75.

RÉDACTEUR EN CHEF : Anker Randsholt

RÉDACTEURS EN CHEF ADJOINTS : Peter Tewson et Jane
Bussiére

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : Marc Delemme

Toute la correspondance doit être adressée au rédacteur
en chef.

COUVERTURE : Port pétrolier de Lavéra, France (G. Paoli, Laboratoire
Photographique des Ponts et Chaussées, Marseille); pages 10-11 : Projet
de Réacteur Halden-OCDE; page 14 : Almasy; page 32 : Ambassade des
Pays-Bas, Paris; page 37 : Ministère espagnol de l'Information et du Tou-
risme; page 40 : L. Jouan-OCDE.

SOMMAIRE

- 3 TENSIONS DANS LE SYSTÈME
MONÉTAIRE INTERNATIONAL**
- 7 LE LOGEMENT, FACTEUR DE
MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE**
- 10 DIXIÈME ANNIVERSAIRE DU
PROJET DE RÉACTEUR HALDEN**
- 12 L'ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE
DES TRANSPORTS DE PÉTROLE
PAR MER**
- 17 LES POINTS ESSENTIELS DES
PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES
DE L'OCDE**
- 29 DÉMOCRATISATION ET EFFICACITÉ
DANS L'ENSEIGNEMENT
NÉERLANDAIS**
- 35 L'ASSISTANCE TECHNIQUE ET
LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DE L'ESPAGNE**
- 40 POUR AUGMENTER LA SÉCURITÉ
DES TRANSPORTS PAR ROUTE**
- 42 NOUVELLES PUBLICATIONS DE
L'OCDE**

TENSIONS DANS LE SYSTEME MONETAIRE INTERNATIONAL

L'article suivant résume une analyse de l'évolution des relations financières internationales en 1967 et 1968, présentée dans un rapport d'experts financiers publié par l'OCDE. Il s'agit du rapport annuel établi par le Comité Directeur de l'Accord Monétaire Européen, organe composé de hauts fonctionnaires des Ministères des Finances ou des Banques centrales de huit pays de l'OCDE et qui est chargé de veiller à l'exécution de l'Accord (1).

(1) L'Accord Monétaire Européen fournit un cadre à la coopération monétaire entre Gouvernements et entre Banques centrales. Il a plus particulièrement pour objet d'abord de définir certaines règles fondamentales concernant les transactions en devises des pays Membres, ensuite d'aider ceux-ci à surmonter des difficultés temporaires de balance des paiements en leur accordant des crédits à court ou à moyen terme sur le Fonds Européen.

Les tensions latentes qui s'exerçaient au sein du système monétaire international ont atteint un point critique en 1967. Les liens de coopération entre autorités monétaires aussi bien que le système lui-même se sont trouvés soumis à l'une des plus rudes épreuves qu'ils aient connues depuis la fin de la guerre.

Cette crise s'est traduite par des phénomènes de deux ordres. D'une part, les déséquilibres déjà excessifs des paiements internationaux se sont encore accentués : les deux pays à monnaie de réserve — les Etats-Unis et le Royaume-Uni — ont vu s'aggraver sérieusement le déficit de leurs règlements officiels, tandis que l'excédent global des pays de la CEE persistait. D'autre part, l'évolution des liquidités internationales a pris un tour inquiétant : alors que les réserves d'or monétaire détenues par les pays occidentaux ont été amputées d'un milliard et demi de dollars, leurs avoirs officiels de devises se gonflaient d'un montant exceptionnel, soit 3,6 milliards de dollars; à cette augmentation des avoirs correspondait un nouvel accroissement des engagements à la charge des pays à monnaie de réserve, qui a revêtu pour une large part la forme de crédits « swap » entre autorités monétaires centrales (et de certaines autres transactions spéciales de caractère transitoire).

Cette évolution des paiements internationaux était d'autant plus alarmante que l'expansion économique s'était dans son ensemble ralentie. La dévaluation du sterling a provoqué de très vives appréhensions quant au maintien de la parité d'autres monnaies et, d'une manière générale, de la parité des diverses monnaies par rapport à l'or. Ces craintes se sont traduites par une instabilité marquée sur les marchés des changes et par une puissante vague d'achats d'or pour compte

privé, facteurs qui ont accentué la pression exercée sur les balances des paiements par les tendances défavorables de la conjoncture économique, au point que l'on pouvait craindre un recul marqué de l'expansion à l'échelle mondiale, notamment en ce qui concerne le commerce international. Mais l'action concertée des autorités monétaires a réussi à prévenir ou à limiter les réactions en chaîne qui auraient pu ainsi se déclencher.

Pour l'ensemble des pays de l'OCDE l'effet global de ces mouvements a été de réduire de près de moitié les taux élevés d'augmentation annuelle du volume de la production et du commerce extérieur enregistrés au cours des dernières années. Ces conséquences auraient été beaucoup plus graves sans la coopération monétaire internationale; celle-ci devra encore se renforcer et s'élargir en 1968.

Déséquilibres des paiements internationaux

L'importance des règlements officiels nets pour 1967 (Tableau 1) traduit l'ampleur des déséquilibres persistants qui affectent les paiements internationaux : le déficit des États-Unis a atteint 3,4 milliards de dollars (contre un déficit de 1,3 milliard en 1965 et un léger excédent en 1966); le déficit du Royaume-Uni s'est monté à 1,3 milliard de dollars (contre 0,5 milliard en 1965 et 1,5 en 1966). Quant aux pays du Marché Commun pris ensemble, leur excédent a été de 1,4 milliard de dollars (faisant suite à des excédents de 1,5 et 1,2 milliards en 1965 et 1966 respectivement).

Les événements de 1967 ont montré, une fois de plus, que

1. BALANCES DES PAIEMENTS DES PAYS DE L'O C D E (1965-67*)

(Pour 1967, la plupart des chiffres sont provisoires ou sont des estimations)

Millions de dollars des Etats-Unis

		IMPOR- TATIONS	EXPOR- TATIONS	BALANCE COMMERCIALE	INVI- SIBLES (1)	BALANCE COUR- RANTE (1)	MOUVEMENTS DE CAPITAUX NON MONÉTAIRES					ERREURS ET OMISSIONS	TOTAL (NON MO- NÉTAIRE)	BANQUES (position extérieure nette) ★★	FINANCEMENT OFFICIEL ★★★												
							a	b	c	d	e (c + d)				LONG TERME			COURT TERME (banques exclues)	TOTAL DES CAPITAUX NON MONÉTAIRES	j (h + i)	k	l -e + j + k -m + n + o	m	n	o		
															OFFICIEL (autre que les dons)	PRIVÉ	TOTAL LONG TERME									i	j (h + i)
Etats-Unis	1965	21,450	26,250	4,800	700	4,100	-1,600	-4,500	-6,100	650	-5,450	-400	-1,750	-450	-1,200	-100											
	1966	25,500	29,150	3,650	-1,450	2,200	-1,550	-2,400	-3,950	0	-3,950	-300	-2,050	-2,300	-550	800											
	1967	27,000	30,500	3,500	-1,750	1,750	-2,350	-2,900	-5,250	0	-5,250	-600	-4,100	-700	-50	-3,350											
Royaume-Uni	1965	14,150	13,350	-800	500	-300	-250	-400	-650	0	-650	300	-650	-200	-700	250											
	1966	14,600	14,300	-300	325	25	-350	-50	-400	-100	-500	-25	-500	1,000	150	-1,650											
	1967	15,325	13,875	-1,450	375	-1,075	-400	50	-350	.. (3)	-350	550	-875	375 (3)	450	-1,700											
TOTAL Pays à devises de réserves	1965	35,600	39,600	4,000	-200	3,800	-1,850	-4,900	-6,750	650	-6,100	-100	-2,400	-650	-1,900	150											
	1966	40,100	43,450	3,350	-1,125	2,225	-1,900	-2,450	-4,350	-100	-4,450	-325	-2,250	-1,300	-400	-850											
	1967	42,325	44,375	2,050	-1,375	675	-2,750	-2,850	-5,600	0	-5,600	-50	-4,975	-325	400	-5,050											
Belgique- Luxembourg	1965	5,200	5,300	100	50	150	-100	150	50	-50	0	0	150	0	100	50											
	1966	5,750	5,650	-100	0	-100	-100	0	-100	100	0	0	-100	-100	0	0											
	1967	5,850	6,000	150	50	200	-100	150	50	-50	0	0	200	-50	250	0											
France	1965	8,150	8,750	600	150	750	-250	350	100	-350	-250	450 (4)	950	250	600	100											
	1966	9,350	9,450	100	50	150	-150	150	0	-200	-200	400 (4)	350	50	400	0											
	1967	9,800	10,000	200	-250	-50	-50	125	75	0	75	-50 (4)	-25	-350	250	75											
Allemagne	1965	16,600	17,900	1,300	-2,900	-1,600	-300	550	250	400	650	650	-300	50	-450	100											
	1966	17,200	20,150	2,950	-2,850	100	-600	450	-150	450	300	150	550	100	600	-150											
	1967	16,500	21,800	5,300	-2,900	2,400	-350	-550	-900	-350	-1,250	-250	900	800	100	0											
Italie	1965	6,450	7,100	650	1,550	2,200	50	-100 (5)	-50	-400	-450	-150	1,600	650	950	0											
	1966	7,550	7,900	350	1,800	2,150	-100	-900 (5)	-1,000	-400	-1,400	-50	700	400	100	200											
	1967	8,450	8,600	150	1,550	1,700	-100	-900 (5)	-1,000	-300	-1,300	-100	300	-200	550	-50											
Pays-Bas	1965	6,600	6,100	-500	550	50	-50	25	-25	-25	-50	-25	-100	50	25												
	1966	7,100	6,450	-650	400	-200	-25	75	50	-25	25	125	-50	-100	25												
	1967	7,400	6,850	-550	450	-100	-25	-75	-100	75	-25	175	50	125	175												
TOTAL PAYS DE LA C E E	1965	43,000	45,150	2,150	-600	1,550	-650	975	325	-425	-100	925	2,375	850	1,250	275											
	1966	46,950	49,600	2,650	-600	2,100	-975	-225	-1,200	-75	-1,275	625	1,450	250	1,125	75											
	1967	48,000	53,250	5,250	1,100	4,150	-625	-1,250	-1,875	-625	-2,500	-225	1,425	75	1,325	25											
Canada	1965	8,150	8,550	400	-1,450	-1,050	50	750	800	-150	650	150	-250	-500	150	..											
	1966	9,500	10,050	550	-1,600	-1,050	0	950	950	0	950	200	100	450	-350	..											
	1967	10,250	11,100	850	-1,250	-400	50	1,250	1,300	50	1,350	-600	350	325	25	..											
Japon	1965	6,450	8,350	1,900	-950	950	-100	-300	-400	-50	-450	-50	450	300	150	0											
	1966	7,350	9,650	2,300	-1,050	1,250	-150	-650	-800	-100	-900	-50	300	400	-50	-50											
	1967	9,050	10,200	1,150	-1,350	-200	-200	-600	-800	500	-300	-100	-600	-500	-100	0											
Suède	1965	4,325	3,975	-350	100	-250	0	50	50	0	50	200	0	0	0	0											
	1966	4,525	4,250	-275	50	-225	25	25	50	50	200	125	100	50	50	0											
	1967	4,650	4,500	-150	0	-150	0	75	75	25	100	0	-50	150	-200	0											
Suisse	1965	3,700	3,000	-700	600	-100	200	100	..	100											
	1966	3,950	3,350	-600	750	150	-50	100	..	100											
	1967	4,125	3,525	-600	800	200	0	-400	-400	400 (6)	..	200	-50	250											
Autriche	1965	2,000	1,600	-400	350	-50	25	50	25	0	25	-25	-50	-50	0	0											
	1966	2,300	1,700	-600	400	-200	-25	100	75	25	100	25	-75	-100	25	0											
	1967	2,350	1,800	-550	450	-100	125	125	250	50	300	0	200	50	150	-0											
Danemark	1965	2,650	2,300	-350	200	-150	0	100	100	50	150	50	50	100	-50	0											
	1966	2,850	2,450	-400	200	-200	0	150	150	0	150	50	0	0	0	-0											
	1967	2,950	2,500	-450	150	-300	25	225 (7)	250 (7)	..	250	..	-50	0	-50	0											
Grèce	1965	1,000	325	-675	400	-275	50	150	200	50	250	..	-25	..	-25	..											
	1966	1,150	400	-750	475	-275	75	150	225	50	275	0	25	-25											
	1967	1,150	450	-700	475	-225	50	100	150	25	175	25	-25	0	0	-25											
Islande	1965	125	125	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0											
	1966	150	150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0											
	1967	150	100	-50	0	-50	0	0	25	0	..	0	-25	0	-25	0											
Irlande	1965	1,025	600	-425	300	-125	0	50	50	0	50	25	-50	0	-50	0											
	1966	1,025	650	-375	300	-75	50	75	125	-50	125	25	75	0	75	0											
	1967	1,000	750	-250	200	-50	50	75	125	-75	50	25	25	75	-50	0											
Norvège	1965	2,150	1,450	-700	600	100	50	150	200	25	225	25	150	50	100	0											
	1966	2,350	1,600	-750	600	-150	0	150	150	0	150	0	0	50	50	0											
	1967	2,700	1,750	950	750	-200	-25	375	350	-50	300	50	150	25	150	-25											
Portugal	1965	950	650	-300	250	-50	50	25	75	50	125	0	75	25	50	0											
	1966	1,050	700	-350	400	50	25	100	125	-25	100	0	150	..	125	25											
	1967	1,100	750	-350	500	150	25	100	125	-50	75	0	225	50	125	50											
Espagne	1965	2,750	1,000	-1,750	1,250	-500	0	300	300	50	350	50	-100	..	-100	0											
	1966	3,300	1,300	-2,000	1,450	-550	50	300	350	0	350	50	-150	..	-200	50											
	1967	3,200	1,425	-1,775	1,325	-450	50	500	550	0	550	-225	-125	..	-150	25											
Turquie	1965	550	450	-100	50	-50	100	50	150	-50	100	-25	25	..	25	0											
	1966	700	500	-200	50	-150	125	50	175	-50	125	0	-25	..	0	-25											
	1967	675	525	-150	50	-100	150	25	175	..	175	-50	25	..	0	25											
TOTAL AUTRES PAYS DE L'O C D E	1965	35,825	32,375	-3,450	1,700	-1,750	175	1,375	1,550	-25	1,525	600	375	25	350	0											
	1966	40,200	36,750	-3,450	2,025	-1,425	175	1,400	1,575	-50	1,625	375	575	750	150	-25											
	1967	43,350	39,375	-3,975	2,100	-1,875	300	1,850	2,175	875	3,050	-875	300	125	125	50											
TOTAL OCDE	1965	114,425	117,125	2,700	900	3,600	-2,325	-2,325	200	-4,675	1,425	225	-300	225	-300	425											
	1966	127,250	129,800	2,550	300	2,900	-2,700	-1,275	-3,975	-225	-4,100	675	-525	-300	575	-800											
	1967	133,675	137,000	3,325	-375	2,950	-3,075	-2,250	-5,300	250	-5,050	-1,150	-3,250	-125	1,850	-4,975											

★ Les chiffres sont, en principe, arrondis à la cinquantaine la plus proche, mais si un tel procédé donne des indications trompeuses, des montants de 25 ou 75 millions ont été indiqués. ★★ "Moins" : entrée. ★★★ Signes " " en dessous de la ligne " " : "moins" : diminution des réserves.

(1) Y compris les transferts, officiels et privés. (2) Variations des avoirs et engagements extérieurs officiels non compris dans la colonne (n); dans le cas du Royaume-Uni : balances sterling officielles, balances non sterling officielles, mouvements de capitaux divers publics, dépôts d'or du FMI au Royaume-Uni et transferts du portefeuille dollars aux réserves (885 millions de dollars en 1966 et 490 millions en 1967); dans

le Royaume-Uni doit s'efforcer de maintenir sa balance des paiements en position assez forte pour éviter l'apparition d'un déficit excessif lorsque les conditions sont défavorables. L'année 1967 s'est déroulée en effet sous de mauvais auspices du fait notamment de la fermeture du canal de Suez, des grèves des dockers et d'un net ralentissement de l'expansion du commerce mondial. L'augmentation de la demande intérieure, des ventes substantielles de sterling résultant de l'inquiétude des détenteurs, la détérioration de la balance des paiements, tous ces phénomènes, par leur effet conjugué, ont jeté un doute sur la capacité de Royaume-Uni de redresser suffisamment sa balance des paiements sans que les mesures nécessaires s'accompagnent d'une dévaluation. Le 18 novembre 1967, la livre a été dévaluée de 14,3 % et le Gouvernement britannique annonçait l'adoption de mesures tendant à restreindre la demande intérieure, mesures qui ont été complétées par certaines dispositions du budget présenté en mars 1968. Cet ensemble de décisions avait pour objet de freiner suffisamment la demande intérieure pour dégager dès le début de 1969 les ressources nécessaires pour réaliser l'excédent annuel de la balance des paiements de 1,2 milliard de dollars (500 millions de livres) que le Gouvernement s'était assigné comme objectif. Simultanément, d'autres mesures étaient prises afin de contenir la progression des revenus : les hausses de salaires ne devaient pas dépasser le taux de 3,5 % et l'on proposait d'accroître le pouvoir réglementaire du Gouvernement afin de l'habiliter à différer ou à suspendre les relèvements de salaires pour une durée pouvant atteindre douze mois.

Le déficit de la balance des paiements des États-Unis, qui était en diminution jusqu'en 1965-1966, s'est accentué depuis. C'est l'accroissement des dépenses militaires à l'étranger entraînées par la guerre au Viet-Nam, ainsi que l'accélération générale du rythme des importations qui expliquent pour l'essentiel la détérioration observée de 1966 à 1967. Cette évolution s'est poursuivie au cours du premier trimestre de 1968 où le taux annuel des dépenses militaires a atteint, en gros, un demi-milliard de dollars de plus que la moyenne de 1966-1967 et où l'excédent de la balance des opérations courantes est tombé à environ 2,6 milliards de dollars en année pleine (contre une moyenne annuelle de 5 milliards de dollars en 1966-1967 et de 7,7 milliards en 1964-1965). En raison de l'aggravation du déficit extérieur, particulièrement marqué vers la fin de 1967, et de l'importance des sorties d'or entraînées par la contribution des États-Unis au Pool de l'or, le Président des États-Unis a annoncé, le 1^{er} janvier 1968, la mise en œuvre d'un programme très étoffé destiné à redresser la balance des paiements. Le Président soulignait dans sa déclaration que ce programme comprenait non seulement une série de mesures visant à réduire les dépenses et accroître les recettes en devises, mais aussi des dispositions fiscales et des mesures générales de restriction monétaire.

L'excédent courant global des pays du *Marché Commun* a doublé en 1967, atteignant ainsi un montant de 4,1 milliards de dollars (1,5 milliard en 1965 et 2,1 milliards en 1966). Cependant, les sorties de capitaux se sont accrues de 1,2 milliard de dollars et le solde des opérations non identifiées s'est détérioré de 0,8 milliard. Par conséquent, l'excédent au titre des règlements officiels n'a guère varié par rapport à 1965 et 1966 : il a atteint 1,4 milliard de dollars.

Mouvements des réserves monétaires

Les réserves monétaires des divers pays (Tableau 2) sont constituées essentiellement par deux éléments, les avoirs en or et les réserves de devises, qui représentaient au total 39,5 et 28,2 milliards de dollars respectivement à la fin de 1967. De

nombreux pays considèrent comme un troisième élément leur position de réserve au Fonds Monétaire International. Mais le montant global de ces positions n'était que de 5,7 milliards de dollars à la fin de 1967, faisant apparaître une légère diminution due au remboursement par le Royaume-Uni de tirages effectués précédemment.

En 1967, la demande privée d'or a atteint le chiffre exceptionnellement élevé de 3 milliards de dollars, soit approximativement le double de la moyenne des années 1965 et 1966 et quatre fois la moyenne annuelle de 1955 à 1964. Comme la production du monde occidental s'est maintenant stabilisée aux alentours de 1,4 milliard de dollars par an, les *réserves occidentales d'or monétaire* se sont donc trouvées réduites de quelque 1,6 milliard. Au début de 1968, les achats privés se sont maintenus à un niveau élevé, ce qui a entraîné une nouvelle diminution du stock d'or monétaire : ils ont représenté encore un milliard et demi de dollars du 1^{er} janvier au 17 mars, date à laquelle le Pool de l'or décida de ne plus alimenter la place de Londres ni aucun autre marché.

Ces achats pour compte privé constituent la première sortie massive d'or monétaire depuis la fin de la guerre. Ce phénomène contraste vivement avec l'augmentation régulière des réserves d'or que l'on observait précédemment. Pendant vingt ans, de 1946 à 1965, les avoirs officiels s'étaient en effet accrus d'un montant moyen annuel d'un demi-milliard de dollars (en 1966 on a constaté une légère perte). Ce retournement de la tendance au sein du système monétaire signifie qu'en 1967 il était impossible pour l'ensemble des pays d'éviter l'apparition d'importants déficits dans leurs règlements officiels mutuels (il en sera de même en 1968, du fait des sorties d'or monétaire survenues jusqu'à la mi-mars). En effet, la contraction des réserves nettes de certains pays a été nécessairement égale au gonflement des avoirs d'autres pays majoré du montant des sorties d'or monétaire.

La masse globale des *avoirs officiels en devises*, seconde grande composante des réserves monétaires des divers pays, a fait apparaître un accroissement net exceptionnellement marqué en 1967, soit 3,6 milliards de dollars. Cette augmentation est imputable en majeure partie au financement par règlement officiel du déficit des pays à monnaie de réserve s'élevant à 4,7 milliards de dollars au total. Pour leur part, les États-Unis ont vu leurs engagements à l'égard des Banques centrales et des Gouvernements étrangers augmenter de 3,3 milliards de dollars ; à la fin de 1967, le volume de ces engagements dépassait donc celui des réserves monétaires du pays puisqu'il atteignait le montant de 16,5 milliards de dollars contre 14 milliards d'avoirs en or et en devises. Quant au Royaume-Uni, ses engagements nets en sterling à l'égard des institutions monétaires centrales se sont chiffrés à 7,4 milliards de dollars, soit 1,1 milliard de plus qu'en 1966.

L'important accroissement net des réserves mondiales de change peut aussi être imputé à une augmentation des crédits « swap » que se sont consentis mutuellement les autorités monétaires et de certaines autres transactions spéciales de caractère temporaire. Par exemple, l'encours des tirages sur les crédits « swap » consentis dans le cadre du réseau d'accords passés par le Système Fédéral de Réserve s'est grossi de 2,3 milliards de dollars. Ce montant englobe les tirages effectués par le Royaume-Uni pour un montant de 0,7 milliard de dollars. Ce pays a aussi eu recours à des crédits « swap » dans le cadre d'arrangements conclus avec d'autres Banques centrales, pour un montant qui n'a pas été publié.

En résumé, l'évolution des réserves mondiales pendant l'année 1967 s'est caractérisée par une perte d'or de 1,6 milliard de dollars et un gonflement de 6,6 milliards des avoirs en devises, ayant pour contrepartie un accroissement corres-

2. VARIATIONS DES RÉSERVES EN OR ET EN DEVICES ET DES POSITIONS DE RÉSERVE AU FMI EN 1955-1964 (MOYENNE ANNUELLE), EN 1965, 1966, 1967 ET PREMIER TRIMESTRE 1968 (En millions de dollars)

	Or **				Devises				Position de réserve ** au FMI				Or	Devises	Position Rés. au FMI
	Moyenne 1955-64	1965	1966	1967	Moyenne 1955-64	1965	1966	1967	Moyenne 1955-64	1965	1966	1967			
Etats-Unis	-632	-1.665	-571	-1.170	43	349	540	1.024	-42	94	-537	94	-1.362	401	57
Royaume-Uni	-39	129	-325	-649	-9	560	420	245	-24	—	—	—	203	-176	—
Total des pays à monnaie de réserve	-671	-1.536	-896	-1.819	34	909	960	1.269	-66	94	-537	94	-1.159	225	57
Belgique-Luxembourg	67	107	-33	-45	31	-103	-9	324	15	108	58	-39	-62	10	29
France	302	977	532	-4	82	-623	-246	367	62	265	104	-102	1	-85	-3
Allemagne	362	162	-118	-64	85	-778	536	393	83	163	181	-205	-256	561	82
Italie	176	297	10	-14	99	276	-235	609	15	403	336	-43	-24	-193	52
Pays-Bas	89	68	-26	-19	-2	-94	3	251	20	93	55	-61	-57	-195	126
Total des pays de la CEE	997	1.611	365	-146	295	-1.322	49	1.944	194	1.032	734	-450	-398	97	286
Canada	-5	125	-105	-31	78	-135	-324	61	12	155	95	-15	-39	17	-433
Japon	28	24	1	9	59	74	-100	-15	22	35	66	-82	3	-31	-14
Suède	-8	13	1	—	43	-61	32	-160	6	55	22	-26	—	69	—
Suisse	121	317	-201	248	7	-193	281	-17	—	—	—	—	-486	-7	—
Total du Groupe des Dix	463	554	-835	-1.739	516	-728	898	3.082	169	1.371	380	-479	-2.079	301	-104
Autriche	54	100	1	—	29	-106	-9	137	6	—	30	14	—	-88	19
Danemark	3	5	11	-1	44	-89	-9	-56	3	25	9	-5	—	-25	—
Grèce	7	1	42	10	5	-31	-30	3	1	—	10	—	4	-25	—
Islande	—	—	—	—	2	10	3	-22	0	—	1	—	—	-5	—
Irlande	0	2	2	2	7	-38	93	-68	1	—	-11	11	12	-48	9
Norvège	-1	—	-13	—	24	89	46	142	1	—	18	8	—	-26	—
Portugal	9	53	67	56	13	2	42	81	2	—	4	—	12	-31	—
Espagne	48	194	-25	—	72	-333	-203	9	11	34	25	-166	—	-72	—
Turquie	-4	12	-14	-5	-2	-15	4	-7	—	—	—	—	—	-1	—
Total des autres pays de l'OCDE	116	367	71	62	194	-511	-63	219	25	59	86	-138	28	-331	-28
Total des pays de l'OCDE	579	921	-764	-1.677	710	-1.239	835	3.301	194	1.430	466	-617	-2.051	-30	-76
Finlande, Yougoslavie, Australie	6	1	-37	1	14	-66	-69	-9	1	—	17	-31	—	145	—
Nouvelle-Zélande	—	—	—	—	—	—	—	—	14	29	22	45	161	75	14
Afrique du Sud	43	-170	230	-47	39	-426	-10	-138	15	29	39	14	161	220	14
Total des autres pays développés	49	-169	193	-46	53	-492	-79	-147	210	1.460	505	-605	..	315	-60
Total des pays développés	630*	735*	-520*	-1.760*	765	-1.730	755	3.155	3	20	23	-6	-31
Pays producteurs de pétrole au Moyen-Orient (1)	26	52	-8	92	61	178	250	157	-0	—	10	3	—	—	—
Autres pays du Moyen-Orient	14	4	-47	3	12	180	33	194	2	19	36	-17	—	8	—
Pays d'Extrême-Orient (2)	3	2	8	65	67	192	322	28	3	-17	8	-2	—	-1	—
Autres pays d'Asie	3	33	-33	5	-151	93	108	12	9	31	29	26	—	7	—
Pays d'Amérique latine du Nord (3)	8	-36	-26	57	67	9	-42	-2	-1	-2	23	10	—	28	—
Autres pays d'Amérique latine	-78	-69	-19	-42	-42	491	-93	257	5	17	13	8	—	18	—
Pays d'Afrique (4)	-5	-16	—	160	-71	82	27	-221	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL DES PAYS MOINS DÉVELOPPÉS	-40	-45	-115	340	-60	1.225	605	425	20	75	135	25	30
TOTAL DES RÉSERVES NATIONALES	590	690	-635	-1.420	705	-505	1.360	3.580	230	1.535	640	-580	-30
INSTITUTIONS INTERNATIONALES	20	-480	590	-180	—	—	—	—	—	—	—	—	310	—	—
TOTAL (RÉSERVES NATIONALES + RÉSERVES DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES)	610	210	-45	-1.600	705	-505	1.360	3.580	230	1.535	640	-580	-30

Sources : International Financial Statistics (FMI), juin 1968 et Supplément aux numéros de 1966-1967.

Notes : (1) Iran, Irak, Koweït, Libye, Arabie Saoudite.

(2) République de Chine, Corée, Malaisie, Philippines, Thaïlande.

(3) Amérique centrale, République Dominicaine, Jamaïque, Mexique, Venezuela.

(4) A l'exclusion de la Libye et de la République Arabe Unie.

* Comprend des réserves d'or non déclarées et non comprises dans les réserves des pays mentionnés ci-dessus.

** Les paiements anticipés d'or effectués en 1965 à l'occasion du relèvement des quotes-parts au FMI (Etats-Unis : 259 millions de dollars; Australie : 25 millions de dollars; reste du monde : 29 millions de dollars) et leur incidence sur les positions de réserve au FMI ont été comptabilisés en 1965, et non en 1966 comme dans les statistiques du FMI.

pendant du montant des transactions spéciales et limitées dans le temps, ainsi qu'un accroissement plus considérable des engagements encourus par les pays à monnaie de réserve à l'égard des institutions officielles étrangères.

Ces phénomènes ont démontré que, dans les conditions actuelles, les sources traditionnelles d'augmentation des réserves de change étaient aléatoires et inadéquates face au désir de la plupart des pays d'accroître à long terme leurs réserves. Le système actuel offre deux moyens principaux pour répondre à ce besoin : soit la réduction des réserves nettes d'autres pays (par le transfert d'avoirs existants ou la création de nouveaux engagements à la charge des pays à monnaie de réserve), soit l'acquisition d'une fraction de tout accroissement net des avoirs en or monétaire.

Or les entrées annuelles considérables d'or monétaire des années précédentes se sont stabilisées à un niveau inférieur en 1965 et 1966 et l'on s'accorde à penser qu'il faudra éviter, dans la mesure du possible, que les engagements officiels

des pays à monnaie de réserve n'augmentent encore substantiellement à l'avenir. Par conséquent, si les divers pays persistent dans leur volonté d'accroître à long terme leurs réserves de change à un rythme comparable à celui des années précédentes, c'est par de nouvelles méthodes qu'il faudra répondre à leur désir. L'un des modes d'action possibles serait l'application, dans le cadre du FMI, du plan de droits de tirage spéciaux qui permettrait de relayer les sources de change existantes dans la mesure et au moment où le besoin s'en ferait sentir. Une esquisse de ce plan a été adoptée par l'Assemblée annuelle du FMI qui s'est tenue à Rio de Janeiro en septembre 1967; il a été décidé de poursuivre la mise au point des modalités détaillées. Ces dispositions ont été approuvées par neuf pays, lors d'une réunion ministérielle du Groupe des Dix à Stockholm les 29 et 30 mars 1968. Il a été annoncé le 3 juin qu'elles avaient été approuvées par les Gouverneurs du FMI, puis soumises à tous les membres du Fonds pour acceptation.

LE LOGEMENT, FACTEUR DE MOBILITE DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Pour favoriser la mobilité des ressources économiques, la plupart des Gouvernements de l'OCDE agissent sur deux fronts : ils encouragent l'industrie à s'installer dans les régions affectées par le chômage et les travailleurs à se rendre dans celles où existe une pénurie de main-d'œuvre. La Direction de la Main-d'Oeuvre et des Affaires Sociales de l'OCDE a demandé à J.B. Cullingworth, Directeur du Centre pour les études urbaines et régionales de l'Université de Birmingham, de rassembler les données concernant l'incidence du logement sur la mobilité de la main-d'œuvre. Quelques points du rapport de J.B. Cullingworth, qui sera publié par l'OCDE, sont repris ci-après.

Les efforts tentés pour que la main-d'œuvre quitte les régions où elle est en excédent pour celles où les entreprises en manquent se heurtent à un obstacle : les régions qui pourraient offrir du travail à de nouveaux arrivants manquent souvent de logements à leur offrir. La nécessité d'une coordination entre la politique de la main-d'œuvre et la politique du logement ne s'est que rarement traduite dans les faits.

Les villes nouvelles du Royaume-Uni constituent une tentative exceptionnelle de développement coordonné de l'emploi et du logement. La plupart d'entre elles ont été créées pour fournir à la fois des emplois et des logements aux personnes provenant des villes surpeuplées (Londres, Glasgow, Birmingham, Manchester et Liverpool). D'autres (telles que Corby) servent à loger la main-d'œuvre d'un complexe industriel en expansion rapide, ou encore (comme Cwbran, dans le sud du pays de Galles) à réduire la durée des trajets quotidiens entre les lieux de travail et de résidence dans une zone industrielle.

Il s'agit là d'un essai de solution à grande échelle des problèmes du logement posés par la mobilité de la main-d'œuvre. L'ensemble des travaux est dirigé par les Offices de développement (Development Corporations) qui sont constitués et financés par l'État. Le rôle des villes nouvelles est double : couvrir les besoins des familles mal logées dans les grandes villes et constituer une communauté équilibrée où la majorité des salariés peuvent travailler dans la ville. Contrairement aux villes satellites qui constituent des cités dortoirs, l'objectif des villes nouvelles est de décongestionner les grandes villes : le principe de leur développement autonome est primordial.

Il s'ensuit qu'une sélection de la population est nécessaire en fonction des besoins de l'emploi dans ces villes et non pas seulement sur la base des besoins de logement. Ceci n'empêche pas de choisir des travailleurs aussi nombreux que possible

parmi les mal-logés, mais ce sont les critères relatifs à l'emploi qui prédominent.

Le livre blanc sur l'économie de l'Écosse établit explicitement un lien direct entre le logement et le développement économique : « Sans un effort substantiel en matière de logement, lié directement au développement économique, il sera impossible d'atteindre les objectifs essentiels d'accroissement de la mobilité du travail et de diminution de l'émigration; de même, la productivité et l'élévation du niveau de vie qui doit à la fois la suivre et la stimuler ne seront possibles que si l'on s'attaque résolument aux problèmes sociaux des taudis et de la congestion urbaine. En outre, la construction de logements représente la tâche la plus importante de l'industrie du bâtiment et, comme l'a souligné le Plan National, l'existence d'un bon programme de logement est la condition première d'un accroissement de la productivité dans ce secteur vital. »

Ce texte reconnaît que le logement n'est pas simplement un problème social qui doit infléchir et tempérer la politique économique : c'est un élément fondamental du développement économique. Le problème essentiel est de traduire cet impératif en politiques du logement et de la main-d'œuvre qui soient efficaces et s'épaulent mutuellement.

Mais à l'heure actuelle ces politiques sont distinctes, non seulement sur le plan de l'administration mais également sur celui des idées. Les responsables de la main-d'œuvre considèrent le logement comme un domaine d'activité à part, relevant de la compétence exclusive d'organismes extérieurs à eux. Ils reconnaissent l'importance du logement mais en général les mesures prises ne comportent pas une attribution de logements.

De leur côté les organismes responsables du logement appliquent rarement des politiques du logement des travailleurs migrants. Une « politique du logement » pourrait prévoir des subventions ou des dispositions spéciales en faveur

1. MOTIFS SUSCEPTIBLES D'INCITER LES TRAVAILLEURS (AU-DESSOUS DE L'ÂGE DE LA RETRAITE) A CHANGER DE LIEU DE RÉSIDENCE

Incitations	Hommes %	Femmes %	Total %
Refus total de se déplacer . . .	46,5	60,5	51,2
Emigration hors du Royaume-Uni seulement	1,4	1,0	1,3
Déplacement seulement pour accompagner le conjoint (ou un autre membre du ménage) . . .	0,2	13,2	4,6
Emploi sûr et régulier	7,2	1,7	5,3
Perspectives de rémunération meilleure et de promotion	36,8	12,9	28,8
Autres conditions de travail . . .	5,7	3,5	5,0
Déplacement de l'employeur actuel	1,8	0,5	1,4
Conditions de logement améliorées	10,6	6,2	9,2
Avantages pour les enfants (écoles comprises)	1,2	0,9	1,1
Conditions climatiques	1,9	0,7	1,5
Autres caractéristiques géographiques du nouveau lieu de résidence	4,3	3,3	4,0
Installations collectives, sportives, etc.	1,1	1,5	1,2
Proximité d'amis	0,3	0,5	0,3
Deuils, changements de situation familiale	0,6	1,6	1,0
Raisons diverses	0,6	0,8	0,7
Nombre de travailleurs englobés dans les pourcentages (*)	7 627	3 854	11 481

(*) Le total des pourcentages est supérieur à 100, de nombreuses personnes ayant indiqué plus d'une raison.

2. CONDITIONS SOUHAITÉES PAR LES TRAVAILLEURS SE DÉCLARANT PRÊTS À DÉMÉNAGER AU CAS OÙ ILS PERDRAIENT LEUR EMPLOI

Conditions	Hommes %	Femmes %	Total %
Perspectives de rémunération et de promotion	62,5	56,8	61,7
Sécurité de l'emploi	39,9	25,5	38,1
Autres conditions de travail . . .	7,7	12,0	8,2
Logement	81,6	73,0	80,5
Bonnes écoles	16,0	5,4	14,6
Transports publics	5,4	5,8	5,4
Proximité des commerçants . . .	4,8	3,5	4,6
Installations collectives	8,0	11,2	8,4
Autres caractéristiques sociales de la région	2,7	6,2	3,1
Environnement agréable	16,9	18,9	17,2
Contacts avec des amis ou parents	3,1	6,9	3,6
Désirs exprimés par les autres membres de la famille	2,4	0,8	2,2
Considérations financières (autres que le salaire)	2,2	0,8	2,0
Réponses diverses	0,3	0,4	0,3
Nombre de personnes englobées dans les pourcentages (*)	1 756	259	2 015

La mobilité géographique de la main-d'œuvre a été récemment étudiée par le Service des enquêtes sociales du Royaume-Uni. Un tableau détaillé des grands courants de mobilité dans ce pays a été établi. Il montre notamment que la proportion des habitants d'une région qui y sont nés varie de 90 % en Ecosse à 46 % dans l'Est de l'Angleterre. Entre 1953 et 1963, plus de la moitié des 20 000 personnes de l'échantillon étudié ont changé de résidence au moins une fois, et plus du cinquième deux ou plusieurs fois.

Un autre fait dégagé est que les déménagements ont pour principale raison la recherche d'un logement meilleur ou répondant aux besoins du migrant; un sur six seulement des déménagements opérés au cours de ces dix années était dû à des raisons d'emploi. Mais une personne sur quatre avait changé de résidence une fois dans sa vie pour des motifs d'emploi.

Des questions ont été posées sur l'attitude des travailleurs envers un déménagement motivé par des considérations d'emploi (Tableau 1). 57 % d'entre eux ont déclaré qu'aucun motif personnel ne les inciterait à changer de résidence sur le territoire du Royaume-Uni. Plus d'un tiers ont affirmé que des perspectives intéressantes de salaire, de promotion et d'emploi les encourageraient à se déplacer. Ces motivations constituent le stimulant à la migration qui occupe de loin la première place. Le désir de conditions satisfaisantes de logement vient en seconde position: il est indiqué par

11 % des hommes et 6 % des femmes.

Les auteurs de l'enquête ont voulu savoir quelle était l'attitude du personnel qualifié à l'égard d'un déplacement. La conviction que la main-d'œuvre clé, qui devrait suivre l'entreprise, refuserait de déménager constitue un obstacle majeur à la mobilité des entreprises. Une question tenant compte de ce problème a été insérée dans l'enquête: sur les 10 836 travailleurs qui ont répondu, 33% des hommes et 71% des femmes ont déclaré qu'ils n'étaient pas disposés à suivre leur employeur; 38 % des hommes et 16 % des femmes se sont déclarés prêts à se déplacer; 11 % des hommes et 4 % des femmes ont indiqué que leur décision dépendrait du lieu où leur employeur leur demanderait de se rendre.

Autre point de l'enquête: la propension des travailleurs à se déplacer au cas où ils perdraient leur emploi. Ceux qui pensaient avoir des difficultés à trouver un nouvel emploi dans leur région ont été interrogés sur la décision qu'ils prendraient s'ils avaient à choisir entre un emploi moins satisfaisant et l'éventualité d'un déménagement. A proportions à peu près égales, les uns ont déclaré qu'ils préféreraient un emploi moins satisfaisant (45 %), les autres se sont dits prêts à déménager (46 %). A ces derniers on a demandé quelles conditions leur paraîtraient justifier un déménagement. Dans ce cas, le logement acquiert une importance déterminante, passant avant la rémunération et les possibilités de promotion (Tableau 2).

de ces travailleurs, mais elle entrerait en conflit avec des priorités ne concernant que le logement. Trois formes d'aide au travailleur migrant sont possibles: les services d'information, l'aide financière et la construction de logements.

Services d'information

Le rôle des services de la main-d'œuvre est d'abord de faciliter l'accès des travailleurs aux informations dont ils ont besoin. H. S. Parnes a donné un tableau de la situation qui est

resté exact: « Le travailleur manuel moyen semble avoir une connaissance très restreinte des possibilités d'emploi sur le marché du travail et encore moins d'informations sur les caractéristiques spécifiques des postes de travail dans les établissements autres que le sien... »

« Tant que le travailleur n'est pas mécontent de son emploi, il ne cherche pas en général à travailler ailleurs. S'il est mécontent, il peut s'adresser à ses amis et parents ou, beaucoup plus rarement, se rendre au bureau de placement public pour tenter d'y trouver un autre emploi. Mais, la plupart du temps, il quitte simplement son emploi actuel et en cherche un autre.

Cette « recherche » l'oblige souvent à s'adresser à des relations pour savoir où des emplois sont vacants ou pour se « faire recommander » par des amis travaillant à ce moment dans les firmes qui embauchent. Tour à tour, ou parfois en même temps, le travailleur se présente plus ou moins au hasard dans les usines qu'il peut connaître. Ce n'est que dans de rares cas qu'il recourt aux méthodes plus régulières pour trouver du travail, notamment en s'adressant au bureau public ou en répondant aux annonces parues dans la presse » (1).

Lorsque le travailleur doit changer de résidence, ses difficultés s'accroissent. Les services de placement, dépendant des autorités responsables de la main-d'œuvre, n'ont pas habituellement pour tâche de faciliter directement la solution de problèmes comme le logement, qui ne relèvent pas de l'emploi. Ils ne fournissent pas l'aide essentielle qui consisterait à aider le travailleur à trouver à se loger. Cette situation est aggravée par l'absence d'organisation et d'information du public qui caractérisent le marché du logement.

Aide financière

Les travailleurs qui viennent s'installer dans une région peuvent bénéficier de différentes formes d'aide financière : indemnités de voyage, de déménagement, d'hébergement. Les indemnités spécifiques de logement sont accordées sous forme de dons, de prêts à faible taux d'intérêt et de remboursement des droits de mutation exigibles lors de l'achat d'une maison. Ces dispositions ne couvrent que les dépenses liées au déplacement : elles ne tiennent pas compte des augmentations à long terme des coûts du logement. Seules des mesures d'aide financière à long terme permettraient de compenser l'accroissement des frais de logement du travailleur dans une nouvelle région.

L'aide financière au logement accordée par les employeurs va dans ce sens, mais elle ne s'est pas généralisée. En premier lieu, l'employeur peut faire l'avance du versement initial exigé pour l'achat d'un logement. Cette mesure est considérée comme liant de façon excessive le travailleur à son emploi et entraînant des remboursements élevés. En second lieu, l'employeur peut accorder une prime de logement (à titre de participation au paiement du loyer ou au coût de l'achat). Cette formule échappe aux critiques précédentes.

Les employeurs fournissent parfois une aide financière plus indirecte pour la construction de logements par des associations de construction et autres organismes similaires. Il s'agit d'une aide financière, puisque les coûts de logement des travailleurs se trouvent réduits d'autant, mais le but est plutôt d'encourager et de faciliter la construction.

Fourniture d'un logement

De l'avis de la majorité des responsables, la fourniture directe de logements n'est pas une fonction normale des services de la main-d'œuvre. La politique de main-d'œuvre est cependant parfois appliquée par l'intermédiaire des organismes compétents en matière de logement. En Suède, par exemple, la construction de logements est financée pour plus de 90 % par des prêts de l'État. Il s'ensuit que la répartition géographique des contingents de prêts a une influence déterminante sur l'emplacement des nouveaux logements construits.

« Comme cette disposition intéresse directement le marché du travail, notent les autorités suédoises, les contingents de prêts sont fixés après accord entre l'Office du Logement et l'Office du Travail. L'expérience a toutefois montré que, si la construction de logements reste stable ou ne progresse que peu chaque année, il devient très difficile d'apporter des changements notables aux contingents de prêts. De ce fait, la part attribuée aux régions en expansion pour la construction de logements a été relativement inférieure à ce qu'aurait exigé l'accroissement de leur population, alors que les régions où la population diminue ont obtenu une part hors de proportion avec cette population.

« L'acuité de la crise du logement qui s'est manifestée dans les régions en expansion s'est opposée à la formation sur le marché du travail d'un équilibre qui aurait été possible autrement. Pour qu'une politique visant à promouvoir la mobilité géographique soit couronnée de succès sans exposer les travailleurs migrants et les personnes à leur charge à accepter des efforts excessifs, il faut aborder le problème du logement d'une manière plus efficace qu'on ne l'a fait jusqu'à présent. D'ailleurs, il ne s'agit pas seulement de résoudre la question du logement des chômeurs obligés de quitter les régions où il y a un excédent de main-d'œuvre. Il faut aussi mettre des habitations à la disposition du personnel clé dont les régions en expansion ont besoin ».

J. B. Cullingworth juge improbable que l'obstacle à la mobilité que constitue la crise du logement puisse être éliminé prochainement par un développement général et une redistribution de la construction. Dans ce domaine, il est d'ailleurs nécessaire de modifier constamment les programmes de construction pour avantager les régions en expansion qui manquent à la fois de main-d'œuvre et de logements.

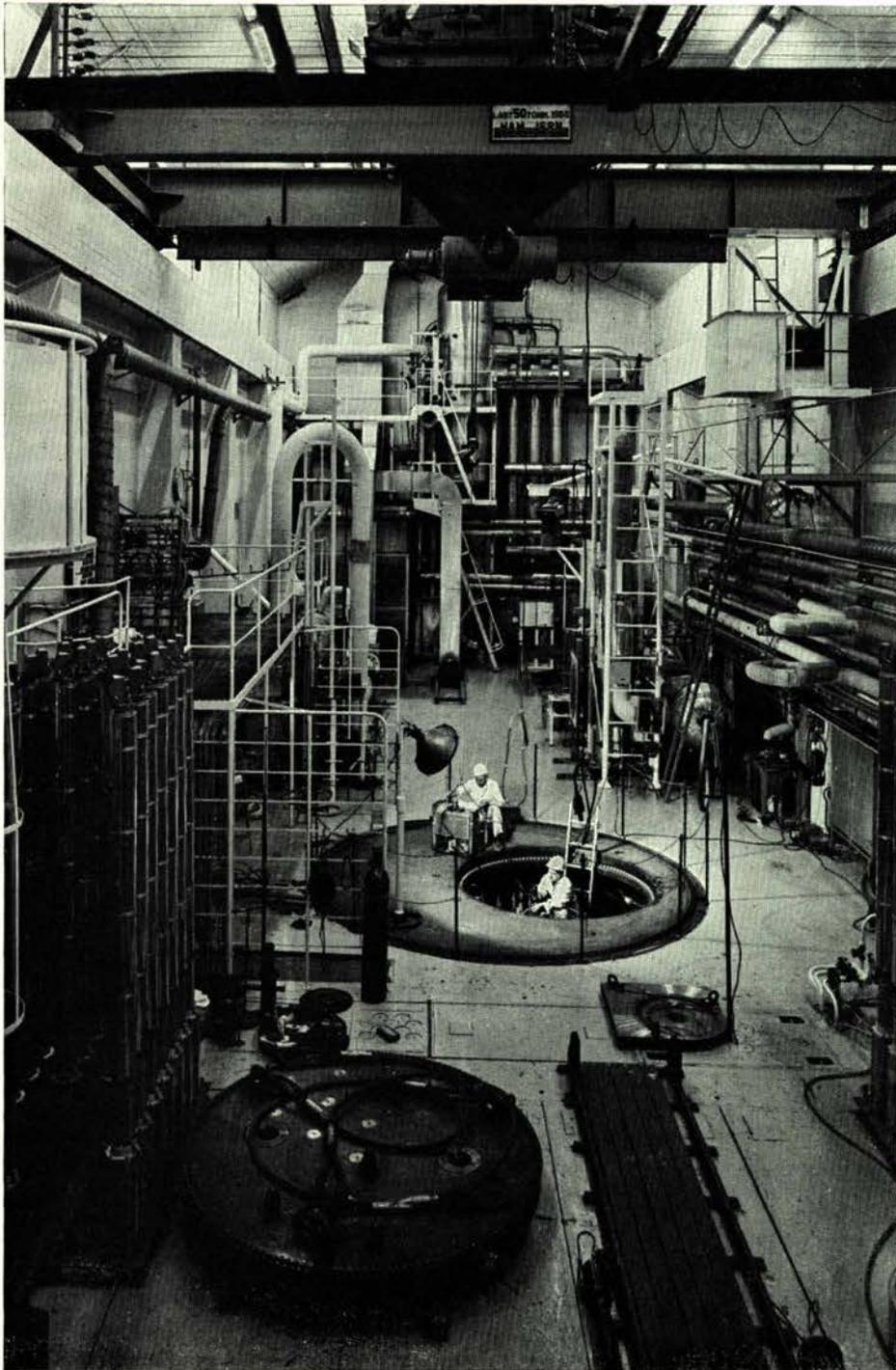
D'autres mesures sont à prendre pour aboutir à des résultats immédiats et réduire le temps d'attente de la main-d'œuvre migrante. On n'y parviendra que si les offices régionaux du logement et les autorités municipales s'entendent pour accorder la priorité à cette main-d'œuvre. Dans les communes où existe un bureau municipal d'échange de logements l'attribution est généralement faite aux demandeurs dans l'ordre d'inscription de leur demande. Dans l'intérêt du marché du travail, le Comité recommande de modifier ce système.

Pendant les périodes où les municipalités ne peuvent obtenir des prêts de l'État pour tous leurs projets de construction en cours — ce qui est fréquent — il sera nécessaire de leur attribuer un contingent supplémentaire de prêts cette attribution sera faite à condition que les logements construits grâce au supplément — ou un nombre équivalent d'habitations anciennes — soient réservés aux chômeurs originaires d'autres régions qui ont trouvé un emploi dans la commune par l'intermédiaire du service de l'emploi. En Suède, pendant l'exercice budgétaire 1964-1965, 5 000 logements ont été attribués de cette façon, sur un total de 88 000 logements construits.

Ainsi se trouve posé le problème politique essentiel : fournir un logement aux travailleurs migrants dans le cadre d'une politique générale du logement. Cela revient en définitive à accorder au travailleur migrant la priorité sur les besoins locaux. Pour les ouvriers du bâtiment, la communauté locale dans laquelle les logements doivent être fournis peut constater l'avantage direct qui en résulte pour elle. L'expérience montre qu'il n'en est pas de même pour d'autres types de travailleurs, à moins qu'il n'y ait un développement général de la construction de logements. Dans ce cas, l'attribution aux travailleurs migrants ne se heurte pas à l'opinion publique locale, qui ne peut se plaindre qu'une personne « de la localité » soit privée d'un logement.

(1) H. S. Parnes, *Research on Labour Mobility : an Appraisal of Research Findings in the United States*, Social Science Research Council, New York 1954.

DIXIÈME ANNIVERSAIRE DU PROJET DE RÉACTEUR HALDEN



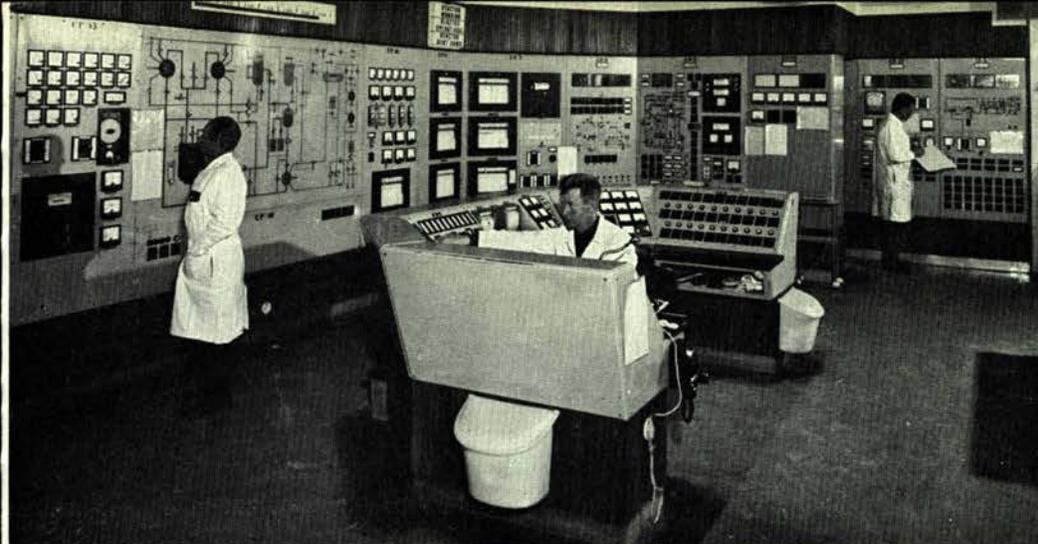
Vue générale du hall du réacteur.

Le 1^{er} juillet 1968, le projet OCDE de réacteur de Halden, première réalisation commune de l'Agence Européenne pour l'Energie Nucléaire, a fêté son dixième anniversaire. Créé en vertu d'un accord signé en juin 1958, ce projet découlait des recommandations faites par un groupe d'experts institué en 1956 par le Conseil de l'OECE (devenue par la suite l'OCDE) qui préconisaient d'examiner la possibilité de faire construire par des groupes de pays intéressés et d'exploiter en commun des réacteurs de recherche et d'expérimentation ainsi que des réacteurs prototypes. L'un des types dont l'expérimentation était recommandée était un réacteur modéré et refroidi à l'eau lourde bouillante. Dans leur rapport, les experts insistaient sur l'importance qu'il y aurait à construire rapidement ce réacteur afin de retirer le maximum d'enseignements du projet commun.

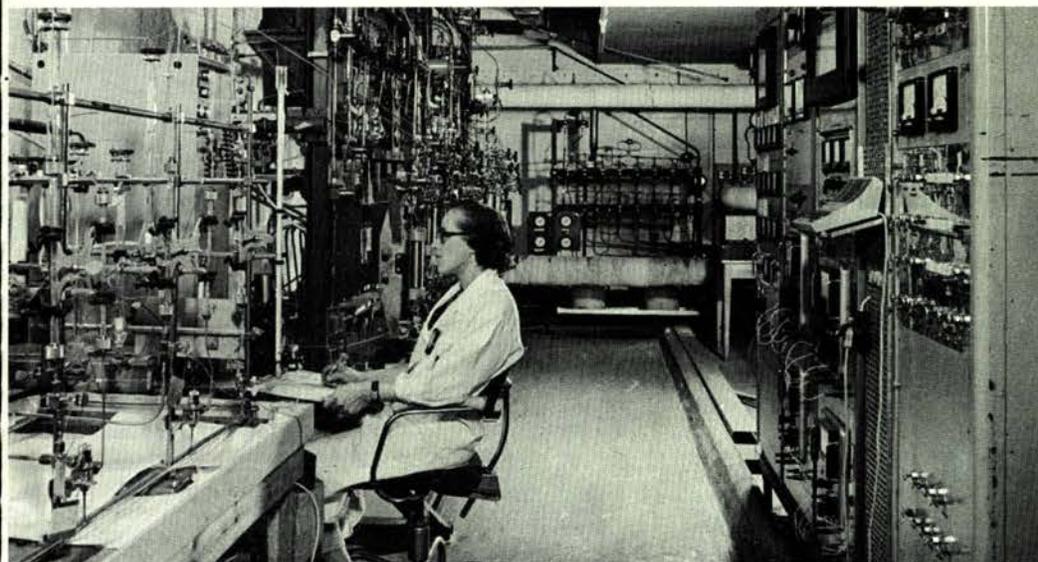
En raison de cet intérêt, le représentant de la Norvège auprès du Comité de Direction de l'OECE pour l'énergie nucléaire, qui devint ensuite le Comité de Direction de l'ENEA, avait proposé de mettre à la disposition d'une entreprise commune qui en assurerait l'exploitation le réacteur à eau lourde bouillante dont l'Institut norvégien pour l'énergie atomique avait entrepris la construction à Halden, au sud d'Oslo.

Onze autres pays ayant fait savoir qu'ils s'intéressaient à ce projet, le texte détaillé d'un accord fut élaboré, aux termes duquel ces pays devaient partager avec l'Institut norvégien (qui demeurerait propriétaire des installations de Halden) le coût d'un programme de recherches et d'études expérimentales d'une durée de trois ans. Les pays signataires de cet accord étaient l'Espagne, les six pays de l'Euratom (Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg et Pays-Bas), le Royaume-Uni et la Suisse. Dans le cadre d'arrangements distincts conclus avec l'Institut norvégien pour l'énergie atomique, la Finlande (qui n'était membre ni de l'OCDE ni de l'ENEA) a apporté sa participation au projet et la Commission des Etats-Unis pour l'énergie atomique s'y est associée.

Le premier programme triennal du projet de Halden a été consacré à l'étude des possibilités offertes par les réacteurs à eau lourde bouillante : physique et cinétique des réacteurs, mise au point d'instruments pour mesurer les caractéristiques de fonctionnement dans le cœur du réacteur,



Salle de contrôle du réacteur.



Le laboratoire de chimie de l'eau.



Vue partielle du calculateur numérique couplé.

la commande continue du réacteur par calculatrice numérique intégrée. Participent au programme actuel, outre l'Institut norvégien pour l'énergie atomique, l'Autriche, la Commission danoise de l'énergie atomique, la Commission finlandaise de l'énergie atomique, le Centre de réacteurs des Pays-Bas, le Comité national italien pour l'énergie nucléaire, l'Institut japonais de recherches sur l'énergie atomique, l'AB Atomenergi de Suède, le Gouvernement de la Confédération helvétique, l'Autorité de l'énergie atomique du Royaume-Uni, la Commission de l'énergie atomique des Etats-Unis et un groupe d'industriels allemands (Siemens, AEG et Nukem) travaillant en accord avec le Ministère de la recherche scientifique d'Allemagne.

Depuis le mois d'août 1967, le réacteur de Halden a fonctionné avec sa troisième charge de combustible (puissance nominale 25 MW thermiques), dans laquelle se trouvent des éléments expérimentaux à l'oxyde de thorium. Des mesures et l'enregistrement continu et automatique des conditions opérationnelles de l'installation sont maintenant effectués en tant que première étape vers la commande du réacteur par calculatrice connectée.

Pendant le présent programme triennal, qui doit se poursuivre jusqu'au 31 décembre 1969, il est prévu qu'on procédera dans le réacteur à l'irradiation d'une soixantaine d'assemblages combustibles et qu'on poursuivra la mise au point des instruments insérés dans le cœur du réacteur, tout en effectuant par ailleurs des recherches sur les phénomènes chimiques (surtout les effets corrosifs) dans le circuit primaire à eau bouillante.

Par conséquent, six ans après sa mise en route, le projet OCDE de réacteur de Halden conserve la première place pour les activités de recherche et de développement sur la technologie des réacteurs à eau bouillante, ainsi que pour la réalisation des essais de combustibles. Pendant ces dix années, les dépenses affectées au projet se sont élevées à un total d'environ 14,5 millions de dollars, non compris le coût de la construction du réacteur que les autorités norvégiennes ont pris à leur charge.

Le fait qu'un autre programme expérimental, qui dès 1969 fera suite aux travaux en cours, est actuellement à l'étude, témoigne de l'intérêt que les pays participants continuent à attacher au projet de Halden.

expériences sur la chimie de l'eau lourde dans les circuits primaires.

La durée du programme a été prolongée à deux reprises de dix-huit mois et, en 1964, le nombre de ses participants ainsi que ses objectifs ont été modifiés lors du lancement d'un nouveau programme consacré principalement aux essais à long terme d'éléments combustibles expérimentaux fournis par les pays participants. Ce programme, qui a été à nouveau élargi

en 1966, englobe maintenant des activités de recherche et de développement sur l'exploitation d'un combustible à puissance thermique élevée, les instruments de mesure insérés dans le cœur, la physique du thorium et les éléments combustibles correspondants (le thorium est un autre combustible nucléaire d'appoint qui peut être utilisé en conjonction avec l'uranium fissile), la chimie de l'eau, les essais d'éléments combustibles ainsi que des études sur

L'ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DES TRANSPORTS DE PÉTROLE PAR MER

La fermeture du canal de Suez, d'abord en 1956/1957 et à nouveau en 1967, a bouleversé l'organisation des transports de pétrole par voie maritime. La demande de tonnage pétrolier a brusquement augmenté du fait de l'allongement des voyages. En temps normal, les modifications qui interviennent chaque année dans la structure des courants de transport influent bien moins sur les besoins en tonnage pétrolier que l'accroissement du volume total des échanges. Déjà, au cours des années antérieures à 1967, la distance moyenne des transports interrégionaux avait diminué. Le trafic exprimé en tonnes-milles et, partant, les besoins en tonnage avaient augmenté moins vite que le tonnage transporté. Lorsque le canal sera de nouveau ouvert au trafic, il est possible que la mise en service de pétroliers géants, qui ne pourront pas passer à pleine charge par le canal de Suez, provoque un renversement de cette tendance.

Telles sont quelques-unes des conclusions auxquelles le Comité des Transports Maritimes de l'OCDE est parvenu dans son Rapport annuel, qui sera publié prochainement.

Le volume des transports internationaux de pétrole par voie de mer — à l'exclusion d'un certain nombre de mouvements nationaux — est passé de 225 millions de tonnes en 1950 à 950 millions de tonnes (estimation) en 1966. Depuis 1961, les échanges internationaux de pétrole représentent plus de 50 % des transports maritimes internationaux ; cette proportion a atteint 54 % en 1966. Le Tableau 1 montre comment ont évolué les *principaux transports de pétrole par mer* ; il n'a pas été tenu compte des mouvements qui ne présentent qu'un intérêt limité pour l'utilisation des pétroliers à l'échelle mondiale, mais on a cependant inclus l'important trafic côtier des États-Unis. De 1950 à 1966, le tonnage transporté au titre de ces principaux mouvements de transport par mer est passé de 253 à 908 millions de tonnes, soit un accroissement de 256 %. Il est préférable de chiffrer les transports pétroliers par voie de mer en tonnes-milles qu'en tonnage transporté. De 1950 à 1966 le trafic de pétrole exprimé en tonnes-milles pour les principaux mouvements pétroliers a augmenté plus rapidement que le tonnage transporté, puisqu'il s'est accru de

1. PRINCIPAUX COURANTS DE PÉTR EXPRIMÉ EN TONNES-M

(estimations)

Année	Principaux courants de pétrole			
	Transports interrégionaux (1)	Transports le long des côtes des États-Unis (2)	Total	
	Millions de tonnes			1950 = 100
1950	183	70	253	100
1951	207	75	282	111
1952	231	75	306	121
1953	256	80	326	129
1954	265	80	345	136
1955	302	80	382	151
1956	328	75	413	163
1957	344	80	424	168
1958	365	80	445	176
1959	397	85	482	191
1960	441	90	531	210
1961	483	95	578	228
1962	545	90	635	251
1963	602	95	697	275
1964	672	90	762	301
1965	743	85	828	327
1966	823	85	908	356

Sources : (1) B P Statistical Review of the World Oil Industry : *certaines chiffres*

(2) *Estimations.*

(3) 1950 à 1955 : *estimations fondées sur The Long Term Development 1957 à 1966 : chiffres communiqués par la BP Tanker Co. Ltd.*

318 %. Pendant la même période, le tonnage de la flotte pétrolière mondiale avait augmenté de 260 % (Tableau 2). La capacité de transport, mesurée en équivalents T 2 (1), a progressé beaucoup plus vite que le tonnage de port en lourd. Au cours de la période considérée, il a augmenté de 340 %, c'est-à-dire encore plus vite que le trafic exprimé en tonnes-milles pour les principaux mouvements pétroliers.

Les indications contenues dans les deux tableaux concernant l'évolution à long terme du trafic et de la capacité de transport sont trop sommaires pour permettre une confrontation précise de la demande et de l'offre de tonnage pétrolier, celles-ci dépendant de nombreux autres facteurs notamment, du côté de la demande, des suivants :

- participation de pétroliers au transport de céréales ;
- participation, dans les dernières années, aux transports de pétrole ou de vrac, selon l'état du marché, de navires pouvant transporter indifféremment du pétrole, du vrac ou des minerais ;
- besoins correspondant à d'autres services spécialisés et à des besoins militaires.

Du côté de l'offre, la présentation en équivalents T 2 ne rend pas compte de l'incidence exercée sur la capacité de transport par le temps de rotation dans les ports, les délais de réparation, etc.

Compte tenu de ces réserves, une comparaison entre la capacité de transport de pétrole et le trafic sur les grands courants de transport n'en fait pas moins ressortir les principales tendances de l'offre et de la demande de tonnage pétrolier au cours des dernières années :

- sur l'ensemble de la période, la capacité de transport et le trafic n'ont suivi que rarement une évolution parallèle ;
- après la première fermeture du canal de Suez en 1956-1957, la progression du trafic s'est ralentie ; tandis que la capacité de transport continuait d'augmenter rapidement, ce qui devait finalement aboutir au désarmement de près de 10 % de la flotte pétrolière ;
- de 1960 à 1963, la capacité de transport a augmenté

(1) L'équivalent T 2 correspond à un navire de 16 700 tonnes de port en lourd filant 14,5 nœuds en service.

OLE ET TRAFIC DE PÉTROLE ILLES, 1950-1966

Trafic de pétrole			
Transports inter-régionaux (3)	Transports le long des côtes des Etats-Unis (2)	Total	
		1950 = 100	1950 = 100
Milliards de tonnes-milles			
720	130	850	100
..
..
..
..
1 260	140	1 400	165
..
1 600	140	1 740	205
1 650	140	1 790	211
1 750	150	1 900	223
1 900	160	2 060	242
2 100	170	2 270	267
2 350	160	2 510	295
2 600	170	2 770	326
2 850	160	3 010	354
3 100	150	3 250	382
3 400	150	3 550	418

sont des estimations.

ent of the Tanker Freight Market, W.L. Newton.

2. LA FLOTTE PÉTROLIÈRE MONDIALE, 1950-1966 (estimations)

Année	Port en lourd total (1)		Capacité de transport (2)	
	Millions de t.p.l.	1950 = 100	Equivalents T2	1950 = 100
1950	27,6	100	1 325	100
1951	29,8	108
1952	32,6	118
1953	35,5	129
1954	39,0	141
1955	41,0	149	2 096	158
1956	44,4	161
1957	49,6	180	2 552	193
1958	55,7	202	2 923	221
1959	60,9	221	3 367	254
1960	64,0	232	3 696	279
1961	67,1	243	3 919	296
1962	70,4	255	4 117	311
1963	75,0	272	4 340	328
1964	81,6	296	4 734	357
1965	90,1	326	5 316	401
1966	99,4	360	5 840	441

(1) Chiffres de fin d'année ; pétroliers d'au moins 2 000 t.p.l.
Source : BP Statistical Review of the World Oil Industry ; John I. Jacobs and Co. Ltd., World Tanker Fleet Review.

(2) Chiffres de milieu d'année ; pétroliers d'au moins 10 000 t.p.l. (non compris l'URSS).
Sources : The Long Term Development of the Tanker Freight Market, W.L. Newton ; John I. Jacobs and Co. Ltd., World Tanker Fleet Review.

plus lentement que le trafic, ce qui a permis de résorber une partie de l'excédent de capacité accumulé jusqu'alors ;

● entre 1964 et 1966, la capacité de transport a augmenté un peu plus vite que le trafic ; l'offre et la demande sont demeurées en équilibre précaire ; il n'y a pas eu de désarmement massif ; toutefois, cette situation a obligé les armateurs à rechercher des emplois sous forme de transport de céréales ; il est probable que le taux de sous-emploi de certaines parties de la flotte active a augmenté.

Evolution dans la structure des exportations et des importations de pétrole

Pour les exportations de pétrole, de 1950 à 1966, on a enregistré principalement :

● une baisse relative des exportations américaines de pétrole, dont la part dans l'ensemble des *transports interrégionaux* de pétrole (c'est-à-dire dans les principaux transports de pétrole à l'exception des transports le long des côtes des États-Unis) est tombée de 10 à 1 % ;

● une baisse des exportations en provenance des Caraïbes, qui sont passées de 40 à 20 % ;

● une augmentation de la part du Moyen-Orient qui, de 44 %, est montée à 52 % ;

● l'apparition sur le marché de trois nouvelles régions exportatrices de pétrole : l'URSS, l'Afrique du Nord et l'Afrique occidentale ; les exportations de ces trois régions, nulles ou insignifiantes en 1950, ont représenté 23 % des exportations interrégionales en 1966.

Pour ce qui est des importations, le total des parts cumulées du Canada et des États-Unis est tombé de 30 à 18 % ; la part de l'Europe occidentale a progressé, passant du tiers à la moitié du volume total, et le Japon est devenu un grand importateur avec 12 % de l'ensemble des importations en 1966. Dans ces quatre régions qui, réunies, se confondent à peu près avec la zone de l'OCDE, les importations totales sont donc passées de 64 à 81 % du trafic global de pétrole à l'échelle interrégionale. Cette évolution témoigne d'un taux de croissance économique supérieur à la moyenne, particulièrement en Europe et au Japon, mais montre aussi que ces régions sont de plus en plus tributaires de leurs importations d'énergie.

Considérée globalement, l'évolution des transports de pétrole de 1950 à 1966 s'est principalement traduite par le déclin relatif de l'hémisphère occidental en tant qu'exportateur et importateur, et par un accroissement correspondant des exportations et des importations de l'hémisphère oriental.

Evolution dans les principaux courants de transport de pétrole

Voici les quatre courants principaux, dont chacun a représenté plus de 10 % de l'ensemble des transports interrégionaux en 1966 et dont la somme a atteint 60 % du tonnage total :

- Moyen-Orient/Europe occidentale
- Caraïbes/États-Unis

- Moyen-Orient/Japon
- Afrique du Nord/Europe occidentale

En 1958, seuls les trois premiers de ces courants occupaient une position dominante, mais, au cours des huit années suivantes, les exportations d'Afrique du Nord à destination de l'Europe sont passées au second rang des courants interrégionaux du point de vue du tonnage transporté. Durant la même période, la part relative des exportations des Caraïbes à destination des États-Unis a fortement diminué et la part du courant Moyen-Orient/Europe a sensiblement baissé, tout en demeurant la plus importante. La part prise par le courant Moyen-Orient/Japon dans le volume total des transports interrégionaux est passée de 4 à 10 %.

Pour les autres courants importants, signalons que le courant Caraïbes/Europe occidentale est tombé de 8,0 % à 5,1 % de 1958 à 1966, alors que le courant URSS/Europe occidentale augmentait, passant de 1,9 à 4,1 %.

Trafic et longueur des trajets

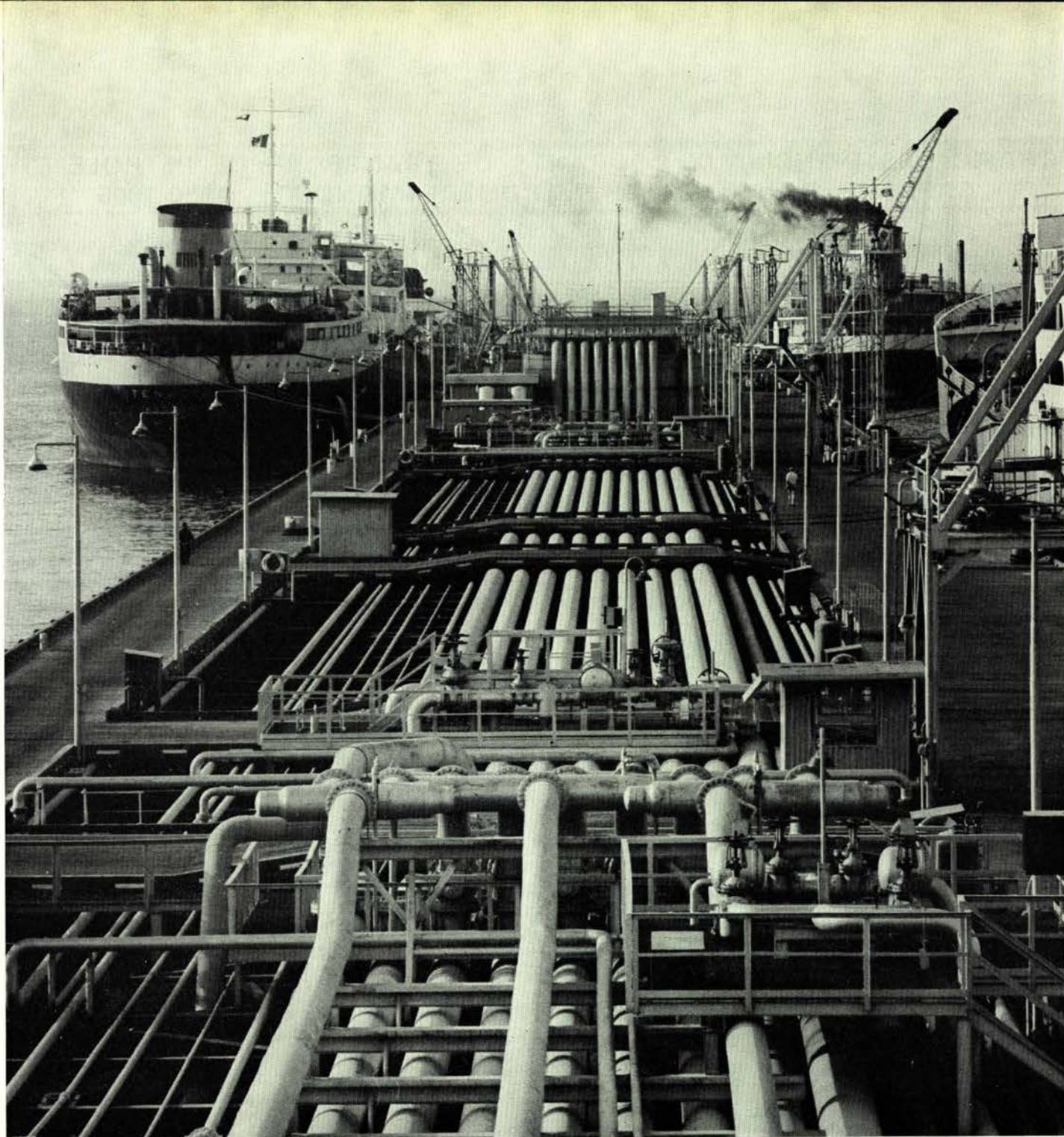
La distance moyenne de transports pour les mouvements interrégionaux de pétrole s'est accrue de 15 % entre 1950 et 1958. Elle est passée par un maximum anormal en 1957, à la suite de la fermeture du canal de Suez. La tendance a été inversée en 1958 et, de 1958 à 1966, la distance moyenne de transport dans les mouvements interrégionaux a diminué de 8 % environ (1). Cette baisse a influé sur les besoins en tonnage pétrolier et il est possible que l'excédent de capacité de pétroliers qui est apparu après 1956-1957 ait résulté en partie d'un défaut d'adaptation à cette nouvelle tendance, encore que l'essentiel de cette évolution soit très vraisemblablement dû à la crainte d'une nouvelle fermeture du canal. La diminution de la distance moyenne parcourue par les transports interrégionaux après 1958 peut être attribuée en particulier au développement rapide du commerce entre l'Afrique du Nord et l'Europe (parmi les principaux courants interrégionaux, c'est celui qui s'effectue sur les distances les plus courtes).

On peut constater que le tonnage global transporté à l'échelon interrégional et le trafic global n'ont pas suivi une évolution parallèle au cours des années. Les modifications qui en résultent pour la longueur moyenne des trajets peuvent s'expliquer par deux facteurs :

- par des changements intervenus dans l'importance relative des trajets sur courtes et longues distances ;
- par des changements intervenus dans le trajet moyen d'un trafic donné.

Dans le cas de l'Europe occidentale, ces deux facteurs ont contribué — pendant plusieurs années — à réduire les distances de transport. Les importations à courte distance en provenance d'Afrique du Nord se sont accrues beaucoup plus rapidement que le total

(1) Les distances moyennes de transport pour les principaux mouvements de pétrole (y compris les transports de cabotage aux États-Unis et à la seule exception des autres mouvements intrarégionaux) ont suivi une tendance générale analogue mais moins accusée.



Le port pétrolier de Koweït.

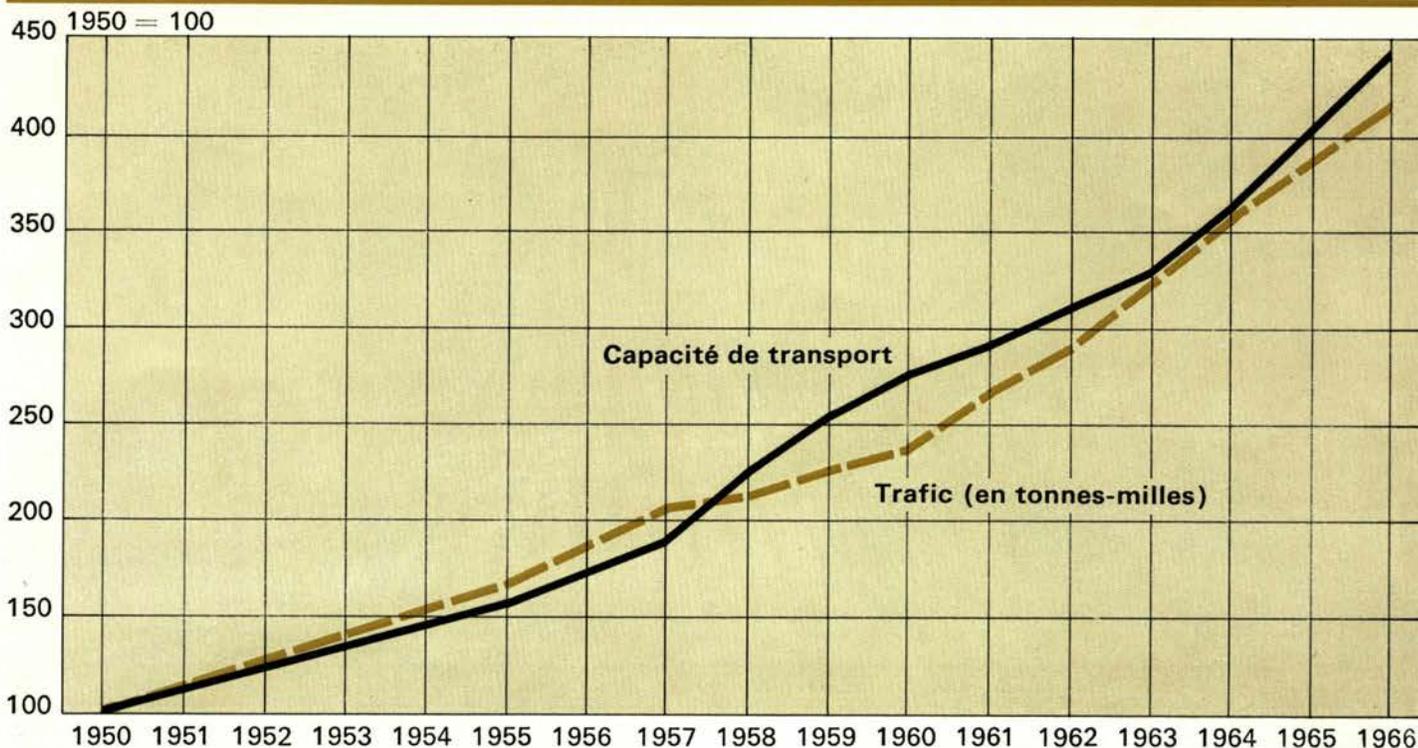
des importations et le développement rapide des ports de déchargement de pétrole dans le Sud de l'Europe ainsi que l'approvisionnement des raffineries d'Europe centrale par les oléoducs à partir de ports méditerranéens ont réduit les distances moyennes pour les livraisons en provenance du Golfe Persique et d'Afrique. Le premier de ces oléoducs, qui relie Lavéra à Strasbourg et Karlsruhe, est entré en service en 1962. En 1966, les deux réseaux fonctionnant à partir de Lavéra et de Gênes ont transporté environ 45 millions de tonnes de brut, soit plus de 10 % des importations totales de l'Europe occidentale. Un troisième réseau, la ligne transalpine qui part de Trieste, est entré en service à la fin de 1966. Il pourra plus tard transporter plus de 50 millions de tonnes de pétrole.

Tendances actuelles

Pour la deuxième fois en dix ans, la fermeture du canal de Suez en 1967 a bouleversé les mouvements normaux de pétrole par voie maritime. Le Rapport du Comité des Transports Maritimes n'examine pas la situation spéciale créée par cet événement, mais résume quelques faits saillants qui ont influé en 1966 sur les mouvements de pétrole et qui conserveront vraisemblablement leur importance dans un proche avenir, que le canal soit bientôt rouvert ou non.

- Les importations de pétrole de l'Europe occidentale, du Japon et de l'Amérique du Nord ont représenté en 1966 80 % environ du tonnage transporté et du trafic interrégional de pétrole. La distance moyenne de transport a été légèrement inférieure à la moyenne

TRAFIC DES PRINCIPAUX COURANTS DE TRANSPORT DE PÉTROLE ET CAPACITÉ DE LA FLOTTE PÉTROLIÈRE MONDIALE, 1950-1966



interrégionale pour les importations de l'Europe; elle a été très supérieure à la moyenne globale pour celles du Japon et nettement inférieure pour celles des États-Unis. Les principaux fournisseurs de l'Europe occidentale sont le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, celui du Japon le Moyen-Orient et celui de l'Amérique du Nord la région des Caraïbes.

Tels sont les principaux courants pétroliers qui continueront vraisemblablement à déterminer pendant un certain temps la structure des transports de pétrole par voie maritime.

- Il est peu vraisemblable que les distances moyennes de transport des courants Caraïbes/États-Unis et Moyen-Orient/Japon connaissent des changements notables : on peut prévoir que le trafic représenté par les importations nord-américaines et japonaises de pétrole suivront une évolution plus ou moins parallèle à celle du tonnage transporté.

- Pour l'Europe occidentale, la situation est plus complexe. Jusqu'à la fermeture du canal de Suez en 1967, la distance moyenne pour les importations de pétrole en Europe avait diminué, du fait que les approvisionnements en provenance d'Afrique du Nord enregistraient une croissance supérieure à la moyenne et que l'Europe du Sud développait ses ports de déchargement et son réseau d'oléoducs. Cette tendance devrait continuer à déterminer les mouvements de transport de pétrole dans les années à venir, que le canal de Suez reste fermé ou non. Il est évident que la longueur de la route passant par Le Cap est actuellement le facteur déterminant.

- La fermeture du canal de Suez a contribué récemment à laisser dans l'ombre un fait important : depuis quelques années, les pétroliers de très gros

tonnage venant du Golfe Persique passaient par Le Cap pour repartir sur lest en empruntant le canal de Suez. On a calculé qu'en 1966 près de 20 millions de tonnes ont été transportées via Le Cap vers l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord, contre 5 millions de tonnes en 1965. D'après des estimations récentes, des navires de 200 000 tonnes de port en lourd peuvent être exploités sur ces parcours dans des conditions beaucoup moins onéreuses que les plus gros navires capables de franchir le canal à pleine charge (60 000 à 65 000 t.p.l.). Pour que cet avantage disparaisse, il faudrait que le canal soit sensiblement approfondi et élargi; en attendant, on construit de nombreux pétroliers du groupe de 200 000 tonnes de port en lourd.

Même dans des conditions normales, après la réouverture du canal de Suez, on peut donc prévoir une tendance prononcée à l'allongement des trafics pour les courants Golfe Persique/Europe et, dans une moindre mesure, Golfe Persique/Amérique du Nord.

- Les principaux facteurs résumés ci-dessus devraient continuer à déterminer les mouvements normaux de pétrole par voie maritime après la réouverture du canal de Suez. Dans ce cas, il est possible que le développement des transports normaux de pétrole par la route du Cap entraîne un renversement de l'évolution récente qui tendait à réduire la distance moyenne parcourue dans les transports interrégionaux, ce qui s'était produit pendant la période 1958-1966. Le trafic, et par conséquent les besoins en pétroliers, pourraient bien croître aussi vite ou même plus vite que le tonnage transporté dans les mouvements interrégionaux de pétrole.

Les points essentiels des
**PERSPECTIVES
ÉCONOMIQUES
DE L'OCDE**

JUILLET 1968

Le numéro de juillet examine les perspectives économiques à la suite de la récente crise de confiance dans le système monétaire international et des grèves qui se sont produites en France.

Le manque de confiance a tenu avant tout "à la faiblesse dont ont simultanément fait preuve la balance des paiements du Royaume-Uni et celle des États-Unis. On a toutefois désormais de bonnes raisons de croire que la crise de confiance a dépassé son paroxysme. La décision prise en mars de suspendre les opérations du Pool de l'or a en outre éliminé une source de faiblesse qui était apparue dans le système. Enfin, aussi spectaculaire et inattendus qu'aient été les événements de mai et juin en France, il convient de ne pas exagérer la gravité des problèmes économiques qu'ils ont laissés dans leur sillage."

"Après une période d'hésitation de durée inégale, les deux pays à monnaie de réserve ont entrepris de freiner leur demande intérieure par une action dont l'ampleur correspond d'assez près à celle que, dans ces pays tout comme à l'étranger, les spécialistes estimaient appropriée. Il est encore trop tôt pour déterminer avec précision quel sera l'effet du budget adopté en mars au Royaume-Uni et à quel moment cet effet se produira. Il n'est guère douteux cependant que la balance des paiements britannique présentera l'an prochain une importante amélioration. Aux États-Unis, les mesures budgétaires restrictives finalement adoptées par le Congrès sont encore plus rigoureuses qu'on ne l'avait initialement envisagé et devraient modérer pendant une période d'environ un an la pression excessive de la demande intérieure. Cette accalmie devrait entraîner une amélioration de la tendance des coûts et des prix et, conjuguée aux mesures qui ont été prises en janvier dernier pour redresser le compte des opérations en capital, renforcer progressivement la balance des paiements au cours des douze prochains mois environ."

(suite page 18)

DEMANDE ET PRODUCTION DANS LES PAYS DE L'OCDE

« Après avoir marqué un recul au premier semestre de 1967, la production industrielle de la zone de l'OCDE a fortement progressé au deuxième semestre ainsi que durant les premiers mois de 1968. Cette reprise vigoureuse de l'activité s'est accompagnée d'une forte augmentation des importations. »

« Les grèves qui ont eu lieu en France ne réduiront vraisemblablement la production de l'ensemble des pays de l'OCDE que de moins de 0,25 % en 1968, mais elles ont considérablement perturbé le profil de l'évolution d'un semestre à l'autre. Sous leur influence, le niveau du PIB des pays de l'OCDE a été moins élevé de 0,5 % au premier semestre de l'année et sera sans doute plus élevé de 0,5 % au second. »

« Sous l'effet des mesures prises par les pays à balance déficitaire, le taux tendanciel de croissance sera probablement ramené à 3 % environ au cours du deuxième semestre de l'année. Le rythme d'expansion de la demande intérieure semble devoir fléchir aussi au Japon. »

Au début de 1969 la demande intérieure ne s'accroîtra sans doute que très modérément dans les pays à monnaie de réserve.

« Pour la plupart des pays d'Europe continentale, les perspectives d'évolution jusque dans le courant de 1969 dépendent essentiellement de la façon dont ils sauront faire face à la dégradation considérable de leur balance extérieure. La plupart d'entre eux bénéficieront de l'élan acquis pendant la phase d'expansion rapide de l'automne dernier et il n'y a aucune raison pour que la demande intérieure ne devienne pas désormais le principal moteur, à la place des exportations. En France, cela supposerait l'application d'une politique conçue dans l'esprit indiqué plus loin, tandis que dans certains autres pays de nouvelles mesures expansionnistes pourraient se révéler nécessaires en 1969, voire même en 1968. »

• *Les perspectives dans les différents pays*

« Aux *Etats-Unis*, après la reprise des activités de stockage au deuxième semestre de l'année dernière, c'est une forte progression de la demande intérieure qui a soutenu la production au premier semestre de 1968. L'effet sur les ressources intérieures s'est trouvé quelque peu amorti par une diminution du taux de stockage et une nouvelle dégradation sensible de la balance extérieure. La mise en œuvre du train de mesures budgétaires voté récemment ainsi que le nouveau resserrement des conditions monétaires devraient avoir pour effet au deuxième semestre de 1968 d'atténuer progressivement la surchauffe actuelle de l'économie. »

La poursuite des politiques de restrictions actuelles ramènerait opportunément la croissance à un rythme inférieur à la normale pendant les trois ou quatre semes-

tres prochains. « A en juger par l'expérience, une telle période d'« accalmie » de la conjoncture contribuerait à remédier aux effets que la période récente de surexpansion a exercés sur la situation extérieure et intérieure. »

Au *Royaume-Uni* « après la dévaluation, du fait des hausses de prix et des mesures budgétaires d'austérité auxquelles on pouvait s'attendre, la consommation privée a augmenté au rythme de 8 % au premier trimestre de 1968, entraînant une baisse du taux d'épargne de près de deux points. »

« Après l'adoption du budget au mois de mars, le volume de la consommation est revenu à un niveau plus normal : le taux de l'épargne s'est sensiblement relevé et, les prix ayant en outre fortement monté, le pouvoir d'achat s'est trouvé réduit. Les dépenses publiques restant stationnaires, la demande intérieure totale devrait légèrement diminuer, malgré la reprise attendue des investissements privés. »

« Maintenant que des mesures sévères visant à restreindre la demande intérieure sont venues s'ajouter à la dévaluation, la balance des paiements devrait s'améliorer sensiblement et, si les autorités britanniques poursuivent leur politique actuelle, il existe désormais des motifs d'envisager avec optimisme les perspectives à plus long terme. »

En *Allemagne*, la reprise amorcée l'an dernier s'est poursuivie. Bien que l'optimisme grandissant des enquêtes de conjoncture et le fait que la reprise s'est maintenant poursuivie pendant près d'une année inclinent à penser que l'expansion continuera, son ampleur au second semestre de 1968 et en 1969 reste incertaine. « La demande d'investissements demeure inférieure aux niveaux de 1966 et ne suffira peut-être pas à compenser l'affaiblissement de la demande d'exportation. Il est peu probable que la demande des consommateurs, assez forte pourtant ces derniers mois, aille s'accroître. Si l'expansion de la demande globale se révélait insuffisante au deuxième semestre de 1968, le déséquilibre qui se manifeste maintenant entre l'investissement et la consommation pourrait accentuer le ralentissement de la production en 1969. Cela appellerait de nouvelles mesures de relance. »

« En *Italie*, le ralentissement de l'expansion au deuxième semestre de 1967 avait été dû en grande partie à une évolution défavorable de la balance extérieure. Pendant le premier semestre de 1968, une baisse considérable du rythme de la formation de stocks a tendu à freiner encore davantage la progression de la demande intérieure; toutefois, ce fléchissement a été plus que compensé par le puissant effet expansionniste que l'évolution de la balance extérieure exerçait dans le même temps. Au cours du deuxième semestre de 1968, les progrès de la demande intérieure paraissent appelés à s'accroître mais, comme l'accroissement des exportations sera sans doute nettement plus faible, l'expansion semble à l'heure actuelle devoir être sensiblement plus lente pendant le reste de l'année qu'on ne le prévoyait précédemment. Si ce pronostic se confirmait, la question de l'opportunité de mesures de relance pourrait fort bien se poser. L'excédent de la balance des paiements courants semble devoir demeurer substantiel. »

1. PRODUIT INTÉRIEUR BRUT RÉEL

(Pourcentages de variation, corrigés des variations saisonnières - Estimations et prévisions)

	Pondération 1966 (b)	Par rapport à l'année précédente		Par rapport au semestre précédent			
		1967	1968	1967		1968	
				1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre
Etats-Unis (PNB)	52,2	2,6	4 $\frac{1}{2}$	1,5	4,0	6	3
Royaume-Uni	7,2	1,4	3 $\frac{1}{4}$	2,1	2,1	4	2 $\frac{1}{2}$
Canada (PNB)	3,7	2,8	3 $\frac{1}{2}$	4,3	0,8	4 $\frac{3}{4}$	3 $\frac{1}{2}$
Japon (PNB)	6,7	13,1	7 $\frac{1}{2}$	12,7	13,9	7	2 $\frac{1}{2}$
France (c)	7,0	4,4	3 $\frac{1}{2}$	4,4	4,5	•• (c)	•• (c)
Allemagne (PNB)	8,3	- 0,3	4 $\frac{1}{2}$	- 2,7	4,7	5	3 $\frac{1}{2}$
Italie	4,3	5,9	5	7,3	3,0	7	3
Autres pays d'Europe	10,6	3,3	4 $\frac{1}{2}$	2,6	4,6	5 $\frac{1}{2}$	3 $\frac{1}{2}$
Total OCDE	100,0	3,3	4 $\frac{1}{2}$	2,6	4,5	5 $\frac{1}{2}$ (d)	3 (d)
dont:							
OCDE à l'exclusion de l'Europe continentale	69,8	3,5	4 $\frac{3}{4}$	2,8	4,6	5 $\frac{3}{4}$	2 $\frac{3}{4}$

PNB: Produit national brut. a) Les chiffres de la colonne des semestres représentent les changements corrigés des variations saisonnières par rapport au semestre immédiatement précédent (par exemple le 1^{er} semestre 1967 par rapport au 2^e semestre 1966) exprimés aux taux annuels composés (par exemple un accroissement effectif de 3 % entre les deux semestres correspond à un accroissement de 6,1 % aux taux annuels). b) PIB des pays Membres pour 1966 convertis en dollars aux taux de change courants. c) Les chiffres semestriels faussés par les grèves ne donneraient aucune indication valable. Voir ci-après la note sur la France qui précise aussi les hypothèses de caractère politique sur lesquelles sont fondées les prévisions pour 1968. d) Ajusté pour tenir compte des grèves en France.

« Au Japon, après une longue phase d'essor rapide, l'expansion a commencé à se ralentir sous l'effet de la politique de restrictions monétaires que le Gouvernement pratique depuis le milieu de l'an dernier. Il se pourrait que, dans l'industrie, le niveau de l'activité demeure à peu près stationnaire pendant le reste de l'année et, bien que le climat extérieur puisse devenir moins favorable, la balance courante devrait continuer de s'améliorer, mais plus lentement. Si la tendance à une amélioration rapide de la balance des paiements se confirme dans les prochains mois, il sera sans doute possible d'assouplir quelque peu les restrictions monétaires. »

« Au Canada, bien que la situation ait continué d'empirer sur le front des coûts et des prix, la balance commerciale a marqué une très nette amélioration due à la demande accrue émanant des Etats-Unis. Sous l'influence des mesures budgétaires que ceux-ci viennent de prendre et de l'évolution probable du niveau d'activité de leur économie, l'expansion de la production canadienne pourrait fléchir quelque peu au deuxième semestre. Sur l'ensemble de l'année, le taux de croissance de la production serait donc un peu moindre que celui de la capacité productive et l'on reviendrait à une situation plus satisfaisante sur le chapitre des coûts et des prix. »

ÉCHANGES ET OPÉRATIONS INVISIBLES COURANTES

« Suivant une tendance parallèle à celles de la demande et de la production, les échanges de la zone de l'OCDE paraissent devoir se ralentir sensiblement durant le reste de l'année 1968. »

« Les grèves intervenues en France ont fortement perturbé les échanges de l'OCDE en mai et en juin et

2. PRODUCTION ET ÉCHANGES DE LA ZONE DE L'OCDE EN 1967 ET 1968

(Estimations et prévisions, pourcentage de variation par rapport au semestre précédent, taux annuels dessaisonnalisés)

Taux d'accroissement tendanciel, compte non tenu des répercussions des grèves survenues en France	1967		1968	
	1 ^{er} sem.	2 ^e sem.	1 ^{er} sem.	2 ^e sem.
PNB OCDE vol. (a)	2,6	4,6	5 $\frac{1}{2}$	3
import. OCDE (b)	4,0	5,7	13 $\frac{1}{2}$	4
export. OCDE (b)	7,3	0,8	15	4 $\frac{1}{2}$

(a) En réalité, par suite des grèves qui ont eu lieu en France, le niveau du PNB des pays de l'OCDE a été moins élevé de 0,5 % au premier semestre de 1968 et devrait être corrélativement plus élevé de 0,5 % au deuxième semestre.

(b) Compte tenu des répercussions temporaires des grèves des docks au Royaume-Uni et des grèves de mai-juin en France.

leur contrecoup se fera encore sentir pendant plusieurs mois. Une évaluation provisoire donne à penser que les exportations totales de l'OCDE au deuxième trimestre seraient inférieures de 3,5 % au niveau qu'elles auraient atteint s'il n'y avait pas eu de grèves en France, mais que cette perte sera en grande partie compensée au troisième trimestre par la France ou par d'autres pays. »

La balance courante combinée des pays à monnaie de réserve pourrait s'améliorer d'environ 3 1/2 milliards de dollars au taux annuel du premier au second semestre de cette année. Ceci compenserait la majeure partie de la détérioration enregistrée au cours des derniers dix-huit mois. « Le contrecoup de cette amélioration de la position des pays à monnaie de réserve se fera surtout sentir dans le reste de la zone de l'OCDE, où

il pourrait se traduire par une variation de l'ordre de 2,5 milliards de dollars de la balance des pays de la CEE et peut-être de 0,5 à 0,75 milliard de celle du Canada. » En ce qui concerne l'année prochaine, il semble probable que, en dépit de la persistance d'un accroissement modéré de la demande dans les pays à monnaie de réserve, une augmentation raisonnablement satisfaisante des échanges de l'OCDE pourrait être enregistrée si des taux élevés d'expansion intérieure sont maintenus dans les pays excédentaires d'Europe continentale.

Le chapitre sur les échanges comprend aussi une analyse des tendances sous-jacentes dans les importations, les exportations et les opérations invisibles des pays pris individuellement, un aperçu du commerce de l'OCDE avec les autres pays et une note sur l'incidence de divers facteurs spéciaux sur le commerce de l'OCDE au second trimestre de 1967 et en 1968.

MOUVEMENTS INTERNATIONAUX DE CAPITAUX

« Au cours des douze derniers mois, les mouvements internationaux de capitaux ont été fortement influencés par le jeu d'un certain nombre de facteurs de caractère spéculatif : attaques répétées contre le sterling avant et après sa dévaluation, flambée de spéculation contre la couronne suédoise et le dollar canadien, achats massifs d'or par le secteur privé, de septembre au milieu du mois de mars, époque à laquelle les pays membres du Pool de l'or ont suspendu leurs ventes de métal jaune et, plus récemment, importantes sorties de capitaux hors de France. »

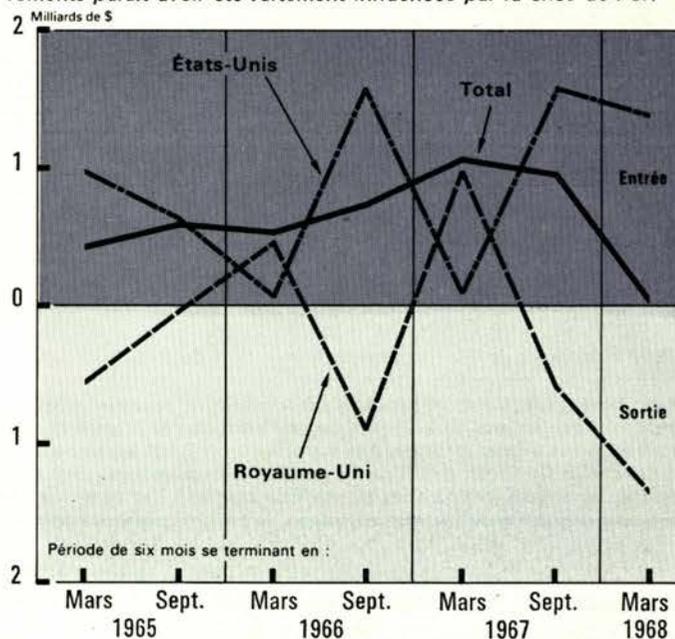
L'incidence des importants achats d'or sur les balances des paiements des pays de l'OCDE est illustrée par le Graphique ci-contre.

L'ÉQUILIBRE DES PAIEMENTS INTERNATIONAUX APRÈS LA CRISE DE L'OR

« Du début d'avril 1967 à la fin de mars 1968, le déficit présenté par les règlements officiels des pays à monnaie de réserve a été supérieur de 4 milliards de dollars au niveau atteint au cours des douze mois précédents. Simultanément toutefois, la position officielle de l'ensemble des autres pays de l'OCDE faisait elle aussi apparaître une *dégradation* (au lieu de l'amélioration que l'on aurait pu escompter) de 1,2 milliard de dollars. Il est vrai qu'un progrès a été constaté dans la position des pays à production primaire, dont l'excédent des règlements officiels est passé à quelque 2 milliards de dollars sous l'effet d'une amélioration de la balance des paiements courants et peut-être aussi d'un certain accroissement des importations nettes de capitaux. C'est toutefois une perte d'or monétaire d'environ 3 milliards de dollars qui constitue la contrepartie de beaucoup la plus importante du déficit de 5 milliards

A. ÉVOLUTION DE CERTAINES CATÉGORIES DE MOUVEMENTS DE CAPITAUX A COURT TERME ET INFLUENCE DE LA CRISE DE L'OR

Il y a eu, ces dernières années, une nette opposition de phase entre les variations de certaines catégories de mouvements de capitaux à court terme enregistrés par les Etats-Unis et le Royaume-Uni. Dans les derniers temps toutefois, la somme algébrique de ces mouvements paraît avoir été fortement influencée par la crise de l'or.



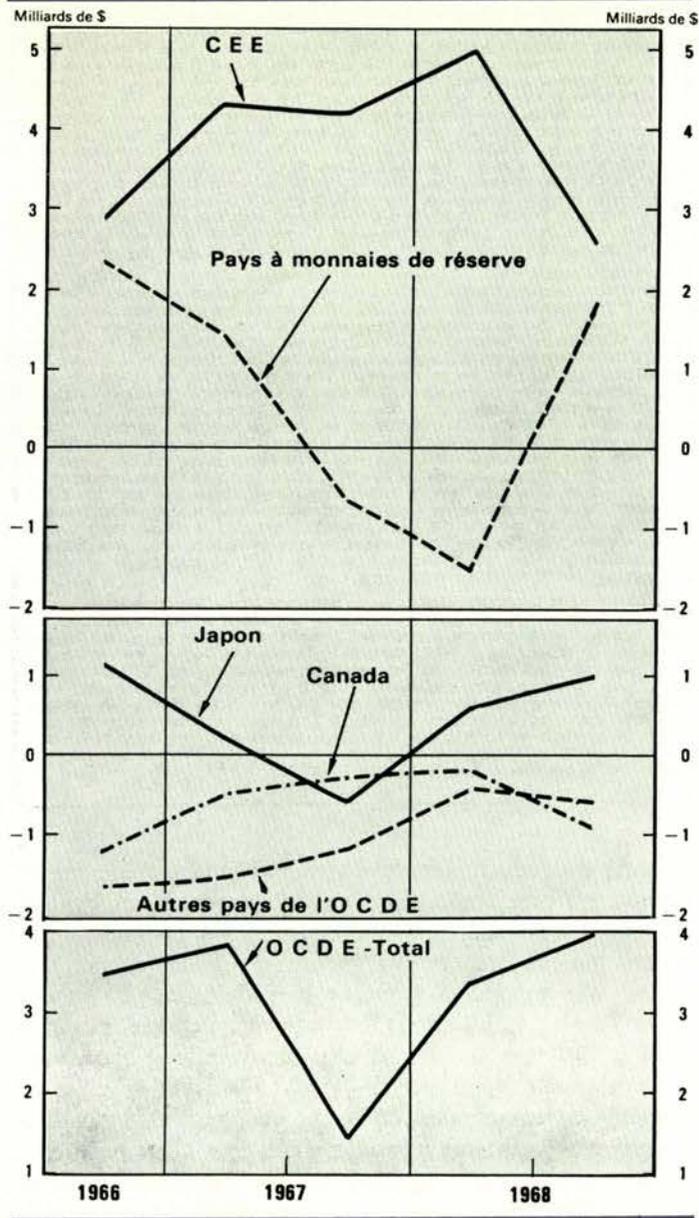
de dollars enregistré par les pays de l'OCDE au titre de leurs règlements officiels. »

« Bien que d'importants mouvements dans un sens ou dans l'autre semblent probables au deuxième semestre, sur l'ensemble de l'année les changements par rapport à 1967 ne seraient pas très marqués. »

« Pour ce qui est des opérations en capital, les principaux facteurs qui détermineront les résultats de 1968 sont, d'une part, l'incidence du nouveau programme de redressement de la balance des paiements des Etats-Unis et, de l'autre, le jeu des forces spéculatives s'exerçant contre la livre sterling et le franc français. Pour le moment, les indications dont on dispose donnent à penser que le programme des Etats-Unis produit à peu près les effets escomptés. »

« La probabilité de voir des progrès décisifs vers un meilleur équilibre des paiements internationaux s'accomplir dans le cadre du système monétaire international actuel semble dépendre en premier lieu de la mesure et du délai dans lesquels un ralentissement de l'expansion intérieure dans les pays à monnaie de réserve (joint à l'influence de la dévaluation dans le cas du

B. BALANCES DES OPÉRATIONS COURANTES 1966 - 1968 chiffres semestriels corrigés des variations saisonnières aux taux annuels



Royaume-Uni) agira sur le solde des paiements courants de ces pays. A un peu plus longue échéance toutefois, le succès des efforts visant à maintenir les exportations de capitaux de la Communauté Economique Européenne à un niveau substantiel jouera à cet égard un rôle d'égale importance. »

AUTRES QUESTIONS

Le même numéro de « Perspectives Economiques de l'OCDE » contient aussi une analyse de l'évolution de la productivité, des coûts salariaux et des prix dans certains pays d'Europe occidentale et aux Etats-Unis, ainsi qu'une étude détaillée de l'évolution monétaire, notamment aux Etats-Unis et en Allemagne. Enfin, un article consacré à la présentation du recueil récemment publié sous le titre « Comptes nationaux des pays de l'OCDE, 1957-1966 » met en lumière quelques-uns des faits significatifs qui se dégagent de ces statistiques.

LES PERSPECTIVES EN FRANCE APRÈS LES GRÈVES

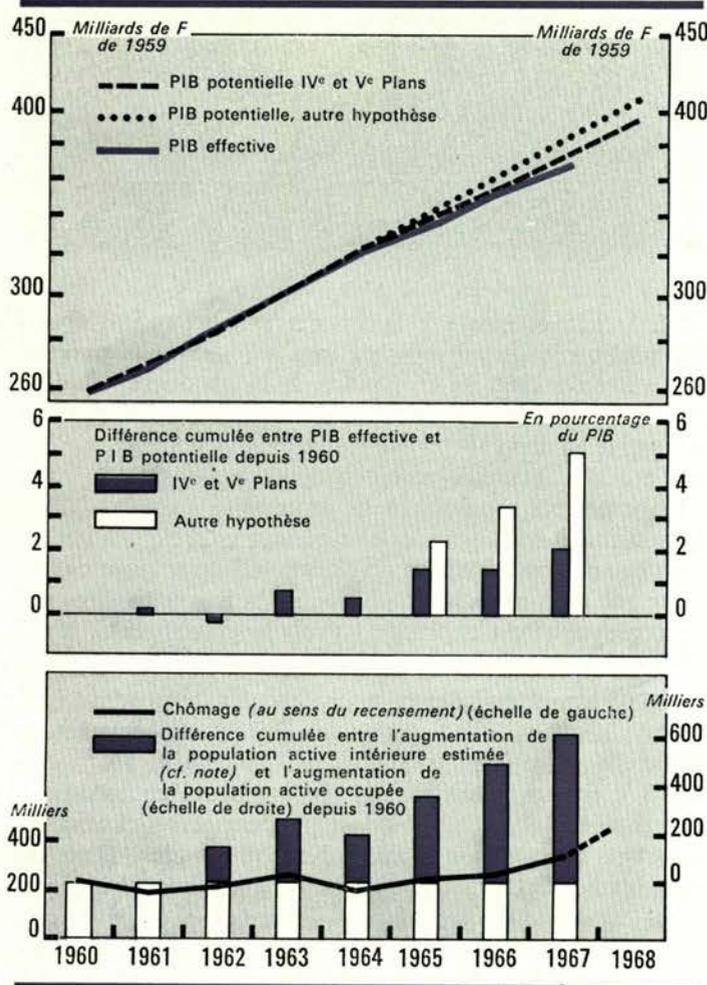
L'article consacré à la France résume tout d'abord l'évolution jusqu'au mois de mai. « Pendant le premier trimestre de 1968, la croissance de la production industrielle s'était accélérée jusqu'à atteindre un rythme annuel d'environ 10 %. » « Il semble que cette expansion ait été due principalement aux exportations, qui ont augmenté très rapidement de septembre à avril — à un taux annuel dessaisonnalisé supérieur à 20 %... » « mais on ne savait pas si elle se révélerait suffisante pour empêcher une augmentation continue de la marge de capacité inemployée et du chômage » (voir le graphique).

« La croissance de la production industrielle au début de 1968 a mobilisé des réserves latentes de productivité, mais n'a pas réduit de façon sensible la marge substantielle de ressources inemployées. En mars, 84 % des chefs d'entreprise estimaient qu'ils pourraient produire davantage avec les capacités de production et les effectifs existants à condition d'avoir des commandes. Dans de nombreux secteurs industriels — habillement et textiles, équipement ménager, industries alimentaires, matériaux de construction — une augmentation d'environ 10 à 15 % de la production semblait possible et, à effectifs constants, seule l'industrie automobile était proche de sa capacité maximum. »

« Avant les grèves, et en tenant compte des perspectives d'exportation moins favorables pour la deuxième partie de 1968, il semblait donc raisonnable de tabler sur une hausse d'environ 5 % du PIB en 1968, ce qui représentait un taux compatible avec l'objectif à moyen terme du Plan, mais qui n'aurait conduit à aucune diminution des ressources inemployées ».

« L'ampleur des grèves de mai-juin est sans équivalent dans l'histoire économique de la France, et même dans les autres pays Membres. Plus de 10 millions de salariés sur un total de 15 millions cessèrent leur activité durant trois semaines au moins. Les grèves se sont étendues à presque toute l'industrie et à une partie considérable de la construction, tandis que les services étaient affectés à des degrés divers. La majorité des fonctionnaires cessèrent toute activité, tandis que le trafic ferroviaire était arrêté. En ce qui concerne les banques, les assurances et les autres services, les arrêts de travail furent de durée plus courte. Le commerce de détail et les transports par route ne furent que peu perturbés. L'agriculture ne subit pratiquement aucun effet direct. Il est difficile d'évaluer avec précision, au moment où cette note est écrite, le nombre de jours de travail perdus, et encore plus difficile d'estimer la perte de production qui en résulte. » « On peut estimer, en se fondant sur les infor-

PIB POTENTIELLE ET EFFECTIVE, UTILISATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET CHOMAGE 1960 - 1968



mations dont on dispose actuellement, que les pertes de production durant les grèves se sont élevées à quelque 4 — 4 ½ % de la production annuelle de l'industrie, et peut-être à 3 % dans la construction et le bâtiment. Pour le reste de la production, les pertes sont sans doute plus faibles, sauf toutefois pour le tourisme et les spectacles. Dans l'ensemble le PIB, qui aurait dû normalement s'accroître d'environ 2 ½ % entre le deuxième semestre de 1967 et le premier semestre de 1968, pourrait bien en fait avoir diminué de 4 %, même si l'on tient compte d'une certaine récupération à la fin juin. »

L'article décrit ensuite en détail la répercussion des grèves sur divers secteurs d'activité, les accords de salaires et les premières mesures économiques adoptées par les autorités françaises jusqu'aux premiers jours de juin.

LES PRINCIPAUX PROBLÈMES DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

L'économie française doit faire face à une hausse des salaires plus de deux fois supérieure au taux d'accroissement tendanciel de sa productivité. Dans une économie dont les ressources seraient employées à plein, les autorités n'auraient guère d'autre choix que de relever les

NOTES DU GRAPHIQUE :

En 1967, l'écart cumulé entre le niveau effectif de la PIB et sa croissance potentielle, calculée sur la base des hypothèses des IV^e et V^e Plans (voir graphique A), a atteint environ 2 %. Il est possible que l'accroissement potentiel de la productivité du travail et de la population active ait été plus élevé au cours des dernières années que ne l'indiquent les estimations officielles ; en faisant l'hypothèse d'une croissance potentielle de 6 % de la PIB, l'écart aurait été de 5 % de la PIB en 1967. L'écart grandissant entre la PIB potentielle et la PIB réelle au cours des dernières années se reflétait à la fois dans l'accroissement continu du nombre des demandes d'emploi non-satisfaites et dans la baisse des taux d'activité observés. Cette dernière correspondrait vraisemblablement à une sous-utilisation de la population active potentielle. Les deux estimations de l'écart entre la production potentielle et la production effective en 1967 laissent à penser qu'au cours des trois années à venir, il serait nécessaire d'avoir un taux de croissance d'au moins 6 %, et dans l'hypothèse alternative allant peut-être même jusqu'à 7,5 % pour résorber la marge de ressources inutilisées existant au début de 1968. En pratique, la vitesse à laquelle cette marge pourrait être résorbée est limitée du fait de l'existence d'obstacles structurels (pénuries de personnel qualifié et défaut de mobilité géographique et professionnelle de la main-d'œuvre).

Production potentielle. — La ligne à trait discontinu se réfère à la « production potentielle » calculée à partir des hypothèses de productivité et d'emploi qui ont servi à l'élaboration du IV^e Plan 1960-1965, modifiées pour tenir compte de l'augmentation de la population active par suite du retour des rapatriés d'Algérie et du contingent ; à partir de 1966, le chiffre est tiré du V^e Plan (5 %). À partir de 1965, la ligne en pointillé se réfère à une estimation différente de la production potentielle (6 %), obtenue en supposant une augmentation de 5 % de la productivité potentielle (au lieu des 4 ½ % incorporés dans le V^e Plan) et en appliquant ce chiffre à l'augmentation de la population active potentielle. La « population active potentielle » est calculée par les services français à partir de l'immigration nette de la main-d'œuvre et de la structure de la population par âge et par sexe, en projetant la tendance des taux d'activité par groupes d'âge, observée entre les recensements de 1954 et de 1962. Etant donné que le recensement de 1954 a eu lieu à un moment de faible conjoncture, tandis que celui de 1962 coïncidait avec une reprise de l'activité, ces chiffres surestiment vraisemblablement la tendance des taux d'activité. Toutefois, les chiffres utilisés pour le graphique ont été ajustés pour tenir compte de l'augmentation du nombre d'élèves et d'étudiants faisant partie des groupes d'âge actif, et ceci devrait en partie contrebalancer la distorsion notée plus haut.

Utilisation de la population active. — La ligne continue dans la partie inférieure du graphique (échelle de gauche) se réfère au nombre de chômeurs, selon les définitions du recensement, estimé par l'INSEE (le chiffre relatif aux quatre premiers mois de 1968 a été obtenu en multipliant le nombre des demandes d'emploi non satisfaites corrigé des variations saisonnières par 1,9). Les histogrammes correspondant à l'échelle de droite indiquent l'écart cumulatif total entre la population active potentielle (telle qu'elle est calculée par les services français, mais ajustée pour tenir compte de l'accroissement de la scolarité) et la population effectivement occupée. Ils représentent ainsi la population active non occupée sur la base des hypothèses concernant les taux d'activité qui ont servi à estimer la population potentielle.

impôts, de réduire les dépenses publiques et de laisser monter les prix ; mais il en va différemment en France, la hausse des salaires intervenant à un moment où il existe une importante marge de ressources réelles inutilisées. On a donc le choix, ou bien de laisser l'augmentation de la demande nominale se traduire par une montée des prix — auquel cas l'économie se trouverait probablement prise par la suite dans l'engrenage de nouvelles hausses des coûts et des prix — ou bien d'essayer de contenir la poussée des prix et de permettre par là une élévation du niveau de la demande réelle, de façon à provoquer un accroissement plus rapide de la production et par conséquent aussi de la productivité.

La seconde politique, qui consisterait à résorber grâce aux gains de productivité une plus grande partie de l'augmentation des coûts de production entraînée par les récents accords de salaires, aurait pour effet non seulement de retarder la hausse éventuelle des prix, mais aussi de la modérer. Elle exigerait de la part des autorités une action méthodique assez complexe et influerait logiquement sur le choix des décisions à prendre dans les domaines du budget, des bénéfices des entreprises, de la monnaie et du crédit. Afin de mettre en lumière la nature des options qui s'offrent, on montrera dans les paragraphes qui suivent quelles pourraient être les grandes lignes de ce second type de politique et l'on s'efforcera de décrire le genre de situation intérieure et extérieure qui pourrait régner en fin d'année si les pouvoirs publics suivaient, d'une façon générale, une politique conçue dans cet esprit. Les estimations quantitatives dont on fera état doivent être considérées comme encore plus conjecturales qu'elles ne le sont d'ordinaire.

1. PIB, PRODUCTION INDUSTRIELLE, IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS

	Variations en pourcentage			Indices 1967 = 100			
	1967	1968		1967 1 ^{er} semest.	1967 2 ^e semestre	1968 1 ^{er} semestre estimations	1968 2 ^e semestre prévisions (a)
		prévisions antérieures	nouvelles prévisions (a)				
PIB à prix constants	4,4	5	3½	98,9	101,1	97	110
Production industrielle	2,2	7	4	98,8	101,2	94	114
Importations (b)	4,4	9½	8	98,4	101,6	94	122
Exportations (b)	4,4	11	7	98,9	101,1	93	121

(a) Reposant sur l'hypothèse que les politiques adoptées s'inspirent de l'approche esquissée dans cette note.

(b) Données douanières.

Deux facteurs accentuent la difficulté de contenir la hausse des prix. Tout d'abord, ce sont en général les petits salariés qui ont obtenu les augmentations les plus importantes et cela risque de peser lourdement sur les marges bénéficiaires des branches qui utilisent une forte proportion de main-d'œuvre et où les salaires étaient bas; ces branches comprennent un grand nombre d'entreprises marginales qui, avec le temps, seront peut-être éliminées de toute façon dans le cadre de la transformation des structures de l'économie française, mais qu'il est impossible de laisser disparaître du jour au lendemain. En second lieu, les événements qui ont conduit aux augmentations de salaires ont eu, en eux-mêmes, un caractère de nature à ébranler la confiance et à raviver la mentalité inflationniste qui avait régné dans le pays au cours des années 50.

Il existe toutefois deux grands moyens par lesquels les pouvoirs publics pourraient réduire au minimum la hausse des prix et favoriser au maximum l'expansion réelle. Ils consisteraient : premièrement à inciter et, au besoin, à aider les entreprises publiques et privées à ne répercuter qu'une partie de l'augmentation de leurs prix de revient, moyennant une réduction temporaire de leurs marges bénéficiaires; deuxièmement à accepter que l'accroissement des besoins de financement de l'État, résultant des charges supplémentaires auxquelles celui-ci doit lui-même faire face, se traduise en partie par un gonflement de l'impasse.

• Production, emploi et demande

Vu la marge de ressources inutilisées il ne serait pas déraisonnable, semble-t-il, de chercher à obtenir que l'accroissement de la production atteigne au moins 6,5 % entre le début et la fin de l'année. Un taux d'accroissement plus élevé serait sans doute matériellement possible, mais l'existence de problèmes structurels et les risques d'apparition de goulets d'étranglement et de pénuries de main-d'œuvre qualifiée conseillent de s'en tenir à un objectif prudent. Bien que les gains de productivité semblent devoir être exceptionnellement importants, la production ne pourra pas s'accroître de 6,5 % sans une certaine augmentation de la quantité de main-d'œuvre utilisée, de l'ordre de 1 % peut-être. Or il est fort possible que, en dépit des réductions de la durée hebdomadaire normale du travail prévues par les nou-

veaux accords collectifs, cette augmentation prenne essentiellement la forme d'un allongement des horaires effectifs dans quelques branches et d'heures supplémentaires dans d'autres; dans ce cas, la situation de l'emploi ne varierait sans doute guère et pourrait même se dégrader légèrement.

Compte tenu de l'augmentation moyenne de 14 % que les gains des salariés subiraient, de janvier à décembre, le gonflement de la masse salariale totale entre ces deux dates pourrait atteindre ainsi 15 % environ (Tableau 2). Quant aux autres revenus des ménages (provenant de la propriété et de l'entreprise), tout en ayant pu se ressentir à certains égards des événements récents, ils paraissent devoir s'accroître malgré tout un peu plus vite qu'ils ne l'auraient fait en d'autres circonstances; en outre, les transferts de caractère social ont été augmentés. La progression des revenus ne se traduira pas avant l'an prochain par un accroissement du montant des contributions directes; par contre, la masse des cotisations versées à la Sécurité Sociale augmentera, réduisant ainsi légèrement la progression du revenu disponible. Enfin, bien qu'il faille s'attendre à voir le taux d'épargne des particuliers fluctuer fortement au cours de l'année, on peut admettre qu'à la fin de 1968 il ne différera pas sensiblement de ce qu'il était douze mois auparavant. Ainsi, aux prix courants, la consommation des ménages pourrait augmenter de 12 à 13 % entre le début et la fin de l'année (soit de 5 % de plus qu'on ne prévoyait avant les grèves).

Si l'on fait abstraction des réductions de dépenses définitives, la consommation et les investissements du secteur public semblent devoir s'accroître entre le début et la fin de l'année 1968 à peu de chose près comme on l'avait primitivement envisagé et il n'est pas douteux que l'un des buts de l'action du Gouvernement sera d'empêcher autant que possible une réduction des programmes d'investissements fixes du secteur privé. La formation de stocks pourrait par contre augmenter un peu plus fortement qu'on ne le prévoyait, sous l'influence de la tendance plus ferme de la consommation. Tout compte fait, il paraît raisonnable de s'attendre à voir la demande intérieure totale s'accroître de 12 à 13 % en valeur nominale entre le début et la fin de 1968, soit de quelque 3,5 % de plus qu'on ne le prévoyait à l'origine.

Toujours abstraction faite des pertes définitives, il

2. COMPTE D'AFFECTATION DES MÉNAGES (a)

	1967 milliards de francs	Variations hypothétiques fin 1967 à fin 1968 en pourcentage		Différence consécutive aux accords de salaires de mai-juin chiffrée au taux annuel Milliards de francs
		Avant (b) la prise en considération des effets des salaires de mai-juin	Après des accords	
Salaires nets	186,4	7	15	15
Revenu brut des entrepreneurs individuels	109,0	7 $\frac{1}{2}$	10 $\frac{1}{2}$	3 $\frac{1}{2}$
Intérêts, dividendes et fermages	12,3	7	7	—
Prestations sociales et assistance	98,7	9	12 $\frac{1}{2}$	3
Autres ressources (net)	5,0	13	13	—
Total	411,4	8	13	21 $\frac{1}{2}$
Moins : Cotisations sociales	6,2	17	28	1
Impôts directs	23,1	18	18	—
Revenu disponible	382,1	7 $\frac{1}{2}$	12 $\frac{1}{2}$	20 $\frac{1}{2}$
Consommation	329,2	7 $\frac{1}{2}$	12 $\frac{1}{2}$	17
Épargne	52,9	3 $\frac{1}{2}$

(a) Présenté ici d'après les définitions françaises plutôt qu'en fonction de celles du système normalisé.

(b) Dans leurs estimations d'avril des comptes provisionnels pour 1968, les autorités françaises envisageaient une augmentation de la consommation des ménages d'environ 7 $\frac{1}{2}$ pour cent à prix courants par rapport à 1967 et l'on peut considérer que la tendance au cours de 1968 aurait pu être du même ordre.

semble improbable que la tendance sous-jacente des exportations soit considérablement affectée en si peu de temps par l'alourdissement des coûts de production, d'autant que les mesures rendues publiques dernièrement donneront un coup de fouet temporaire aux ventes à l'étranger jusqu'à la fin de l'année. Comme d'autre part l'accroissement de la production et de la demande finale que l'on envisage ne pourra pas être obtenu sans des importations supplémentaires (1), la demande pour la production intérieure brute pourrait augmenter de 11 à 12 % en valeur nominale, soit de quelque 3 % de plus qu'on ne le pensait primitivement.

• Prix et bénéfices

Pour que cette augmentation du montant nominal de la demande de biens et services d'origine nationale entraîne, entre le début et la fin de l'année, un accroissement de 6,5 % du volume de la production, il faudrait que la hausse du niveau général des prix se limite à 5 % environ. Le plafond de la hausse des prix de détail serait un peu plus élevé, de l'ordre de 5,5 % peut-être, en raison de l'extension que le champ d'application de la TVA a subie en janvier dernier (de janvier à mai les prix de détail avaient monté de 1,8 % et ils ont probablement marqué une assez forte hausse en juin). En d'autres termes, si le montant nominal de la demande est appelé à s'accroître de 3 % de plus qu'on ne le prévoyait, l'objectif à retenir pourrait être de faire en sorte que la hausse supplémentaire des prix résultant des accords de salaires de mai-juin ne dépasse pas 1,5 % de façon à obtenir un supplément réel de production équivalant à environ 1,5 % du PIB.

Évidemment, toute la difficulté sera de maintenir la hausse des prix dans cette limite globale sans que cela écrase à tel point les bénéfices que l'emploi et les investissements s'en ressentent gravement. Le Tableau 3 montre quelle avait été en 1967 la structure des coûts des entreprises non financières, en même temps qu'il donne une estimation très conjecturale de l'incidence

que les accords de salaires de mai-juin pourraient avoir sur les prix de revient. L'accroissement supplémentaire des revenus nominaux entraîné par ces accords pourrait gonfler les ventes totales de 18 milliards de francs en année pleine par rapport au montant qu'elles auraient atteint sans cela. En regard, on a estimé que l'augmentation des coûts de production pourrait être de l'ordre de 24 à 25 milliards de francs (2). D'après ce calcul, le résultat brut d'exploitation des entreprises privées non financières semblerait donc devoir être inférieur de 6 ou 7 milliards de francs à ce qu'il eût été en d'autres circonstances. En outre, l'augmentation du revenu des entrepreneurs individuels sera sans doute un peu plus forte que prévu, de sorte que l'épargne brute des entreprises non financières pourrait être inférieure de 9 à 10 milliards de francs, soit 15 % environ, au montant qu'elle aurait normalement atteint. Il faut toutefois se souvenir qu'avant les événements récents on s'attendait

(1) Si, comme on l'envisage, la production augmentait de 6,5 % en volume au lieu de 5 %, l'accroissement du montant des importations passerait vraisemblablement de 10 à 14 ou 15 % en valeur.

(2) Les principaux facteurs de cette augmentation étant : (a) les importations supplémentaires mentionnées plus haut et qui sont considérées comme un coût du secteur des entreprises non financières dans le Tableau 3, (b) une augmentation de 15 % de la masse salariale au lieu de l'augmentation de 7 % qui paraissait probable avant les grèves, (c) une augmentation plus que proportionnelle de la masse des cotisations versées à la Sécurité Sociale et des paiements au titre du versement forfaitaire sur les salaires (les cotisations de Sécurité Sociale entrent en effet pour une plus large part dans les coûts salariaux totaux des branches à bas salaires, qui sont aussi celles où les rémunérations ont été le plus fortement élevées), et enfin (d) une augmentation du montant des contributions indirectes à peu près proportionnelle à l'accroissement des ventes. On admet ici, comme dans le paragraphe précédent, que le gonflement du montant des ventes proviendra à peu près pour moitié d'un accroissement de leur volume et, pour l'autre moitié, de la hausse des prix.

3. EFFET DES AUGMENTATIONS DE SALAIRES SUPPLÉMENTAIRES SUR LA STRUCTURE DES COÛTS DU SECTEUR DES ENTREPRISES NON FINANCIÈRES (a)

(Milliards de Francs)

	1967 (en partie estimé)	Calcul hypothétique des effets des augmentations de salaires supplémen- taires résultant des accords de mai-juin (b)
Ventes globales, à l'exclusion des consommations intermédiaires (aux prix du marché)	546,6	18
Coûts	390,2	24½
Importations (aux prix intérieurs)	74,0	3½
Achats aux autres secteurs	7,5	—
Salaires bruts	153,5	12½
Cotisations sociales et versement forfaitaire sur les salaires	55,4	5½
Intérêts, fermages et assurances	19,0	1½
Impôts indirects	80,8	2½
Profits bruts	156,4	-6½
Revenu des entrepreneurs individuels (c)	102,4	3
Dividendes (net) etc.	2,0	—
Bénéfices non distribués	52,0	-9½

(a) Le secteur des entreprises non financières comprend toutes les entreprises (y compris les entreprises individuelles et les entreprises agricoles), mais il ne comprend pas les administrations au sens strict et les institutions financières. (b) Calculé en se basant sur l'hypothèse que l'accroissement supplémentaire de la valeur ajoutée, de 3 pour cent aux prix courants, qu'entraîne une consommation privée plus élevée, se répartit approximativement pour moitié entre la hausse des prix et l'augmentation de la production. La période choisie correspond à l'application intégrale des augmentations qui sont chiffrées aux taux annuels, mais elle ne tient pas compte toutefois des pertes définitives provoquées par les grèves. (c) Revenu des entrepreneurs individuels moins la formation brute de capital financée par eux, et incluse dans ce tableau à la rubrique bénéfices non distribués.

qu'en 1968 ladite épargne s'accroisse sensiblement par rapport à 1967 (pour une part en raison des décisions adoptées en matière de prix à la suite de la réforme de la fiscalité indirecte). D'un autre côté, le niveau des bénéfices des entreprises et l'étroitesse de leurs marges bénéficiaires préoccupaient depuis un certain temps déjà les autorités françaises et l'on ne peut guère échapper à la conclusion que, si l'évolution était à peu près conforme à celle qui est envisagée dans le Tableau 4, il serait difficile, sinon impossible, d'éviter des répercussions défavorables sur l'emploi et les investissements.

L'incidence des augmentations de salaires sera très inégale suivant les secteurs. Proportionnellement, c'est dans l'agriculture que les salaires semblent devoir augmenter le plus, en raison du grand nombre d'ouvriers agricoles qui ne percevaient guère que l'ancien SMAG. Comme les prix des produits agricoles les plus importants sont fixés dans le cadre de la politique agricole de la CEE, l'augmentation des salaires aurait été de nature à entraîner, dans un vaste secteur de l'agriculture française, une baisse des revenus des exploitants ou des licenciements de personnel qu'il était impossible d'admettre pour des raisons à la fois sociales et économiques. Aussi le Gouvernement a-t-il annoncé une série de

mesures qui compenseront en gros, dans ce secteur, l'alourdissement des coûts de main-d'œuvre.

Dans les entreprises publiques, les charges supplémentaires de main-d'œuvre sont évaluées à environ 3 milliards de francs. L'ampleur des relèvements de tarifs que cela pourrait entraîner dépendra en grande partie des décisions du Gouvernement.

Dans le secteur privé non agricole, en admettant que les prix et la production évoluent comme on l'a envisagé plus haut, et à supposer que les entreprises publiques ne répercutent pas l'augmentation de leurs coûts, l'épargne brute des entreprises serait inférieure d'environ 5 milliards de francs à ce qu'elle aurait été en temps normal (en 1967 l'épargne brute de ce secteur avait avoisiné 30 milliards de francs). Les conséquences seraient toutefois très différentes selon les branches.

D'après un calcul sommaire, tandis que la réduction atteindrait en moyenne 1/6 ème environ, certaines industries de main-d'œuvre comme la chaussure et l'habillement et, plus encore, diverses branches des services (hôtellerie, restauration, commerce de détail, etc.) seraient beaucoup plus éprouvées; et dans certaines activités particulièrement exposées à la concurrence internationale, les marges bénéficiaires pourraient même presque entièrement disparaître.

Par contre, des industries comme le raffinage du pétrole et la chimie seraient nettement moins touchées et, dans le cas de certaines entreprises, l'écrasement de la marge de bénéfice pourrait être plus que contrebalancé par l'augmentation du chiffre d'affaires. A vrai dire, qu'il s'agisse de l'incidence des accords de salaires ou du point de savoir si avant ces accords les bénéfices atteignaient un niveau satisfaisant ou non, les disparités sont si fortes d'une branche à l'autre (et d'une entreprise à une autre) qu'il serait hasardeux de généraliser au sujet des prix et des bénéfices. Il paraît toutefois improbable que les entreprises privées non agricoles parviennent et soient disposées à respecter autant qu'il le faudrait la discipline des prix si l'État ne les aide pas temporairement à supporter au moins une partie des charges supplémentaires résultant des dernières augmentations de salaires.

• Politique budgétaire

Le soutien à apporter aux entreprises privées du secteur non agricole, en vue de réduire au minimum la hausse des prix que les augmentations de salaires menacent d'entraîner, devrait sans doute consister pour une part en des aides budgétaires ou parabudgétaires. Dans la mesure où par sa politique, au sens le plus large du terme, le Gouvernement réussira à convaincre l'opinion que l'économie entre dans une phase d'expansion rapide qui ne devrait s'accompagner que d'une hausse des prix limitée, les chefs d'entreprise seront sans doute plus disposés à accepter une amputation temporaire de leurs marges bénéficiaires — et peut-être même, dans certains cas, du montant de leurs bénéfices — sans réduire pour autant leurs programmes d'investissements. Toutefois, pour avoir la certitude que dans les tout prochains mois la croissance de l'activité s'accélénera nettement, on serait fondé, semble-t-il,

à envisager l'octroi d'un soutien budgétaire momentané au secteur des entreprises privées non agricoles.

Ce soutien budgétaire de caractère temporaire pourrait prendre diverses formes. Puisque le problème est essentiellement d'alléger pour un temps les charges des entreprises dont la situation financière est le plus obérée par les majorations de salaires, il semble que l'on aurait intérêt à choisir une forme d'aide qui soit fonction, aussi étroitement que possible, du surcroît d'augmentation des prix de revient. Parmi les diverses possibilités qui s'offrent, on peut songer à une réduction temporaire du versement forfaitaire sur les salaires et (ou) la fraction des cotisations de Sécurité Sociale versée par les employeurs (3). Les autorités italiennes ont eu recours à des mesures analogues de septembre 1964 à la fin de 1966, période pendant laquelle l'État avait pris en charge une partie (égale à environ 1 % du PNB) des cotisations de Sécurité Sociale normalement versées par les employeurs (4).

Pour prendre un exemple numérique, la « budgétisation » temporaire d'une fraction de l'ordre de 10 % de la part patronale des cotisations de Sécurité Sociale compenserait approximativement les 4/5èmes de la réduction de 5 milliards de francs que l'épargne brute des entreprises privées du secteur non agricole risque de subir. Les autorités françaises ont adopté d'ores et déjà une formule assez proche, en annonçant que les exportateurs bénéficieront d'une aide temporaire, calculée en fonction de la part des salaires dans les prix des produits qu'ils exportent. Toutefois, cette mesure ne paraît devoir exercer qu'une faible influence sur le niveau général des prix français (on a estimé, en première approximation, que son coût serait de l'ordre de 0,5 milliard de francs).

D'autre part, pour être sûr que l'indispensable rénovation des structures de l'économie française ne soit pas interrompue, il pourrait être bon d'accorder temporairement des allègements fiscaux supplémentaires aux investisseurs. On remarquera toutefois que ce sont en général les branches à forte densité capitalistique et à hauts salaires qui en bénéficieraient le plus, tandis que les branches les plus touchées, celles qui utilisent une forte proportion de main-d'œuvre et où les salaires étaient relativement bas, seraient les moins bien placées pour en tirer avantage.

Une étape supplémentaire a été franchie dans cette direction du fait des nouvelles mesures qui ont déjà été annoncées en faveur de l'agriculture et qui coûteront 1,5 milliard de francs en 1968 et davantage en année pleine (5). De plus, si la politique consistant à ne pas répercuter immédiatement l'augmentation était rigoureusement observée, les subventions ou les avances à accorder à ce secteur pourraient se trouver accrues d'environ 3 milliards de francs par an. En ce qui concerne les dépenses propres de l'État, les augmentations de traitements qui n'étaient pas prévues à l'origine et les créations de nouveaux emplois semblent devoir coûter environ 3,5 milliards de francs en année pleine. De plus, le budget aura à supporter la charge de l'accroissement des transferts nets opérés au profit du secteur des ménages. Dans ce domaine, il reste plusieurs points sur

lesquels une décision n'a pas encore été définitivement arrêtée, mais il semble que la charge budgétaire nette pourrait être de l'ordre de 2 à 3 milliards de francs (6).

L'ampleur qui pourrait être conférée à une action conçue dans l'esprit qu'on vient d'indiquer est affaire d'appréciation et les possibilités que l'on a envisagées n'ont, bien entendu, qu'une valeur indicative. Il peut cependant être intéressant d'essayer de préciser les conséquences globales qu'elles entraîneraient sur le plan budgétaire. Si toutes les mesures décrites ci-dessus étaient adoptées simultanément, leur effet, très grossièrement estimé, serait d'accroître les besoins de financement de l'État d'environ 15 milliards de francs en année pleine. D'un autre côté, l'accroissement plus rapide des revenus, dû aux augmentations de salaires et à l'accélération de l'expansion renforcerait la progression des recettes fiscales et ce facteur pourrait aller jusqu'à contrebalancer pour moitié le gonflement théorique de 15 milliards que subirait l'impasse (7).

Les résultats effectifs de l'exécution du budget pour l'année civile 1968 se ressentiront assez fortement des pertes de recettes occasionnées par les grèves. Aussi est-il préférable, quand on se place du point de vue de l'influence du budget sur l'économie, d'examiner à quel niveau l'impasse tendrait à s'établir en fin d'année. En avril dernier, à l'époque du vote du collectif budgétaire, elle était évaluée à environ 5 milliards de francs pour l'exercice 1968 et il est vraisemblable que, en l'absence des grèves et des augmentations de traitements que celles-ci ont entraînées, elle serait allée en diminuant jusqu'à tomber à un niveau assez faible en fin d'année (8).

En raison des charges budgétaires supplémentaires que les mesures envisagées plus haut entraîneraient, et dont une partie serait compensée par l'augmentation des recettes fiscales et autres, il semble que l'impasse pourrait atteindre en fin d'année l'équivalent de 10 milliards de francs par an (soit 2 % du PNB). Peut-être y aurait-il des moyens de réduire ce chiffre en recherchant des recettes nouvelles ou en comprimant les dépenses, sans que cela ait des effets fâcheux sur les prix de revient ou sur le volume de la demande et sur l'emploi; mais les possibilités d'une action dans ce sens paraissent assez limitées. Tout bien pesé, un déficit budgétaire qui donnerait à l'économie à la fin de l'année une impulsion expansionniste équivalant à 1,5 % du PNB serait peut-être suffisant pour obtenir le taux d'expansion plus élevé envisagé ici.

• *Politique monétaire*

Une telle politique budgétaire pourrait être soutenue par une politique d'aisance monétaire. Les autorités ont pris dès à présent un certain nombre de mesures destinées à faciliter le recours au crédit. Dans les mois qui viennent, le secteur des entreprises connaîtra une situation financière difficile, en raison des ventes que les grèves lui ont fait perdre et des majorations de taux de salaires qui viennent de prendre effet et auxquelles d'autres s'ajouteront en octobre. Si des liquidités bancaires ne sont pas créées en quantité suffisante (rappelons que le déficit de la balance des paiements

contribuera par lui-même à réduire les liquidités), le secteur public aura d'extrêmes difficultés à emprunter les sommes très importantes envisagées plus haut sans que cela s'accompagne d'une hausse malencontreuse des taux d'intérêt. Tant que l'économie disposera d'une certaine marge de ressources inutilisées (et il est peu probable que cette marge soit entièrement résorbée avant quelque temps), il n'est guère à craindre que la création de liquidités soit une cause d'inflation, étant bien entendu qu'à mesure qu'on se rapprochera du plein emploi des ressources, il conviendra de donner à la politique monétaire une orientation moins expansionniste.

• *Politique des prix*

Le Gouvernement a fait savoir qu'il espérait limiter la hausse des prix à 3 % entre le 1^{er} juillet et la fin de l'année, ce qui paraît à peu près conforme à la suggestion émise plus haut selon laquelle la hausse des prix entre le début et la fin de l'année devrait être contenue aux environs de 5 % (9). Mais l'incidence des augmentations de prix de revient est très inégale. Étant donné que, même si elles bénéficient d'une aide de l'État, les branches à bas salaires et (ou) à fort emploi de main-d'œuvre seront obligées de relever sensiblement leurs prix de vente pour ne pas voir leurs bénéfices diminuer à l'excès, il ne sera possible de rester dans les limites de la hausse globale prévue que si les secteurs industriels à forte intensité capitaliste s'abstiennent pratiquement de relever leurs prix dans l'immédiat.

Il semble donc, compte tenu du climat psychologique, que dans le cadre d'une politique générale de régulation de la demande visant à stimuler l'expansion une action méthodique sur le front des prix pourrait jouer un rôle important en encourageant les entreprises à fixer leurs prix de vente beaucoup plus en fonction de l'accroissement escompté de leurs chiffres d'affaires que de la hausse prévisible de leurs prix de revient. Dans de vastes secteurs de l'économie, la concurrence des produits étrangers pourrait empêcher des hausses de prix excessives et, de ce point de vue, la décision de ne pas différer les réductions de droits de douane qui étaient prévues pour le 1^{er} juillet paraît fort opportune. Par contre, il est à craindre que le recours temporaire aux contingentements des importations et à leur surveillance par l'administration n'agisse dans le sens opposé. Dans les secteurs qui sont plus ou moins à l'abri de la concurrence internationale, il conviendrait peut-être que les autorités françaises adoptent certaines dispositions tendant à réglementer temporairement les prix.

• *Condition générale de l'économie française*

Voici ce que pourrait être dans ses grandes lignes la croissance tendancielle des principales composantes du PIB vers la fin de l'année 1968, si une politique conçue dans l'esprit indiqué plus haut était mise en œuvre et si, en fin d'année, elle donnait à peu de chose près les résultats escomptés :

- en l'espace d'un an, la demande intérieure totale (formation de stocks incluse) pourrait avoir augmenté de 12,5 % environ en valeur nominale et de 7,5 % en volume, à la condition que l'on ait réussi à empêcher le niveau général des prix de monter de plus de 5 %;
- la balance des opérations courantes pourrait s'être dégradée à la cadence d'environ 1 milliard de dollars par an, soit de l'équivalent d'environ 1 % du PIB (passant d'un équilibre approximatif au quatrième trimestre de 1967 à un déficit tendanciel de l'ordre de 1 milliard de dollars au dernier trimestre de 1968);
- le taux d'accroissement tendanciel du PIB s'établirait ainsi à environ 6,5 % et celui de la production industrielle à quelque 10 %.

Bref il serait peut-être possible d'atteindre dès le début de 1969 un rythme de croissance économique plus élevé, les hausses de prix restant relativement faibles. Mais dans cette optique la position financière des administrations et des entreprises se serait détériorée. Dans

(3) Cette dernière mesure aurait le mérite d'assurer un soutien plus étroitement proportionné aux charges nouvelles pesant sur les entreprises, car les cotisations de Sécurité Sociale sont, comme on l'a déjà noté, un élément plus important des coûts salariaux totaux (et sont appelées à augmenter davantage) dans les branches à bas salaires, qui sont aussi celles où les rémunérations ont été le plus fortement relevées.

(4) Il est vrai qu'en la circonstance la taxe générale sur les transactions et certains impôts directs avaient simultanément été majorés.

(5) La plus grande partie de cette aide prendra la forme d'une augmentation des crédits alloués pour le soutien des prix. Du fait d'une forte progression de la consommation, la demande de denrées alimentaires ayant une élasticité-revenu relativement élevée s'accroîtra, tendant ainsi à freiner quelque peu le gonflement des stocks constitués aux frais de l'État et à réduire peu à peu les charges supportées à ce titre par le budget en comparaison des crédits qui auront été initialement affectés à cette forme d'aide.

(6) Ce chiffre cadre avec les hypothèses retenues dans le Tableau 2, l'augmentation du taux de remboursement des frais médicaux étant considérée ici comme une réduction de prix et non comme une augmentation de revenu.

(7) D'après les hypothèses admises dans le Tableau 3, les impôts indirects, le versement forfaitaire sur les salaires et les cotisations de Sécurité Sociale versées par les employeurs pourraient procurer en fin d'année un supplément de recettes équivalant à 8 milliards de francs par an.

(8) La diminution de l'impasse paraissait probable par suite des modalités de mise en œuvre du budget de 1968. En effet les mesures d'allégement fiscal ne portaient que sur les premiers mois de l'année, alors que les ressources de la fiscalité indirecte auraient dû s'accroître à un rythme plus rapide avec l'accélération des dépenses de consommation dans la dernière partie de l'année.

(9) Toutefois, des augmentations de prix assez nombreuses et de nature à frapper l'opinion sont déjà intervenues sur des articles comme le pain (5 à 10 %), les journaux (25 %), les taxis (20 à 25 %) et les automobiles (3 %). Vu les circonstances, il est à craindre que les 3 % ne soient considérés comme le supplément de hausse des prix justifié par les augmentations de salaires (bien que pour une part celles-ci ne soient pas applicables dans l'immédiat) et comme un pourcentage minimal, alors qu'il devrait s'agir de la hausse moyenne.

ces conditions il semblerait sans doute souhaitable de s'efforcer de maintenir une expansion soutenue qui devrait permettre une amélioration sensible de la situation de l'emploi sans susciter cependant des tensions excessives sur le marché du travail.

Il en résulterait aussi un climat économique général dans lequel il serait possible de rétablir les marges bénéficiaires et les finances publiques avec un minimum de pressions sur le niveau des prix et des coûts. Si le taux de croissance plus élevé suggéré ici était réalisé, il provoquerait ultérieurement une demande d'investissement supplémentaire. Il conviendrait alors de s'efforcer d'accroître progressivement l'épargne publique et de réduire graduellement l'impasse. En fait, les recettes fiscales commenceront à augmenter assez rapidement dès le second trimestre 1969, lorsque les impôts directs seront établis sur les revenus nominaux gonflés de 1968. Néanmoins, il est manifeste que les autorités ne souhaiteront pas continuer à subventionner des industries employant une main-d'œuvre abondante et relativement peu rémunérée plus longtemps qu'il ne serait vraiment justifié; ces subventions tendraient en effet à retarder la réalisation des gains de productivité potentiels. Les autorités voudront de même éliminer dès que possible l'élément artificiel dans les prix des services publics qui résulte de subventions supplémentaires accordées à ce secteur. Les changements dans ces domaines devraient intervenir dans le contexte d'une politique fiscale d'ensemble destinée à fournir une impulsion suffisante pour maintenir l'expansion.

Les perspectives à moyen terme pour la balance des paiements dépendent en partie des tendances du commerce mondial. Il est possible que ce dernier continue à subir pendant une bonne partie de 1969 l'influence défavorable des mesures restrictives prises dans un certain nombre de pays déficitaires, mais un redressement pourrait se produire par la suite. La compétitivité de l'économie française au cours des années 60 s'est située nettement au-dessus de la moyenne (10).

Bien que cette tendance ait été la plus marquée dans la période suivant immédiatement la dévaluation de 1958, les exportateurs français ont continué d'améliorer leurs parts de marché et au cours des trois dernières années ils ont augmenté leurs exportations d'environ 9,2 % par an, alors que les marchés ne connaissaient qu'une croissance moyenne de 7,5 %. Il n'existe pas de chiffres précis sur les coûts absolus ou relatifs dans les industries exportatrices des différents pays, mais les informations dont on dispose suggèrent que depuis 1964 les coûts et les prix français augmentent un peu moins vite que ceux de leurs principaux concurrents.

Les résultats très satisfaisants obtenus à l'exportation ont été contrecarrés par une forte augmentation de la propension à importer, le ratio des importations au PNB passant de 9,6 % en 1959-1960 à 13,8 % en 1966-1967 (11). Cette situation s'accompagnait d'une détérioration importante de la balance des transactions invisibles — notamment du tourisme — se chiffrant à environ 80 millions de dollars par an sur la période 1961-1966.

Il est difficile à l'heure actuelle de discerner si l'influence défavorable des événements récents sur la balance

des paiements se révélera durable. Le problème le plus pressant que les autorités françaises ont à affronter n'est pas celui de la balance des paiements courants : c'est le problème des mouvements de capitaux. A l'origine, il semble que les fuites de capitaux aient été déclenchées par les incertitudes qui pesaient sur l'avenir politique du pays. A plus long terme, le facteur décisif sera sans doute l'efficacité de l'effort accompli pour empêcher qu'une course ne s'amorce entre les salaires et les prix. Disposant de facilités de crédit sur le plan international et pouvant s'appuyer sur d'importantes réserves de première ligne, les autorités devraient être en mesure de juguler la spéculation à court terme, d'apporter à leur politique les modifications voulues et d'attendre que leur action porte ses fruits. L'évolution des coûts et des prix sera probablement aussi le facteur décisif du comportement de la balance des paiements courants.

Le choix que les pouvoirs publics vont devoir faire en matière de politique économique revêt donc une grande importance. Il semble qu'en gros ils puissent opter entre la décision de laisser l'alourdissement des coûts de production se traduire rapidement par une hausse des prix et celle de contenir la hausse en acceptant une augmentation temporaire du déficit budgétaire et de l'impasse, ce qui permettrait aux augmentations de salaires d'entraîner une plus forte expansion du volume de la production. Cette seconde démarche aurait l'avantage de procurer aux salariés une augmentation réelle de leurs gains et d'améliorer la situation de l'emploi, en même temps qu'elle permettrait de résorber, grâce à une progression plus rapide de la productivité, une partie de l'accroissement des coûts de production entraîné par les récents accords de salaires. Dans la mesure au contraire où la hausse des prix annulera les augmentations de salaires qui viennent d'être accordées, on risquera davantage de voir s'amorcer une course sans fin entre les salaires et les prix, une extension du chômage sera à redouter dans les secteurs exposés à la concurrence internationale et le danger d'une détérioration irréversible de la balance des paiements se fera plus menaçant. De toute manière, il est probable que le solde des paiements extérieurs courants se dégradera; mais l'accroissement des importations nécessaire pour rendre possible une expansion plus rapide de la production aurait, semble-t-il, une incidence moins grave sur la balance des paiements que la poursuite d'une forte hausse des coûts et des prix, qui ne manquerait pas d'affaiblir durablement la compétitivité de l'économie française.

(10) En ce qui concerne plus particulièrement le commerce intracommunautaire de la CEE, les résultats à l'exportation de la France par rapport à la croissance de ses marchés au sein de la Communauté n'étaient inférieurs qu'à ceux de l'Italie pour la période 1956-1957/1966-1967; les gains de parts de marchés réalisés par la France s'élevaient à 0,9 % de ses exportations vers la Communauté, résultat inférieur à celui de l'Italie (+ 4,9 %) mais supérieur à celui de la Belgique (- 0,3 %), de l'Allemagne (- 0,9 %) et des Pays-Bas (- 2,1 %). Des calculs effectués uniquement sur le commerce de produits manufacturés confirment ces résultats.

(11) Importations et PNB aux prix constants de 1958.

DEMOCRATISATION ET EFFICACITE DANS L'ENSEIGNEMENT AUX PAYS-BAS

Les Pays-Bas sont l'un des pays du monde qui consacrent la plus forte proportion de leur revenu national aux dépenses d'enseignement; celles-ci ont augmenté rapidement, puisqu'en 1965 elles ont représenté 5,6 % du revenu national contre 2,6 % en 1951 ; elles continuent d'ailleurs de s'accroître et l'on pense que, d'ici à 1975, elles représenteront 8 à 10 % du revenu national. Consacrant à l'enseignement une partie toujours plus importante des ressources disponibles, le Gouvernement se préoccupe de plus en plus de l'efficacité du système d'enseignement et donc de la planification de son développement.

Ce souci a conduit les autorités responsables de l'enseignement à mettre au point de nouveaux moyens de planification et à développer les organismes de recherche du pays ; grâce à ces nouvelles possibilités, elles ont entrepris un examen critique du système scolaire néerlandais dans le contexte du Programme d'investissement et de planification de l'enseignement de l'OCDE. Les autorités néerlandaises ont d'abord établi un rapport sur la politique générale et la planification en matière d'enseignement, qui a servi de base au programme permanent suivi par les services néerlandais de planification et de recherche. Ce document a servi aussi de base aux travaux d'un groupe d'examineurs (1) de l'OCDE qui s'est rendu aux Pays-Bas sur l'invitation des autorités néerlandaises, pour étudier d'un point de vue extérieur le système d'enseignement. C'est sur ce document et sur le premier rapport d'ensemble des autorités néerlandaises que le Comité du Personnel Scientifique et Technique de l'OCDE s'est appuyé récemment lors d'un débat sur cette question. Pour la première fois depuis qu'il a entrepris l'examen des politiques nationales en matière d'enseignement, le CPST, partant des objectifs formulés par les autorités nationales elles-mêmes, a pu présenter au Gouvernement néerlandais une série de recommandations. L'article ci-dessous, dont l'auteur est Beresford Hayward, de la Direction des Affaires Scientifiques de l'OCDE, expose la situation actuelle de la recherche et de la planification en matière d'enseignement aux Pays-Bas.

(1) Il s'agissait du Recteur Jean Capelle (France), du Professeur Michael Kaser (Royaume-Uni) et de M. Leif Wilhelmsen (Norvège).

Le système d'enseignement néerlandais, grâce à la poussée démographique et à la croissance économique, est l'un de ceux qui se sont développés de la façon la plus dynamique en Europe. Avec une natalité qui compte parmi les plus fortes d'Europe et des ressources naturelles limitées, les Pays-Bas sont parvenus à la prospérité en fondant leur croissance économique sur une technologie avancée et sur une productivité élevée.

Ils donnent ainsi un exemple particulièrement frappant de la tendance décrite par les examinateurs de l'OCDE : « Les transformations technologiques et le progrès social

sont à l'origine d'une demande de formation plus poussée, émanant de milieux qui, antérieurement, se contentaient de l'enseignement primaire. Une technologie d'un niveau élevé et qui se modifie exige pour toute une gamme d'emplois — y compris ceux pour lesquels la compétence technique est essentiellement d'ordre manuel — que le travailleur s'adapte à une complexité et à une mobilité croissantes — adaptation que l'on pourra faciliter à la fois en élargissant la base des connaissances fondamentales dispensées dans l'enseignement obligatoire et en modifiant les objectifs et les méthodes de l'enseignement. Les mesures qui visent à promouvoir

l'égalité des chances devant l'enseignement et par là même à favoriser l'accès aux emplois supérieurs et généraliser l'accès à la culture vont de pair avec le progrès social; c'est de cette façon que l'individu devient un citoyen mieux averti et qu'on lui permet d'enrichir ses loisirs. C'est pour répondre à ces deux besoins que les Gouvernements se sont vus obligés, en général, d'allonger la durée de l'enseignement obligatoire et de faciliter l'accès à l'enseignement supérieur. »

Aux Pays-Bas, cette tendance s'est traduite par un développement rapide de l'enseignement qui est intervenu dans le cadre des structures traditionnelles du système éducatif; cette expansion « fait que la politique de l'enseignement aux Pays-Bas se trouve maintenant à un moment critique : le Gouvernement devrait-il promouvoir de nouvelles formes d'enseignement ou bien accepter l'expansion continue des anciennes? » Les autorités néerlandaises se sont rendu compte que pour répondre à cette question, il faut considérer au moins deux problèmes d'ordre général.

Le premier consiste à trouver le moyen d'améliorer la participation des différentes classes sociales aux niveaux

1. REPARTITION PAR CLASSES SOCIALES DES ÉLÈVES INSCRITS DANS LES ÉCOLES SECONDAIRES

On observe une forte augmentation des inscriptions dans les lycées classiques par rapport au total, ainsi que de légères modifications de la répartition par classe sociale, définie d'après l'activité professionnelle du père. Dans les classes inférieures ce pourcentage reste bas.

Pourcentage du total des inscrits

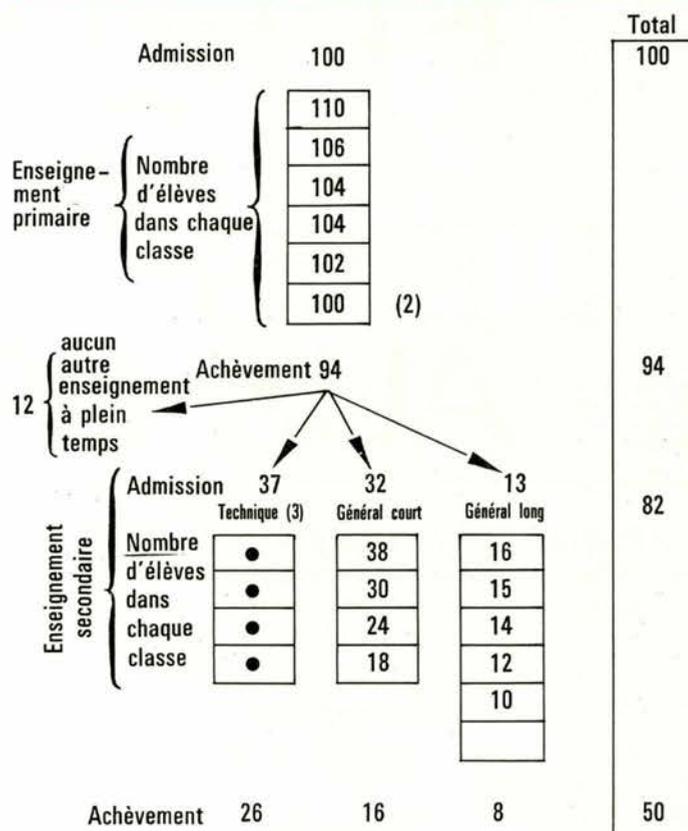
Classe sociale	Garçons			Filles		
	1942	1949	1960	1942	1949	1960
Supérieure (1)	24	25	24	35	35	30
Moyenne (2)	51	52	51	46	49	52
Inférieure (3)	23	21	23	17	14	16
Non précisé	2	2	2	2	2	2
Total des inscrits	100	100	100	100	100	100

Pourcentage des élèves de 12 ans

Classe sociale	Garçons			Filles		
	1942	1949	1960	1942	1949	1960
Supérieure (1)	45	50	67	36	45	63
Moyenne (2)	14	15	23	7	9	19
Inférieure (3)	4	4	7	2	2	4
Total toutes classes sociales	10	11	17	6	7	13

1. Professions libérales et cadres supérieurs, officiers, propriétaires de grandes entreprises, hauts fonctionnaires, professeurs, etc.
2. Employeurs et cadres des petites et moyennes entreprises, instituteurs, sous-officiers, employés moyens.
3. Ouvriers qualifiés et non qualifiés, petits employés, etc.

FLUX D'ÉLÈVES DU DÉBUT DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE A LA FIN DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE 1951-1964 (1)



1. La différence entre le nombre d'élèves admis et celui des élèves en première année, par exemple, est due au redoublement et, dans le cas de l'enseignement secondaire, au fait que des élèves soient comptés deux fois. Il arrive en effet que des élèves choisissent l'enseignement secondaire général court après avoir suivi pendant un temps l'enseignement secondaire long.
2. Comprend un nombre relativement restreint d'élèves des classes de 7^e et de 8^e.
3. Le nombre des élèves par année d'étude n'est pas connu.

les plus élevés de l'enseignement. Le plan néerlandais pour 1970 prévoit que l'augmentation de la production par travailleur atteindra 39,5 % par rapport à 1965, alors que l'effectif de la main-d'œuvre n'augmentera que de 4,5 %. Pour atteindre cet objectif, il faut que les Pays-Bas réussissent, comme dans le passé, à améliorer leur technologie, ce qui signifie qu'une proportion croissante de la main-d'œuvre totale devra être hautement qualifiée et avoir reçu une formation supérieure. L'augmentation du nombre des étudiants dans l'enseignement supérieur viendra surtout des classes sociales « inférieures ». Néanmoins, jusqu'à présent, il y a eu assez peu de changements dans la répartition par classe sociale des étudiants de l'enseignement supérieur universitaire (Tableau 1).

Le second problème concerne l'efficacité du système d'enseignement, eu égard à la charge croissante qu'il fait peser sur les ressources nationales. Il est probable que, dans un proche avenir, les dépenses d'enseignement représenteront de 8 à 10 % du revenu national. Or le fait que 50 % seulement des enfants de 12 ans qui fréquentent les écoles secondaires reçoivent actuellement un certificat de

2. UN PROBLÈME UNIVERSITAIRE : LA DURÉE DES ÉTUDES DU PREMIER CYCLE

Pourcentage de diplômés par rapport au nombre des étudiants inscrits en faculté d'après le nombre d'années d'études

Les études du premier cycle durent en moyenne de six à sept ans. Il n'est pas rare qu'elles se prolongent pendant huit, neuf ou même dix ans.

	Nombre d'années d'études											Total
	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Théologie	19	36	15	7	3	1	2	—	—	—	—	83
Droit	1	5	12	20	12	5	3	3	1	1	—	63
Sciences sociales .	—	—	2	7	4	7	2	2	1	1	1	27
Médecine	—	—	—	—	1	19	20	13	8	2	2	65
Art dentaire	—	—	—	8	21	18	8	5	2	—	—	62
Sciences naturelles	—	—	1	4	13	15	10	5	4	2	3	57
Psychologie	—	—	—	5	9	7	7	7	2	1	—	38
Langues	—	1	3	6	13	8	7	4	2	2	1	47
Economie politique .	—	—	2	9	14	10	6	3	3	1	1	49
Médecine vétérin.	—	—	—	—	27	18	12	5	2	1	—	65
Technologie	—	—	3	9	15	13	7	4	3	2	1	57
Agriculture	—	—	1	8	16	12	7	5	2	—	1	52

fin d'études prouve que le système d'enseignement qui occasionne ces dépenses est relativement peu efficace. Au niveau universitaire, le problème des étudiants qui ne terminent pas leurs études est d'autant plus grave que la plupart du temps il faut plus longtemps pour achever ses études. Bien qu'officiellement il faille cinq ans pour parvenir au premier grade universitaire, la durée moyenne des études est en fait de sept ans, elle va parfois jusqu'à dix et onze ans (Tableau 2.)

La réforme de l'enseignement secondaire

Que ce soit sur le plan de la participation ou sur celui de l'efficacité, on considère aux Pays-Bas que la réorganisation de l'enseignement secondaire est un objectif fondamental. Bien que fonctionnant aujourd'hui dans le cadre d'un système d'enseignement obligatoire (Tableau 3), certaines écoles secondaires ont conservé les statuts particuliers qu'elles avaient au moment de leur création alors que l'enseignement était facultatif. De ce fait, l'enseignement secondaire a acquis une structure complexe et il existe une séparation assez rigide entre les différents types d'établissements ; en outre, les élèves n'ont guère la possibilité de passer d'un type d'école à un autre, sauf dans le cas où ils ne réussissent pas à atteindre le niveau d'une école considérée comme plus « élevée » (c'est-à-dire plus « académique ») dans la hiérarchie de l'enseignement et se trouvent dans l'obligation de passer dans un établissement de niveau « inférieur ».

On pense que le système d'enseignement secondaire

ne pourra préparer les enfants des groupes sociaux les moins privilégiés à l'entrée dans l'enseignement supérieur que lorsque sa structure aura subi de profondes modifications.

Le 1er août 1968, une nouvelle loi portant sur l'ensemble de l'enseignement post-primaire à l'exception des Universités entrera en vigueur aux Pays-Bas. Cette loi, connue sous le nom de Loi Mammouth, avait été votée en 1963 pour permettre la création de nouvelles formes d'enseignement secondaire capables de répondre aux besoins d'expansion. Actuellement, on la considère plutôt comme un moyen d'accroître, ainsi qu'il est nécessaire, la participation de tous les groupes sociaux et économiques aux niveaux les plus élevés de l'enseignement.

Facultatives plutôt qu'impératives, les dispositions de la Loi Mammouth ne conduiront à des réformes que si elles sont assorties de mesures spécifiques. L'un des buts évidents de cette nouvelle loi est de rendre plus cohérente la structure scolaire et de faciliter les transferts entre écoles de types différents. A cette fin, elle envisage la création d'une « année de transition », correspondant à la première année d'enseignement secondaire, au cours de laquelle les élèves des divers types d'écoles recevraient un enseignement comparable et seraient orientés vers les établissements secondaires dont le type répond le mieux à leurs besoins. La loi envisage également l'élargissement de l'accès aux Universités. De nouveaux diplômes seront créés, le but étant que 100 % des élèves qui entrent dans l'enseignement secondaire soient en possession d'un diplôme lorsqu'ils en sortent. Enfin, en ce qui concerne la création de nouveaux établissements secondaires, la loi prévoit qu'il devrait être établi des plans d'ensemble, couvrant une période de trois ans. C'est sur la base de ces plans que le Gouvernement donnera ou refusera son approbation.

Les examinateurs de l'OCDE se sont demandé s'il suffisait de prévoir trois ans à l'avance. Les autorités néerlandaises responsables de la planification ont précisé que des recherches portant sur une période plus étendue sont en cours. En outre, les examinateurs se sont demandé si, à 12 ans, âge de la plupart des élèves qui sont en année de transition, il n'est pas encore trop tôt pour décider de sa carrière future, même après une année d'observation ; à ce propos, ils ont noté que, dans d'autres pays, on tend à pré-

3. RÉPARTITION DES INSCRIPTIONS DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, 1950-1965 (en milliers d'élèves)

Le nombre des élèves des écoles secondaires qui se préparent à l'entrée à l'Université (enseignement classique) a plus que doublé en quinze ans (passant de 85 000 à 210 000) mais le pourcentage qu'il représente par rapport au total est resté à peu près le même.

	1950	Pour cent	1960	Pour cent	1965	Pour cent
Enseignement technique élément. et professionnel	110	40	220	33	235	32
Enseignement secondaire moderne ...	130	34	265	40	280	39
Enseignement secondaire classique ...	85	26	170	27	210	29
Total	325	100	655	100	725	100



Enseignement secondaire dans une école moderne aux Pays-Bas.

féer un programme d'enseignement général plus souple, qui permette aux élèves d'attendre jusqu'à 15 ou 16 ans par exemple pour choisir une spécialité.

A la suite de ces échanges de vues sur l'enseignement secondaire, les examinateurs ont recommandé au Gouvernement des Pays-Bas :

- que l'expansion de l'enseignement secondaire prévue par la Loi Mammouth se traduise par des mesures spécifiques, propres à accroître la souplesse de l'enseignement, de telle sorte que les possibilités de chacun soient développées au maximum et que l'accès aux formes les plus élevées d'enseignement devienne plus facile ;
- que les mesures spécifiques soient prises pour supprimer toutes les divisions hiérarchiques qui pourraient subsister encore dans la structure de l'enseignement et qui ne répondent plus aux besoins d'enseignement de la société moderne.

L'importance de l'enseignement présecondaire

Les autorités néerlandaises, aussi bien que les examinateurs, ont reconnu que les résultats obtenus par les élèves des établissements secondaires dépendent dans une large mesure de la préparation qu'ils ont reçue à l'école primaire et même préprimaire ; la planification de l'enseignement primaire reste l'un des principaux objectifs des responsables de la planification de l'enseignement. Au niveau de l'enseignement primaire, la division, particulière aux Pays-Bas, du système d'enseignement entre trois secteurs, l'un public et géré par les municipalités et les deux autres privés et confessionnels (catholiques et protestants) mais gérés par des associations de parents plutôt que par les Églises elles-

mêmes, modifie profondément les conditions de la planification. Bien que cette division en trois secteurs se retrouve à tous les niveaux du système (20 % des étudiants d'Université et 11 % des étudiants d'enseignement technique supérieur fréquentent des établissements protestants ou catholiques), elle joue un rôle particulièrement important dans l'enseignement primaire puisque 78 % des élèves fréquentent des écoles confessionnelles.

Les examinateurs de l'OCDE ont noté que cette division en trois secteurs résulte d'un compromis politique qui répond aux besoins d'une société dans laquelle le sentiment religieux est très vif et où les Églises protestantes et catholiques ont une force pratiquement égale, qu'elle reflète des principes de liberté de religion et de tolérance mutuelle et qu'en conséquence il ne peut être question de contester la validité de cette solution. Toutefois, le pluralisme structural qui en est la conséquence est l'une des caractéristiques les plus frappantes du système scolaire néerlandais et il a d'importantes répercussions en ce qui concerne la planification et le développement.

C'est le Gouvernement central qui assure, à conditions égales, le financement des établissements des trois secteurs, mais ce sont les parents ou la municipalité qui décident de créer une école nouvelle. De ce fait, les possibilités du Gouvernement central en matière de planification se trouvent réduites. Il arrive quelquefois par exemple qu'une commune considérée par le Ministère de l'Éducation et de la Science comme le meilleur emplacement pour la création d'une école ne formule pas de demande, tandis qu'une ville voisine que l'on estime moins bien placée du point de vue de la répartition pose sa candidature. Le principe du libre choix de l'école par les parents est l'une des idées de base du système néerlandais mais, ainsi que l'ont noté les examinateurs de l'OCDE, « il est concevable qu'en certains endroits il en résulte des désavantages pratiques, parce que les distances pour se rendre à l'école sont longues ou parce

qu'il a été établi plus d'écoles qu'il n'est réellement nécessaire, ce qui entraîne des coûts élevés. »

Pour remédier à cette situation, un Comité ministériel a été formé. Il est chargé de faire un examen d'ensemble des possibilités d'enseignement et de prévoir les besoins futurs sur le plan local et pour l'ensemble du pays. C'est sur la base de cette étude que les autorités locales et le Gouvernement décideront s'il y a lieu ou non d'envisager la création d'écoles.

En ce qui concerne la réforme de l'enseignement primaire et préprimaire, on ne sait pas encore dans quel sens on s'orientera et des recherches concertées sont en cours à ce sujet. Il a été recommandé que le Gouvernement des Pays-Bas prenne des mesures étendues, comprenant des expériences conçues dans un esprit scientifique, pour réorienter l'enseignement primaire de telle sorte qu'il puisse préparer efficacement tous les enfants, quelle que soit leur origine sociale, à accéder aux niveaux plus élevés de l'enseignement.

Enseignement du troisième degré

Les examinateurs de l'OCDE ont constaté que les autorités néerlandaises responsables de l'enseignement supérieur poursuivent des échanges de vues à divers niveaux en attendant la parution d'un rapport très important sur la réforme d'ensemble de l'enseignement du troisième degré, récemment demandé par le Ministère de l'Éducation et de la Science. Les examinateurs n'en ont pas moins accordé une importance particulière aux problèmes de l'enseignement supérieur.

Ils ont d'abord noté ce qu'ils ont appelé l'« isolement relatif » des Universités néerlandaises, en soulignant qu'il s'agit là d'un problème commun à de nombreux pays Membres de l'OCDE. Cet isolement tient en particulier au fait que, parallèlement au développement récent intervenu dans les Universités, on a assisté à une multiplication des établissements d'enseignement supérieur hors des Universités. Ces institutions particulières du troisième degré (1) n'ont pas été intégrées dans les Universités bien qu'on admette généralement que la plupart dispensent ou pourraient dispenser un enseignement de qualité égale à celui des Universités et qu'elles répondent à des besoins authentiques de la société et de l'économie néerlandaise en pleine expansion. Les institutions non universitaires jouent un rôle de plus en plus important, en formant des diplômés qui peuvent faire concurrence à ceux de l'Université sur le marché du travail. Ainsi, en 1965, 20 % des postes d'ingénieurs de l'industrie étaient occupés par des diplômés d'établissements techniques alors que des ingénieurs diplômés de l'Université occupaient 30 % des postes de techniciens supérieurs.

En 1965, le nombre des étudiants inscrits dans l'Université a atteint 65 000 alors que, dans le même temps, celui des étudiants inscrits dans des établissements de troisième degré autres que les Universités atteignait 111 000. On prévoit que d'ici à 1975 les étudiants d'Uni-

versité seront au nombre de 110 000 et ceux des autres institutions du troisième degré de 141 000. Les examinateurs ont noté que le problème du développement et de l'intégration de tous ces secteurs d'enseignement du troisième degré, qui se pose dans de nombreux autres pays de l'OCDE (Royaume-Uni, Suède, France, etc.), pourrait être résolu de trois façons différentes; ils ont demandé si les Pays-Bas envisageaient de suivre l'une ou l'autre de ces tendances, à savoir :

- élever quelques établissements au rang d'Université, soit pour permettre de poursuivre des études dans un domaine spécialisé, soit pour constituer des embryons de nouvelles Universités « complètes »;
- créer de nouveaux établissements généraux (« collèges » ou « branches d'Université »), qui fourniraient un enseignement de type universitaire, mais de durée plus courte;
- reconnaître que la formation donnée par d'autres établissements du troisième degré équivaut en partie à une formation universitaire.

Un deuxième aspect de l'isolement relatif de l'Université concerne son rôle par rapport à d'autres secteurs du système scolaire. Les examinateurs ont fait les remarques suivantes : « Il résulte tout naturellement de la situation d'autonomie et d'isolement des Universités dans la structure du système d'enseignement aux Pays-Bas que les Universités n'ont ni intérêt, ni responsabilité pour ce qui se passe dans les autres parties du système. Sans doute, les Universités disposent-elles d'instituts pédagogiques, mais la liaison entre ces instituts, les centres de pédagogie et les écoles normales semble peu développée. Il ne semble pas que les Universités aient joué un rôle important dans les discussions qui ont conduit à des décisions importantes comme la prolongation de la scolarité obligatoire ou les modifications du caractère de l'enseignement primaire que cette décision entraîne. »

Un dernier aspect de cet isolement relatif des Universités, que reconnaissent les autorités néerlandaises elles-mêmes, a trait à leurs rapports avec la société en général, avec la politique des pouvoirs publics et avec les autres établissements qui recrutent les diplômés d'Université. Les examinateurs de l'OCDE ont recherché en particulier par quels moyens on pouvait renforcer l'indépendance de la recherche scientifique, tout en modifiant la structure des Universités de façon à les mettre en mesure de mieux répondre aux besoins de la société.

Au cours de ces échanges de vues il est apparu que, pour améliorer le fonctionnement du système, il conviendrait de mieux préciser les objectifs auxquels les résultats acquis devront être comparés. Le maintien de l'indépendance de l'Université est généralement reconnu comme l'un des objectifs les plus importants du système d'enseignement. Or, au cours des échanges de vues, la question s'est posée de savoir qui doit être juge de cette indépendance et quel groupe social doit être chargé d'en définir le contenu : professeurs, Ministères, industrie, milieux scientifiques ou étudiants eux-mêmes.

D'une façon générale, les étudiants interprètent l'indépendance de l'Université comme le droit de mettre le temps qu'ils veulent à terminer leurs études; or on reconnaît généralement qu'une réduction de la durée des études universitaires serait souhaitable. Certains ont proposé d'avancer les examens de telle sorte que les inaptes et les amateurs soient éliminés dès le départ. Ce serait alors les étudiants eux-mêmes qui feraient les frais de l'opération.

(1) Celles qui comptent l'effectif le plus nombreux sont les écoles normales, les écoles ménagères supérieures, les collèges techniques et les écoles normales techniques.

Les examinateurs de l'OCDE ont souligné pour leur part que, 8 % seulement des membres de chaque groupe d'âge entrant à l'Université, le système actuel est déjà sélectif et qu'on pourrait demander aux Universités elles-mêmes d'orienter les étudiants et de modifier le contenu des cours. Les autorités universitaires ont noté de leur côté que si l'on réduit la durée des études qui mènent au premier grade universitaire (on a proposé trois ans et demi pour la licence et des expériences sont actuellement en cours à ce sujet), les conséquences de cette mesure retomberaient sur l'industrie, le Gouvernement et les professions libérales, qui devraient admettre qu'il suffit d'être titulaire de ces nouveaux diplômes pour prétendre à certains emplois.

Ces considérations ont conduit les examinateurs à recommander au Gouvernement des Pays-Bas :

- que des mesures soient prises pour faire face à des problèmes comme la longue durée des études universitaires ou les taux élevés de pertes dans le cycle supérieur de l'enseignement secondaire et dans les Universités, en faisant une place particulière aux nouveaux types de programmes, conçus pour répondre aux besoins de toutes les catégories d'étudiants ;
- que les Universités participent activement au développement permanent des autres branches de l'enseignement et plus particulièrement qu'elles adaptent leur propre développement à la démocratisation croissante du primaire et du secondaire ;
- que des mesures spécifiques soient prises en vue de coordonner l'enseignement universitaire avec les autres enseignements supérieurs ;
- que la planification du développement de l'Université soit plus étroitement rattachée aux besoins de la société, ce qui devrait se traduire de plus en plus par un effort organisé de planification englobant le secteur public et le secteur privé ;
- que l'on recherche de nouvelles formes d'organisation de la communauté universitaire, englobant les étudiants, le corps enseignant et l'administration.

Recherche et planification en vue du développement de l'enseignement

Comme ils possèdent une infrastructure scientifique et technologique solide, les Pays-Bas se trouvent bien placés pour entreprendre des recherches en matière d'enseignement. Ces travaux sont assurés par des centres pédagogiques publics et privés, qui ont leur propre conseil d'administration (mais qui sont financés par l'État), par des instituts de recherche rattachés aux Universités et par d'autres organisations. Pour coordonner tous ces efforts et favoriser les initiatives nouvelles, une Fondation pour la recherche en matière d'enseignement a été créée en 1966. Ce nouvel organisme reçoit la plus grande partie des fonds alloués par l'État à la recherche en matière d'enseignement ; son budget pour l'année en cours s'élève à 1 400 000 florins (390 000 dollars). La Fondation se propose de créer un organisme de recherche « planifiée et coordonnée » en matière d'enseignement. En 1967-1968 ses efforts ont principalement porté sur quatre points :

- constitution d'une documentation systématique sur l'ensemble du domaine de recherche ;
- création d'un service national d'examens ;
- établissement d'un nouvel institut pour les moyens audiovisuels, l'enseignement programmé et les autres techniques nouvelles en matière d'enseignement ;
- coordination des efforts de recherche actuellement dispersés portant sur les matériaux et les méthodes d'enseignement utilisables dans les écoles primaires.

Tout récemment la Fondation a été chargée d'entreprendre des recherches sur d'autres sujets, notamment le problème des retards et des échecs en cours d'études.

Cette fonction de recherche est étroitement liée à la planification de l'enseignement, qui connaît également un développement rapide. Depuis trois ans l'effectif de la Division de Recherche et de Planification du Ministère de l'Éducation et de la Science est passé de 4 à 30 personnes.

Au sein de ce Ministère il a en outre été créé un « Bureau du Conseil Économique et Social » qui coopère avec la Division de Recherche et de Planification. Le programme de cette Division fait une large place aux activités des autorités locales qui administrent en fait les écoles. En ce qui concerne les études de planification, ce programme prévoit un « dialogue » au sein du Ministère, en vue d'établir l'ordre de priorité des mesures à prendre dans ce domaine. La Division étudie actuellement la possibilité de créer un service d'orientation scolaire, qui devrait jouer un rôle essentiel, étant donné que le système scolaire est fondé sur la liberté de choix des étudiants et que, par conséquent, il convient de les aider à évaluer leurs propres aptitudes, à choisir leurs programmes scolaires et à déterminer les possibilités qu'ils auront une fois leurs études terminées. Le Gouvernement a envisagé le problème de l'orientation d'une manière scientifique ; il s'est efforcé d'évaluer les besoins en personnel et moyens divers qu'impliquerait la mise en place d'un système d'orientation efficace ; il a estimé qu'il faudrait au moins 400 à 600 centres d'orientation employant des personnes qualifiées, psychologues, assistants sociaux et pédologues. La seule formation de ce personnel exigerait un effort considérable et on ne sait pas encore comment elle pourra être menée à bien.

La planification du système universitaire néerlandais en vue de son développement est aussi en pleine évolution. Un conseil académique, établi sous sa forme actuelle par une loi de 1962 sur l'enseignement supérieur, est chargé de centraliser les différents projets individuels de développement universitaire ; il est également question de créer un groupe de planificateurs qui seraient à la disposition de l'Université néerlandaise.

Les spécialistes de l'enseignement au Bureau Central de Statistiques des Pays-Bas participent également à la planification de l'Université. Ce bureau a établi les analyses économiques et statistiques de base et il a procédé à des expériences, au moyen de techniques hautement perfectionnées, afin d'évaluer le coût et l'efficacité du système d'enseignement. Enfin, le Bureau Central de Statistiques des Pays-Bas fournit des statistiques très élaborées, pour la planification de l'enseignement.

Le Comité du Personnel Scientifique et Technique de l'OCDE a noté « avec satisfaction » ces progrès accomplis récemment dans la planification de l'enseignement aux Pays-Bas. Ces mesures doivent permettre de donner au système d'enseignement néerlandais le développement dynamique dont il a besoin.

L'ASSISTANCE TECHNIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'ESPAGNE

L'Espagne, dont le développement économique est rapide, fait appel à des connaissances et à des compétences venues de l'extérieur : mais elle fait bénéficier d'autres pays du savoir qu'elle a acquis. Cette expérience exemplaire en matière d'assistance technique peut être mise à profit par d'autres Gouvernements. L'OCDE et les autorités espagnoles ont réalisé en commun une étude d'ensemble de l'assistance technique en Espagne. L'article suivant mentionne quelques-uns des faits mis en lumière dans le rapport final, qui vient de paraître.

L'isolement où se trouvait l'Espagne à la fin de la seconde guerre mondiale l'a obligée à réaliser le démarrage de son développement économique avec ses propres moyens. Il a également influencé sa façon d'aborder les problèmes de l'assistance technique : l'Espagne n'a pas attendu de recevoir une telle assistance pour s'attaquer à ses propres problèmes fondamentaux, ni même pour aider d'autres pays à résoudre les leurs.

L'Espagne a reçu, de 1954 à 1962, une assistance technique des États-Unis pour un montant de 8 millions de dollars. 1959 a marqué un tournant dans son développement économique. Des consultations avec l'OECE et le FMI ont mené au plan de stabilisation mis en œuvre cette année-là. Depuis cette date, l'Espagne s'est intégrée rapidement à l'économie occidentale. Déjà membre du FMI et de la BIRD en 1958, elle a adhéré à l'OECE en 1959, a entamé des pourparlers en vue de son association avec la CEE et est devenue membre du GATT en 1963.

A l'heure actuelle, l'Espagne reçoit une assistance technique des Nations Unies (environ 300 000 dollars de 1961 à 1964), de l'OCDE (environ 1 million de francs par an) (Tableau 1) et de pays de l'OCDE (entre autres l'Allemagne, les États-Unis, la France, l'Italie et le Royaume-Uni).

Mais en même temps elle transfère les connaissances qu'elle a acquises. Douze étudiants d'Amérique latine suivaient des cours en Espagne en 1945; vingt ans après il y en avait plus de 11 000 (Tableau 2). L'effort de l'Espagne ne s'est pas limité à recevoir des étudiants et des stagiaires : elle a accru d'année en année le nombre de ses projets, en Amérique latine notamment; des experts espagnols ont été envoyés pour donner des avis sur des questions allant de l'enseignement technique au Brésil à la conserverie de poissons en Mauritanie.

LA CONCEPTION ESPAGNOLE DE L'ASSISTANCE

Le Gouvernement a dès le début pris l'initiative en ce qui concerne la planification des transferts de connaissances et d'expérience. Ainsi, avant d'avoir reçu une assistance technique quelconque, il a fait face à des problèmes comme l'augmentation de la productivité dans l'industrie et la formation des cadres. Le Gouvernement et les syndicats avaient déjà établi leurs propres structures et méthodes de travail et organisé des missions d'étude à l'étranger avant que des contacts n'aient été établis avec des pays ou organisations fournisseurs d'assistance technique.

Avant ces contacts, une politique générale avait déjà été adoptée par le Gouvernement espagnol : elle consistait à mettre les institutions privées en mesure d'exécuter les tâches dont elles sont responsables dans leurs branches respectives du développement économique. Les premiers programmes d'assistance technique n'ont fait que poursuivre et intensifier des activités déjà mises en route selon cette politique.

Ce que le Gouvernement espagnol cherche dans ce domaine, c'est à rendre systématique le transfert de connaissances et d'expérience, si un transfert spontané ne correspond pas aux besoins du pays. Pour réaliser cette systématisation, le Gouvernement donne l'exemple en créant les institutions nécessaires; il se retire du travail exécutif quand ces institutions ont pris leurs responsabilités. Une conséquence de cette approche est que l'assistance technique donnée et l'assistance technique reçue par l'Espagne sont considérées par les autorités espagnoles comme deux aspects d'un même ensemble.

(suite page 36)

1. PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE L'OECE-OCDE ENGAGEMENTS NETS (1), 1960-1966 (en francs français)

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	Total
Total des engagements nets	856 000	1 015 000	4 765 465	7 335 000	7 211 350	7 500 000	7 840 000	36 522 815
<i>dont : Activités nationales seules</i>	856 000	1 015 000	3 125 330	6 175 895	6 088 534	7 137 000	7 273 570	31 671 329
<i>A destination de l'Espagne</i>	130 000	264 000	413 990	783 230	785 077	1 081 395	1 035 975	4 493 667
% du total	15,2	26,0	8,7	10,6	10,9	13,5	12,8	12,5
% des activités nationales	15,2	26,0	13,2	12,7	13,0	14,0	13,8	14,2

(1) Les frais à la charge de l'Espagne ne sont pas compris dans les engagements nets. Jusqu'en 1965, ils étaient de 15 %; à partir de 1966, ils ont été portés à 25 % (40 % pour le projet de développement agricole de l'Ebre).

Les autorités espagnoles conçoivent l'assistance technique selon les lignes directrices suivantes :

- l'éducation de base n'est pas en Espagne du domaine de l'assistance technique; celle-ci doit apporter des connaissances spéciales et une expérience de leur application;
- les besoins d'assistance technique sont le départ de toute action; ceux qui reçoivent l'assistance technique sont les mieux placés pour déterminer ces besoins;
- les programmes d'assistance technique doivent être faits sur mesure et se référer à des problèmes spécifiques;
- l'assistance technique la plus rentable est le transfert de connaissances et d'expérience entre collègues.

Contrairement aux conceptions de la plupart des autres pays et des Organisations internationales, l'assistance technique reçue par l'Espagne ne s'est pas institutionnalisée en tant qu'élément indépendant : elle fait partie intégrante du système de la coopération technique organisée. Ou bien les programmes d'assistance technique reçue par l'Espagne sont conçus par elle dès le début comme devant être multipliés par une assistance technique qu'elle fournira à son tour à d'autres pays, ou bien ils viennent renforcer une activité d'assistance technique déjà entreprise par l'Espagne.

UNE ORGANISATION COMMUNE

Ce parallélisme se reflète dans l'organisation même de l'assistance technique : celle que l'Espagne reçoit et celle qu'elle donne sont du ressort des mêmes organes de l'administration espagnole : la Commission Interministérielle pour la Coordination de l'Assistance Technique (CICAT) et la Direction de l'assistance technique du Ministère des Affaires Etrangères, qui constitue le secrétariat de la Commission (Tableau 3).

La CICAT, où sont représentés les divers secteurs de l'administration publique, les syndicats et les instituts de recherche et de formation, représente les « clients » de l'assistance technique reçue par l'Espagne et les « fournisseurs » de l'assistance technique donnée par l'Espagne. Toute décision en ce qui concerne les demandes et les priorités des activités d'assistance technique reçue ou donnée par l'Espagne est préparée et prise par la CICAT.

La Direction de l'assistance technique est une des cinq

2. ÉTUDIANTS ORIGINAIRES D'AMÉRIQUE ET DES PHILIPPINES DISTRIBUTION PAR PAYS ET PAR TYPES D'ÉTUDES 1965-1966

Pays d'origine	Systèmes d'éducation traditionnels	Autres études (1)
Argentine	53	97
Bolivie	36	14
Bésil	17	58
Chili	15	60
Colombie	900	500
Costa Rica	200	200
Cuba	800	600
République Dominicaine	70	180
Equateur	135	215
Guatemala	35	45
Haiti	70	130
Honduras	52	68
Mexique	12	53
Nicaragua	225	225
Panama	275	475
Paraguay	6	24
Pérou	900	860
Porto Rico	940	760
Philippines	47	23
Salvador	60	70
Uruguay	4	17
Venezuela	225	625
Etats-Unis et Canada	550	500
TOTAL	5 627	5 799
TOTAL GÉNÉRAL	11 426	

(1) Comprenant notamment diverses spécialisations d'études supérieures : musique, journalisme, sociologie, formation professionnelle, secrétariat, etc.

Source : Instituto de Cultura Hispánica.

branches de la Direction générale des organismes internationaux du Ministère des Affaires Etrangères. Elle a un rôle de documentation, de coordination et d'intermédiaire en ce qui concerne l'organisation de l'assistance technique à recevoir ou à donner par l'Espagne. Elle laisse le côté technique du travail au membre de la CICAT qui est le plus compétent en la matière. Elle est chargée de tous les travaux de secrétariat et des services spéciaux résultant de l'organisation de la coopération technique (par exemple le bureau de recrutement du personnel pour les Organisations internationales).

Selon les experts, cette manière d'organiser l'assistance technique a pour avantage que la décision est prise en connaissance de cause; elle met les responsables en mesure de déterminer les priorités selon les besoins et les possibilités du développement économique. A partir de cela, elle ne se perd pas dans des structures compliquées; elle permet ainsi de réaliser le dialogue direct entre « fournisseurs » et « clients » de l'assistance technique. Elle offre toutes les possibilités pour constituer un système permanent d'évaluation des résultats et d'appréciation des corrections nécessaires.

En contrepartie, notent les experts, cette forme d'organisation rend difficile la position de la Direction de l'assistance

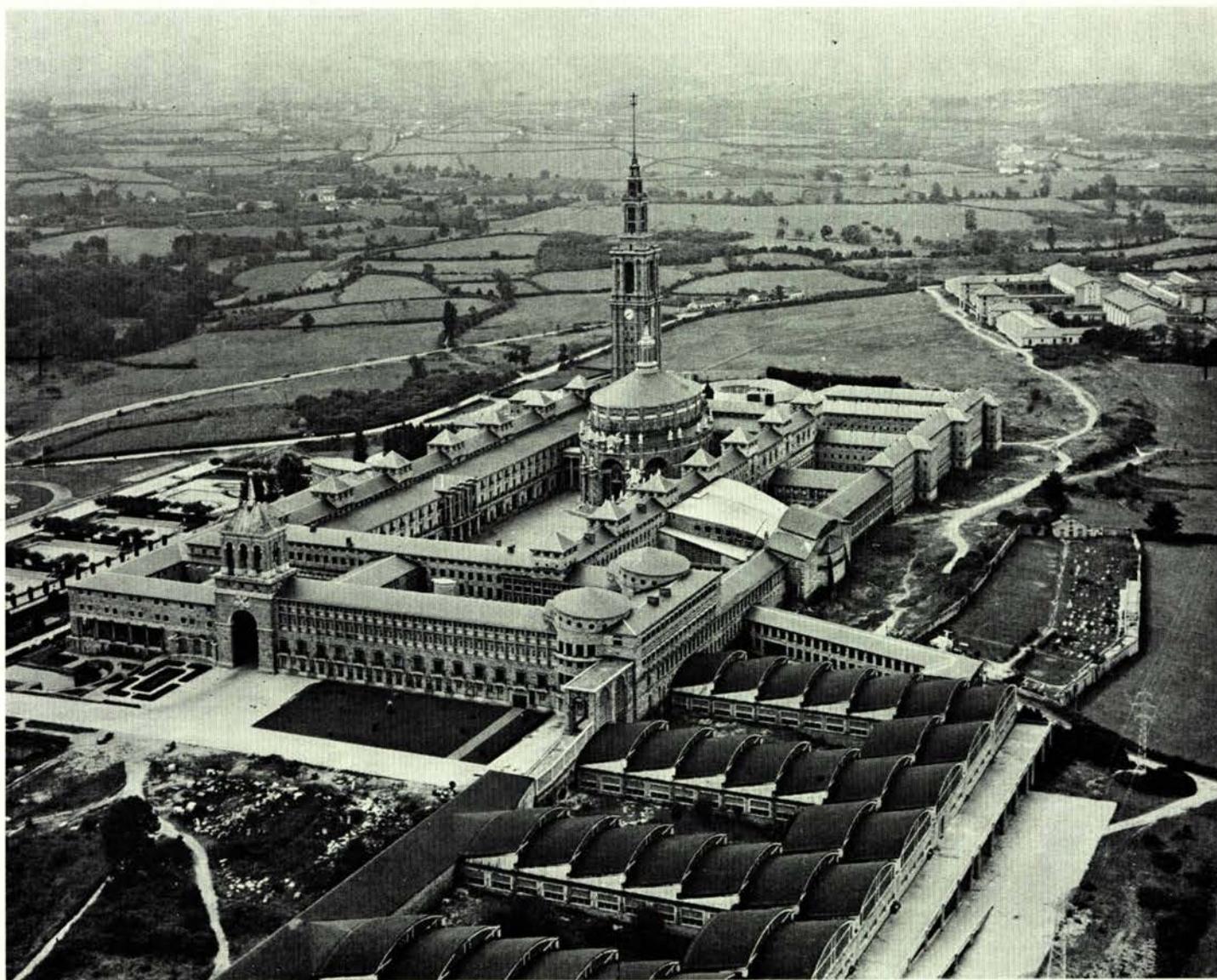
technique : celle-ci doit suivre le développement rapide du travail dans le domaine de la coopération économique et se trouve de ce fait dans une crise permanente du point de vue des effectifs et de la structure organisationnelle et budgétaire. Le bon fonctionnement de cette forme d'organisation dépend d'une coopération étroite entre les Organisations donatrices et la Direction et entre celle-ci et les organismes « récepteurs » en Espagne.

LE ROLE FUTUR DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Les projets d'assistance technique de l'OECE étaient centrés sur les moyens d'accroître la productivité. Ceux de l'OCDE mettent de plus en plus l'accent sur le développement des ressources humaines nécessaires à la croissance économique; ils insistent particulièrement sur l'enseignement et la formation; la tendance est à diminuer leur nombre et à étendre leur portée.

Cette nouvelle orientation de la politique d'assistance technique permet de tirer le maximum de profit de la méthode multilatérale. Certains projets peuvent bénéficier de l'expé-

L'Université ouvrière ("Universidad Laboral") de Gijón (Asturies), l'une des six universités dont les programmes sont identiques à ceux de l'enseignement Secondaire Technique.



rience combinée de plusieurs pays : ce sont par exemple l'organisation des institutions de formation et de recherche, le recrutement initial de leur personnel et la prévision des besoins d'enseignement ou de main-d'œuvre. En raison de son expérience dans ce domaine, de son réseau de contacts et de son indépendance par rapport aux intérêts établis, l'OCDE offre, selon les experts, un avantage par rapport aux arrangements bilatéraux entre pays donneur et pays bénéficiaire ou aux contacts directs pris par le pays bénéficiaire avec des particuliers ou des sociétés-conseils à l'étranger. Cela vaut aussi pour les placements d'étudiants ou de stagiaires à l'étranger.

L'étude des perspectives et des problèmes du développement économique de l'Espagne a amené les experts à indiquer les domaines dans lesquels une assistance technique pourrait donner le maximum de résultats. Ce sont les suivants.

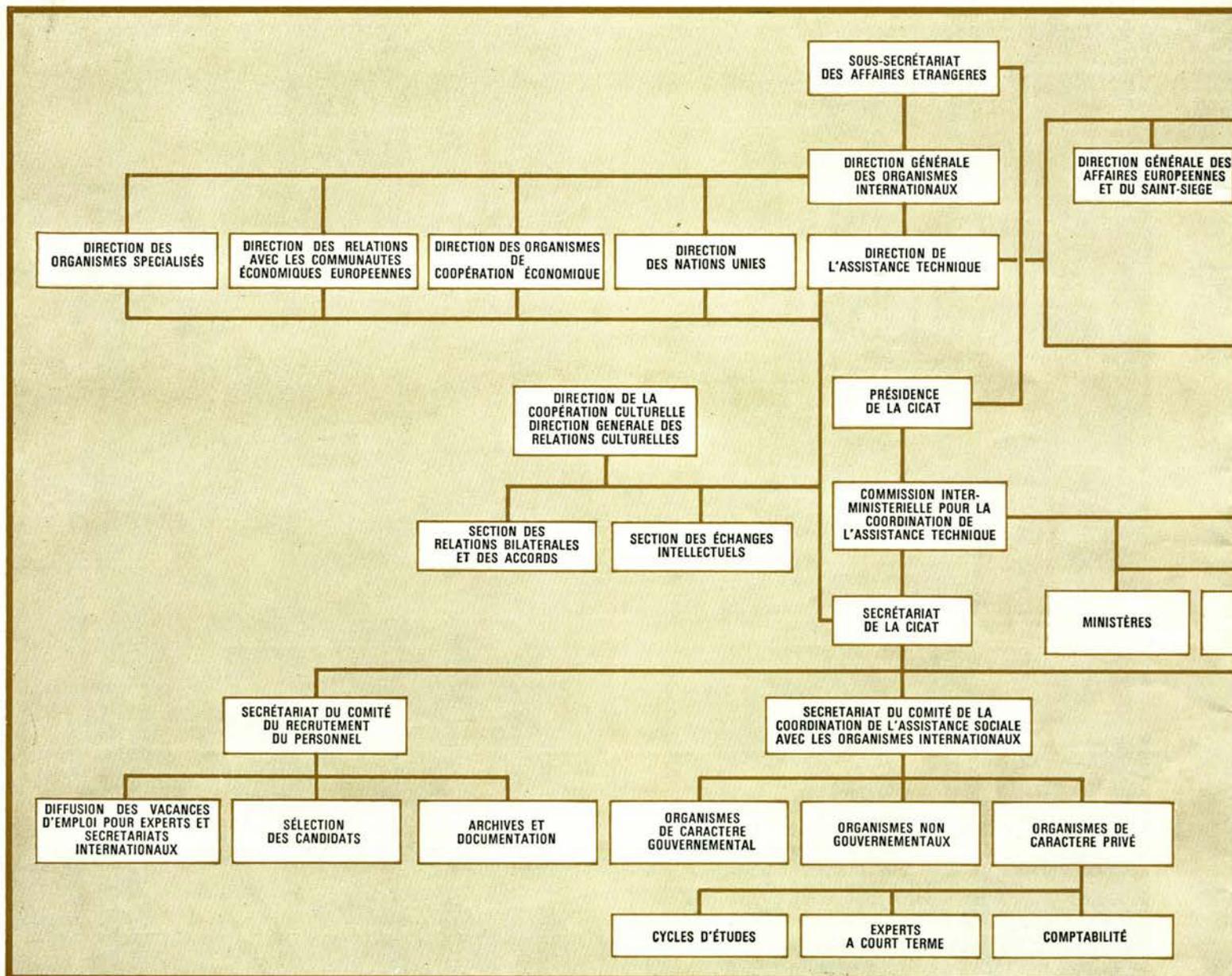
• Développement agricole

Un effort soutenu pour développer la formation à tous les niveaux dans les sciences agricoles ainsi que la recherche sur les

problèmes de l'agriculture a été reconnu nécessaire aux niveaux national, régional et local. L'OCDE poursuit dans ce sens un programme pour le développement agraire de la Vallée de l'Ebre; il s'agit d'un cours de formation du troisième cycle et de travaux de recherche sur la production horticole et l'élevage. Ce programme a obtenu des résultats : il a permis de former des équipes d'agronomes et d'économistes qualifiés; il a montré comment la recherche et la planification peuvent accroître les rendements, rationaliser la structure de la production agricole et élever les revenus agricoles. Ces résultats à court terme et à long terme pourraient être étendus à d'autres régions.

• Planification et programmation de l'enseignement

L'Espagne est un des six pays compris dans le Projet Régional Méditerranéen. La première phase de ce projet a consisté à étudier les besoins d'enseignement de chacun des pays pendant une période de dix ou quinze ans (pour l'Espagne 1960-1975). L'hypothèse retenue était que le revenu réel par



habitant doublerait d'ici à 1975 en Espagne. La demande de main-d'œuvre dans les différentes professions et, partant, les besoins de formation ont été évalués à partir de projections de la production dans chaque secteur.

Le développement équilibré de la formation, sous toutes ses formes et à tous ses niveaux, exige l'établissement d'un plan d'investissement complet et détaillé. La planification de l'enseignement nécessite l'établissement de projections à long terme des besoins d'enseignement. Mais ces projections sont à réviser continuellement en fonction des tendances à court terme et le plan est à modifier en conséquence. Les experts estiment qu'il serait utile d'incorporer dans l'administration espagnole une équipe chargée de la planification de l'enseignement et un service chargé de la programmation des investissements dans l'enseignement. L'OCDE pourrait y contribuer.

• Formation professionnelle

Un programme de promotion ouvrière a été entrepris par le Ministère du Travail. L'originalité de ce programme est de deux ordres : à travers la formation professionnelle, il vise

directement à la promotion sociale et les moyens de formation se déplacent vers les lieux (usines ou villages) où les besoins de formation se font sentir. Cette mobilité accroît l'efficacité du programme mais aussi les difficultés de mise en œuvre. L'assistance de l'OCDE est jugée indispensable pour permettre au programme d'affermir ses structures et d'améliorer ses méthodes didactiques, la gestion de ses moyens en hommes et son système de sélection et d'orientation professionnelles.

• Formation des fonctionnaires

L'existence d'une administration capable de remplir les tâches nouvelles, de caractère économique, qui lui sont imposées est une des conditions d'une expansion économique équilibrée. Les autorités espagnoles ont créé à Alcalá de Henares un Centre de formation et de perfectionnement des fonctionnaires transformé ensuite en École d'Administration Publique. Les administrateurs formés par l'École ont intérêt à connaître des expériences acquises dans d'autres pays. Une assistance sera fournie par l'OCDE, comme dans le passé, sous forme de stages et de conférences.

• Statistiques économiques

Des statistiques raisonnablement complètes et précises sur le revenu national à prix courants et à prix constants sont nécessaires pour élaborer aussi bien un plan à long terme qu'une politique à court terme. L'Espagne a encore besoin d'un transfert de connaissances dans ce domaine. Une assistance technique est également jugée utile par les experts dans tous les domaines de la statistique à l'intention des divers services ministériels.

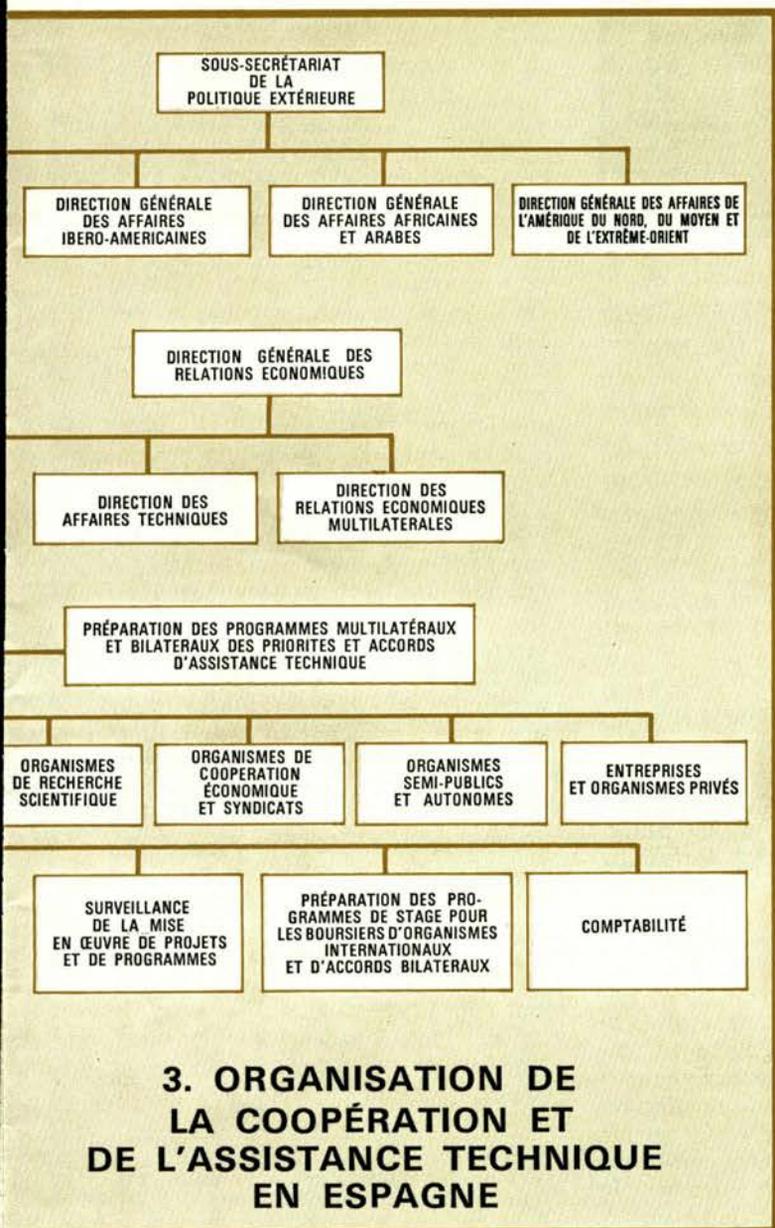
• Planification et recherche économique

L'expérience de plusieurs autres pays en voie de développement indique l'utilité de disposer, à côté de l'organisme gouvernemental chargé de la planification, d'un organisme d'étude moins officiel, d'un fonctionnement plus souple et n'exerçant pas de responsabilité directe dans le travail de planification. Un tel organisme peut se consacrer à des recherches sur le développement économique et social du pays, soit à la demande du Gouvernement, soit de sa propre initiative.

L'Institut de développement économique créé au Centre d'Alcalá avec l'aide de l'OCDE peut constituer le noyau d'un organisme de ce genre. Les experts estiment que l'OCDE devrait apporter une assistance à l'Institut pour lui permettre de remplir efficacement sa double fonction : d'une part effectuer des études susceptibles d'aider le Commissariat au Plan dans la préparation et la révision permanente de plans de développement; d'autre part former aux techniques de recherche économique le personnel responsable de la planification dans les divers services ministériels.

• Le système fiscal

Le système fiscal espagnol a subi des modifications au cours des dernières années. La connaissance des effets de la charge fiscale réelle sur l'ensemble de l'activité économique du pays est un besoin essentiel pour la politique du développement et pour la politique en général. Les experts sont d'avis qu'une assistance technique portant sur une confrontation des expériences en cette matière serait utile à l'Espagne.



3. ORGANISATION DE LA COOPÉRATION ET DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE EN ESPAGNE



POUR AUGMENTER LA SECURITE DES TRANSPORTS PAR ROUTE

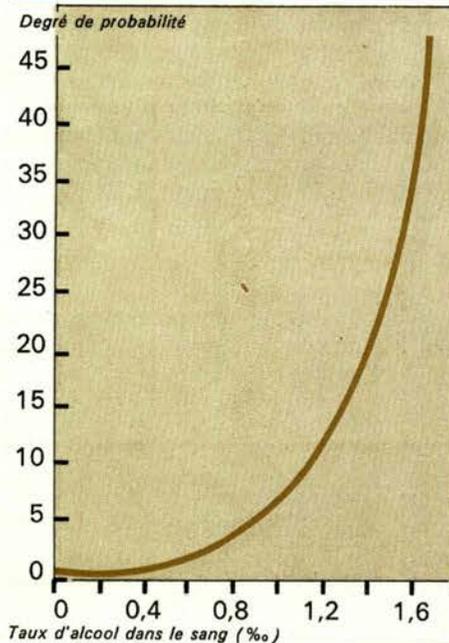
Les pertes humaines et économiques causées par les accidents de la route préoccupent les dix-huit Gouvernements membres de la Conférence Européenne des Ministres des Transports (1). Ils veulent notamment parvenir à prendre en commun des mesures qui réduiraient au minimum le nombre des accidents dus à l'alcoolisme et qui pourraient être adoptées par tous les pays. La CEMT a rassemblé les renseignements existants sur la question du point de vue scientifique et législatif dans un rapport dont l'article ci-après reprend quelques points.

(1) Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Turquie et Yougoslavie.

Plusieurs Gouvernements membres de la CEMT ont adopté au cours des dernières années de nouvelles réglementations réprimant la conduite en état d'ivresse ou sont sur le point d'en adopter. Ainsi, en Allemagne, une loi de 1964 stipule que les conducteurs en état alcoolique peuvent être condamnés à une peine allant jusqu'à un an de prison ou 10 000 marks d'amende. En Belgique, un projet de loi élaboré en 1966 prévoit qu'un conducteur pourra être soumis à une analyse de l'air expiré et que des sanctions pénales seront appliquées lorsque le taux d'alcool décelé dépassera 1,5 ‰. En France, con-

formément à une loi de 1965, les conducteurs peuvent être soumis à des vérifications médicales, cliniques et biologiques. En Irlande, une loi actuellement en voie d'adoption qualifie d'infraction le fait de conduire ou de tenter de conduire un véhicule lorsque le taux d'alcool dans le sang du conducteur est supérieur à 1,25 ‰. Au Luxembourg, un projet de loi en cours d'élaboration rend obligatoire la prise de sang en cas d'accident. Au Royaume-Uni, le Gouvernement a proposé un projet de loi selon lequel le fait de conduire dans un endroit public, ou de s'approprier à conduire, serait une infraction lorsque le taux de 0,8 ‰ serait dépassé.

PROBABILITES D'ACCIDENT DANS LE SANG DU CONDUCTEUR SUIVANT LE TAUX D'ALCOOL



Les systèmes instaurés diffèrent de pays à pays en ce qui concerne non seulement la répression des délits, mais encore la définition même de l'alcoolisme et aussi les méthodes de constatation du degré d'alcoolémie. Le Comité de la Coopération dans la Recherche de l'OCDE a entrepris d'étudier les effets de l'alcool et des médicaments sur le comportement des conducteurs et leur importance en tant que causes d'accidents de la circulation (1). Cette étude traite de l'incidence de l'alcool sur les accidents et des méthodes pour déceler la présence d'alcool dans le corps. Elle sera prolongée par de nouvelles recherches au cours des années qui viennent. A l'OCDE comme à la CEMT, l'objectif des Gouvernements est de parvenir à établir des critères communs permettant d'élaborer la réglementation la plus rationnelle et la plus efficace; rien dès lors n'empêcherait de l'internationaliser par la suite. Des études scientifiques, législatives et statistiques sont nécessaires au préalable. Sur le

(1) « Recherche sur la sécurité routière : alcool et médicaments », OCDE 1968.

plan statistique, la CEMT a notamment demandé aux pays membres des renseignements permettant de discerner le rôle de l'alcoolisme dans les accidents de la route; elle les a rassemblés dans le tableau ci-après qu'elle considère, bien que les statistiques ne soient pas encore satisfaisantes à son avis, comme une base valable de discussions et d'études.

Les chiffres de pourcentages d'accidents dont l'alcoolisme est l'une des causes présumées paraissent en général, d'après ce tableau, avoir augmenté au cours

des dix années considérées. Ce fait est dû selon les experts à l'amélioration des statistiques plutôt qu'à une augmentation du nombre d'accidents et de décès imputables à l'alcoolisme.

Une nette disparité apparaît d'autre part entre les chiffres fournis par les différents pays. Les experts estiment que cette disparité s'explique, non par le fait que l'alcoolisme serait plus ou moins répandu dans les pays en question, mais par les différences entre les définitions de l'alcoolisme qu'ils ont adoptées : les uns ne tiennent

compte que de la conduite en état d'ivresse manifeste, les autres prennent en considération la simple conduite sous l'empire d'un état alcoolique. Le manque actuel de comparabilité internationale des statistiques amène à approfondir le problème et à essayer d'aboutir à une définition commune de l'alcoolisme, par conséquent à des critères communs.

Les chiffres étudiés en eux-mêmes et non par comparaison les uns avec les autres donnent des indications significatives, selon les experts. En général, dans tous les

POURCENTAGE D'ACCIDENTS ET DE DÉCÈS DUS A L'ALCOOLISME

		Années	Alle- magne	Autri- che	Belgi- que	Dane- mark	Espa- gne (1)	France	Grèce	Irlande	Luxem- bourg	Nor- vège	Royau- me-Uni (2)	Suède (3)	Suisse	You- gosla- vie	Tur- quie	
Pourcentage d'accidents dont l'alcoolisme est une des causes pré- sumées	par rapport à l'ensemble des acci- dents ayant entraîné des lésions cor- porelles	1955	9,9	..	5,1	5,7	..	3,8	..	2,9	6,5	5,0	..	3,0	7,0	
		1956	10,9	..	5,0	6,7	..	3,6	..	3,0	6,6	4,7	..	3,4	7,2	
		1957	12,5	..	4,6	6,8	..	3,0	7,0	5,8	..	2,9	7,1	
		1958	12,4	..	4,2	6,8	..	2,9	..	2,5	6,6	5,5	..	3,3	7,7	
		1959	13,8	..	4,4	6,8	..	3,2	..	2,5	6,0	6,2	..	3,2	7,7	
		1960	14,8	..	4,6	8,1	..	3,4	..	2,6	6,8	5,9	..	3,2	7,2	..	1,2	
		1961	13,9	8,5	4,2	7,0	..	4,0	6,7	5,9	..	3,5	7,1	..	1,3	
		1962	14,8	8,9	4,3	6,8	2,2	3,4	1,0	..	6,0	5,2	..	3,3	7,4	..	1,5	
		1963	16,0	9,1	4,5	7,3	2,0	3,1	1,2	..	9,9	5,5	..	3,8	8,8	..	1,4	
		1964	16,4	9,0	..	7,7	1,8	3,0	1,3	..	7,8	5,8	..	4,4	8,5	13,3	1,4	
		1965	15,2	1,7	8,2	8,4	
		par rapport aux seuls accidents mortels	1955	18,7	..	10,9	9,2	..	5,4	..	7,6	..	12,1	15,2
			1956	19,1	..	7,8	11,3	..	5,2	..	8,1	..	10,9	15,2
			1957	23,1	..	8,2	8,2	..	4,7	9,6	14,0
			1958	23,4	..	9,4	9,7	..	4,3	..	6,1	..	12,5	15,9
			1959	24,5	..	8,5	9,2	..	5,1	..	5,7	..	12,8	16,0
			1960	24,4	..	7,8	12,5	..	4,7	..	4,8	..	9,5	17,2	..	2,0
			1961	27,3	..	6,6	10,3	..	5,6	6,5	16,0	..	1,9
			1962	28,5	..	6,6	8,3	2,5	5,4	18,8	9,5	14,7	..	2,2
		1963	30,5	..	7,7	9,9	1,7	4,8	24,7	11,1	15,9	..	1,2	
		1964	30,3	10,9	2,2	4,8	26,1	14,0	14,6	14,6	2,1	
		1965	27,0	2,4	16,5	
Pourcentage des per- sonnes tuées dans des accidents de la catégorie ci-dessus par rapport au chiffre total des tués		1955	8,6	5,6	..	5,2	14,3	
		1956	7,3	6,8	..	5,0	14,5	
		1957	7,5	7,3	..	4,6	13,2	
		1958	22,0	..	7,3	6,9	..	4,0	14,6	
		1959	23,0	..	8,0	7,1	..	5,0	15,3	
		1960	22,9	..	7,1	8,6	..	5,0	15,8	..	1,8	
		1961	25,5	16,3	6,2	7,3	..	5,3	14,9	..	1,4	
		1962	26,6	17,3	6,8	7,0	..	5,0	2,2	13,6	..	2,9	
		1963	28,2	19,3	7,0	7,5	..	4,6	3,6	14,8	..	1,4	
		1964	28,0	16,0	..	7,8	..	4,3	3,2	13,7	..	1,9	
		1965	25,1	17,4	15,7	

Notes : Les statistiques ci-dessus tiennent compte uniquement des conducteurs de véhicules automobiles (y compris les cyclomoteurs).

Etant donné que les bases de constatation des accidents dus à l'alcoolisme diffèrent largement d'un pays à l'autre, les chiffres ci-dessus ne sont pas comparables sur le plan international.

(1) Ces chiffres concernent tous les usagers de la route. (2) On estime dans ce pays que 6 à 9 % des accidents seraient évités si les conducteurs ne buvaient pas d'alcool. (3) Pourcentage de conducteurs sous l'influence de l'alcool par rapport à ceux impliqués dans tous les accidents de la route constatés par la police.

pays, la proportion des accidents dont la cause paraît être l'alcoolisme est relativement élevée. Le pourcentage encore plus élevé d'accidents mortels dus à l'alcoolisme implique que, si ce facteur alcoolique pouvait être réduit notablement, sinon totalement supprimé, la courbe des accidents mortels de la circulation décroîtrait. Il est à noter que, dans une proportion appréciable d'accidents dus en réalité à l'alcoolisme, cette cause passe inaperçue, soit que l'état alcoolique du conducteur n'ait pas été très apparent, soit que le conducteur ait été seul impliqué dans l'accident et ait été tué.

Sur le vu de ces statistiques et des mesures sévères prises ou sur le point d'être prises par différents pays, le Conseil des Ministres de la CEMT a estimé nécessaire « que les Etats membres, s'inspirant des recherches scientifiques déjà faites dans différentes enceintes et notamment à l'OCDE, uniformisent et intensifient autant que possible ces mesures sur la base d'informations plus précises et plus rigoureuses ». Il a recommandé aux pays Membres :

- de perfectionner leurs statistiques d'accidents, de les compléter et de les rendre comparables sur le plan international;
- de faire le nécessaire pour que soient plus facilement décelés non seulement les conducteurs ivres, mais aussi les conducteurs sous l'influence de l'alcool; à cette fin, de perfectionner et de rendre plus facile le dépistage des conducteurs alcooliques par des tests de vérification rapides (par exemple, des tests de l'air expiré); de prévoir, dans la législation, qu'il sera procédé à la prise de sang dans des cas déterminés;
- de fixer un taux légal d'alcool dans le sang, au-dessus duquel le conducteur d'un véhicule automobile devrait encourir les sanctions prévues pour la conduite sous l'influence de l'alcool; le taux de 0,8 ‰ devrait être uniformément adopté en général, dans la mesure où un taux inférieur n'a pas été fixé;
- d'appliquer ces sanctions même s'il n'y a eu ni infraction ni accident;
- de prévoir parmi ces sanctions le retrait du permis de conduire.

NOUVELLES PUBLICATIONS DE L'OCDE

ACCORD MONÉTAIRE EUROPÉEN

Neuvième rapport annuel du Comité Directeur, 1967.

92 pages F 8,00 FS 8,00 DM 6,60 14 s. \$ 2,00

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE

N° 3 - Juillet 1968 (116 pages).

Le numéro F 15,00 FS 15,00 DM 12,50 £ 1.6 s. \$ 3,80

Abonnement annuel

Poste ordinaire F 24,00 FS 24,00 DM 20,00 £ 2.1 s. \$ 6,00

Par avion (Amérique et Extrême-Orient) F 32,00 £ 2.15 s. \$ 7,50

LA PRÉVISION TECHNOLOGIQUE, par Erich Jantsch

440 pages F 35,00 FS 35,00 DM 29,00 £ 2.12 s.6d. \$ 8,70

Un cadre pour la prévision technologique, ses techniques et son organisation; une description des activités dans ce domaine et une bibliographie annotée. L'étude, qui porte sur douze pays, est fondée sur des renseignements recueillis auprès d'Organisations internationales, d'organismes gouvernementaux, d'Universités, de fondations, d'instituts de recherche, d'industries, de sociétés-conseils et de particuliers; elle fournit une base pour établir des comparaisons, un cadre et une synthèse utiles qui faciliteront et stimuleront la réflexion au niveau opérationnel sur ce problème de plus en plus important.

Dans la série « Emploi des groupes spéciaux » :

N° 6 - L'EMPLOI A TEMPS PARTIEL

Son importance, les problèmes qu'il soulève, par J. Hallaire.

118 pages F 11,00 FS 11,00 DM 9,20 19 s. \$ 2,80

PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES

Statistiques rétrospectives 1957-1966.

520 pages, bilingue F 22,00 FS 22,00 DM 18,30 £ 1.17 s.6 d. \$ 5,50

EXEMPLES DE PROGRAMMES DE RÉACTEURS DE PUISSANCE

50 pages F 10,00 FS 10,00 DM 8,30 17 s.6 d. \$ 2,50

LE RÔLE DU SYNDICALISME DANS LE LOGEMENT

Séminaire syndical régional, Hambourg 17-19 janvier 1967. Rapport final.

220 pages F 12,00 FS 12,00 DM 10,00 £ 1.1 s. \$ 3,00

MANUEL D'ANALYSE DES PROJETS INDUSTRIELS - Vol. I (et Annexe)

744 pages F 50,00 FS 48,00 DM 41,50 £ 4.5 s. \$ 12,50

Une introduction aux problèmes relatifs au choix et à l'élaboration des projets dans les pays en voie de développement vus sous l'angle des entreprises privées. Le principal problème traité est celui du rassemblement et de l'analyse des données concernant les recettes, les coûts et le financement, ayant une incidence sur la décision d'investir.

ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE, SÉRIE 1967-1968

UEBL, avril 1968, 44 pages

SUEDE, mai 1968, 50 pages

DANEMARK, avril 1968, 52 pages

PAYS-BAS, mai 1968, 52 pages

AUTRICHE, mai 1968, 42 pages

NORVEGE, juin 1968, 40 pages

Le fascicule F 3,00 FS 3,00 DM 2,50 5 s.6 d. \$ 0,80

Abonnement à la série complète F 42,00 FS 42,00 DM 35,00 £ 3.12 s. \$ 10,00

STATISTIQUES DE LA CONSOMMATION DES DENRÉES ALIMENTAIRES, 1954-1966

690 pages, bilingue F 48,00 FS 46,00 DM 40,00 £ 4.2 s. \$ 12,00

ÉTUDES SUR LES MARCHÉS DE CAPITAUX

Volume II - FORMATION DE L'ÉPARGNE

374 pages F 16,00 FS 16,00 DM 13,20 £ 1.4 s. \$ 4,00

Volume III - FONCTIONNEMENT DES MARCHÉS DE CAPITAUX

820 pages F 16,00 FS 16,00 DM 13,20 £ 1.4 s. \$ 4,00

Volume IV - UTILISATION DE L'ÉPARGNE

602 pages F 16,00 FS 16,00 DM 13,20 £ 1.4 s. \$ 4,00

REVUE AGRICOLE DE L'OCDE No 1/1968 No 2/1968

(anciennement Revue FATIS)

Le numéro F 3,00 FS 3,00 DM 2,50 5 s.6 d. \$ 0,75

Abonnement F 10,00 FS 10,00 DM 8,30 17 s.6 d. \$ 2,50

OU OBTENIR LES PUBLICATIONS DE L'OCDE

AFRIQUE DU SUD

Van Schaik's Book Store Ltd.,
Church Street, PRETORIA.

RF D'ALLEMAGNE

Deutscher Bundes-Verlag, GmbH.
Postfach 9380, 53 BONN.

Sous-dépositaires :

BERLIN 62 : Elwert & Meurer;

MUNICH : Hueber;

HAMBURG : Reuter-Klöckner;

et dans les principales librairies d'Allemagne.

ARGENTINE

Editorial Sudamericana S.A.

Humberto 1° 545 BUENOS AIRES.

AUSTRALIE

B.C.N. Agencies Pty. Ltd.,

178 Collins Street,

MELBOURNE, 3000.

AUTRICHE

Gerold & Co., Graben 31, VIENNE I.

Sous-dépositaire :

Buchhandlung Jos. A. Kienreich,

Sackstrasse 6, GRAZ.

BELGIQUE

Standaard Wetenschappelijke Uitgeverij,

Belgiëlei 147, ANVERS.

Librairie des Sciences,

76-78 Coudenberg, BRUXELLES.

CANADA

Queen's Printer - L'Imprimeur de la Reine.

OTTAWA.

DANEMARK

Munksgaard Boghandel Ltd.,

Nørregade 6, COPENHAGUE K.

ESPAGNE

Mundi Prensa, Castelló 37, MADRID.

Libreria Bastinos de José Bosch, Pelayo 52,

BARCELONE I.

ÉTATS-UNIS

OECD PUBLICATIONS CENTER

Suite 1305

1750 Pennsylvania Ave, N.W.,

WASHINGTON, D.C. 20 006.

FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa,

Keskuskatu 2, HELSINKI.

FORMOSE

Books and Scientific Supplies Services Ltd.,

P.O.B. 83, Tapei, TAIWAN.

FRANCE

Bureau des Publications de l'OCDE,

2 rue André-Pascal, F 75 PARIS 16^e.

Principaux sous-dépositaires :

PARIS : Presses Universitaires de France,

49 boulevard Saint-Michel (5^e).

Sciences Politiques (Lib.),

30 rue Saint-Guillaume (7^e).

AIX-EN-PROVENCE :

Librairie de l'Université.

GRENOBLE : Arthaud.

STRASBOURG : Berger-Levrault.

GRÈCE

Librairie Kauffmann,

28 rue du Stade, ATHÈNES 132.

Librairie Internationale Jean Mihalopoulos

33 rue Sainte-Sophie, THESSALONIKI.

INDE

International Book House Ltd.,

9 Ash Lane, Mahatma Gandhi Road,

BOMBAY I.

Oxford Book and Stationery Co.,

Scindia House, NEW DELHI.

17 Park Street, CALCUTTA.

IRLANDE

Eason & Son,

40-41 Lower O'Connell Street, DUBLIN.

ISLANDE

Snæbjörn Jónsson & Co, h.f.,

Hafnarstræti 9, P.O.B. 1131, REYKJAVIK.

ISRAËL

Emanuel Brown,

35 Allenby Road,

et 48 Nahlat Benjamin St., TEL-AVIV.

ITALIE

Rappresentanza esclusiva

Libreria Commissionaria Sansoni

Via La Marmora 45, 50 121 FIRENZE.

Via Paolo Mercuri 19/B, 00 193 ROMA.

Sub-dépositari :

Libreria Hoepli

Via Hoepli 5, 20 121 MILANO.

Libreria Lattes

Via Garibaldi 3, 10 122 TORINO.

La diffusione delle edizioni OCDE è

inoltre assicurata dalle migliori librerie

nelle città più importanti.

JAPON

Maruzen Company Ltd.,

6 Tori-Nichome Nihonbashi, TOKYO.

KENYA

New Era Associates, Ghale House,

Government Road, P.O.B. 6854, NAIROBI.

LIBAN

Redico, Immeuble Edison.

rue Bliss, B.P. 5641.

BEYROUTH.

LUXEMBOURG

Librairie Paul Bruck,

22 Grand'Rue, LUXEMBOURG.

MALTE

Labour Book Shop,

Workers' Memorial Building,

Old Bakery Street, VALLETTA.

MAROC

Éditions La Porte " Aux Belles Images "

281 avenue Mohammed V, RABAT.

NORVÈGE

A/S Bokhjornet, Akersgt. 41, OSLO I.

NOUVELLE-ZÉLANDE

WELLINGTON, Government Printing Office,

20 Molesworth Street (Private Bag),

et Government Bookshops à :

AUCKLAND (P.O.B. 5344);

CHRISTCHURCH (P.O.B. 1721);

DUNEDIN (P.O.B. 1104).

PAKISTAN

Mirza Book Agency,

65 Shahrah Quaid-e-Azam, LAHORE 3.

PAYS-BAS

W.P. Van Stockum & Zoon,

Buitenhof 36, LA HAYE.

PORTUGAL

Livraria Portugal,

Rua do Carmo 70, LISBONNE.

ROYAUME-UNI ET

COLONIES DE LA COURONNE

H.M. Stationery Office,

P.O.B. 569, LONDRES, S.E.1.

Annexes à : EDIMBOURG, BIRMINGHAM.

BRISTOL, MANCHESTER, CARDIFF, BELFAST.

SUÈDE

Fritzes, Kungl. Hovbokhandel.

Fredsgatan 2, STOCKHOLM 16.

SUISSE

Librairie Payot,

6 rue Grenus, 1211 GENÈVE 11

et à LAUSANNE, NEUCHÂTEL, VEVEY,

MONTREUX, BERNE, BALE et ZÜRICH.

TURQUIE

Librairie Hachette,

469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, ISTANBUL

et 12 Ziya Gökalp Caddesi, ANKARA.

VENEZUELA

Libreria del Este,

Avda F. Miranda 52, Edificio Galipan,

CARACAS

YUGOSLAVIE

Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27,

P.O.B. 36, BELGRADE.

Les commandes provenant de pays où l'OCDE n'a pas encore désigné de dépositaire peuvent être adressées au Bureau des Publications de l'OCDE, 2 rue André-Pascal, F 75 Paris 16^e

Organisation de Coopération et de Développement Economiques

